

Tant que le comité exécutif n'a pas dit non

On peut exploiter un cabaret sans permis (Saulnier)

par Pierre Richard

Le directeur de la police de Montréal, M. Jacques Saulnier, a affirmé hier devant la Commission de police du Québec qu'un propriétaire de cabaret peut exploiter son commerce sans permis municipal tant et aussi longtemps que sa demande de permis est à l'étude et qu'elle n'a pas fait l'objet d'un refus de la part du comité exécutif de la Ville de Montréal.

M. Saulnier a été appelé à témoigner sur cette question après qu'un témoin, l'ex-constable Paul Proulx, eut admis qu'il exploite un cabaret, le Café Palermo, sans permis municipal depuis presque un an. M. Proulx a précisé qu'il a fait une demande de permis en avril 1971 et que cette demande est toujours à l'étu-

de; de plus, malgré quatre descentes policières à cet endroit depuis avril 1971, aucune plainte n'a été déposée contre lui, a affirmé ce témoin.

Le directeur Saulnier a déclaré que lorsque le comité exécutif de la Ville a refusé un permis pour cabaret, la police peut alors porter une accusation si ce cabaret ne ferme pas ses portes; mais si le permis est à l'étude, a continué le directeur, la procédure veut qu'aucune plainte ne soit portée, même si le cabaret fonctionne sans permis, tant que cette étude n'est pas terminée.

M. Saulnier a aussi précisé que la demande de permis est d'abord étudiée par un comité spécial du service de la poli-

ce, qui fait rapport au directeur de la police; c'est le comité exécutif de la Ville qui prendra la décision d'accorder ou de refuser un permis, après avoir reçu un rapport du directeur de la police.

Quant à l'ex-constable Proulx, appelé comme témoin par Me Jean-Louis Léger, avocat du directeur Saulnier, il a nié catégoriquement avoir déjà déclaré au constable Léo Villeneuve que "tout le monde savait que Saulnier collectait".

Le témoin Proulx a déclaré, hier, que ce fut le constable Villeneuve qui lui a demandé, alors qu'ils étaient tous deux membres de l'escouade de la moralité, s'il savait si le capitaine Saulnier "collectait".

"Lorsque Villeneuve m'a demandé cela, j'ai éclaté de rire. Je lui ai dit que si jamais Saulnier collectait, il ne viendrait pas le dire à un simple constable comme moi", a déclaré le témoin Proulx, qui a été membre de l'escouade de la moralité entre 1964 et 1967.

Celui-ci a ajouté qu'il connaissait le constable Villeneuve "comme faiseur de trouble".

D'autre part, interrogé par Mes Paul Lesage, avocat de la Fraternité des policiers, et Philip Cutler, avocat du journal Le Devoir, l'ex-constable Proulx a déclaré qu'il est devenu propriétaire de l'hôtel La Clairière, au lac Labelle, le 10 novembre 1967, le lendemain de

sa démission du service de la police. En mars 1971, j'ai acheté le Café Palermo, à Montréal, a déclaré le témoin.

Pour devenir propriétaire de l'hôtel La Clairière, M. Proulx a reconnu avoir eu des pourparlers alors qu'il était encore au service de la police. Les commissaires n'ont pas permis aux avocats de questionner ce témoin au sujet de ces pourparlers.

M. Proulx, s'est par ailleurs, plaint du caractère massif des quatre descentes policières au Café Palermo, parce que de telles descentes, a-t-il dit, "nuisent à la clientèle".

D'autre part, l'inspecteur Paul Beaudry, officier-commandant de la section de

recherche sur la criminalité (SRC), est venu témoigner sur le fonctionnement de cette section qui regroupe, depuis mai 1971, les deux ex-sections sur les activités subversives et sur le crime organisé.

Avant de questionner ce témoin, Me Léger a déclaré: "Puisqu'il s'agit des opérations d'intelligence, qui doivent demeurer confidentielles, l'intérêt et la sécurité du public seraient hautement servis par un huis clos total."

Le juge Roger Gosselin, président de l'enquête, a permis que le témoignage de l'inspecteur Beaudry, quant aux relations de la SRC avec les autres sections, soit public mais a décrété un huis clos total

Voir page 2: L'enquête Saulnier

la météo

Généralement ensoleillé avec un maximum de 15 à 20.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL. LXIII - NO 49

Montréal, mardi 29 février 1972

15 CENTS

Le mot d'ordre de la FTQ au Forum:

Remédiez au chômage par l'action politique

par Gisèle Tremblay et Michel Roy

"Il y a une chose que je veux clairement établir dès le début, a lancé hier soir le président de la FTQ, M. Louis Laberge, en ouvrant l'assemblée anti-chômage au Forum de Montréal: cette assemblée a un but politique, car c'est au niveau politique qu'on va régler la question du chômage."

Et en effet ce meeting qui, sous l'égide du Conseil du travail de Montréal (FTQ) a rassemblé près de 9.000 personnes, a été politique à moins deux niveaux:

● d'une part, par la présence à la tribune des orateurs des leaders de formations politiques (Parti québécois et NDP), ce qui n'a pas manqué de provoquer de nombreux renvois au sein de l'auditoire;

● et plus profondément, par l'accord des porte-parole syndicaux sur la responsabilité première des gouvernements et des possédants dans le phénomène de production et d'accroissement du chômage, ainsi que sur la nécessité de changer le régime pour créer le plein emploi.

Au cours de ce long meeting mouvementé, ponctué de nombreuses interruptions, chaotique par moments, péniblement présidé par M. Louis Laberge, l'assemblée s'est montrée impitoyable envers quelques-uns des orateurs, chahutant un jeune militant syndicaliste qui venait de répudier le Parti québécois, conspuant M. David Lewis parce qu'il dirige un parti fédéraliste (pour finalement l'ovationner plus tard quand Michel Chartrand eut fait son éloge), prêtant une

Voir page 6: Chômage



Parmi les orateurs invités à prendre la parole lors du ralliement anti-chômage organisé par la FTQ hier soir au Forum, on reconnaît: MM. René Lévesque, Marcel Pepin, Louis Laberge, Marcel Perreault et David Lewis. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

Je n'ai fait aucun marché secret ni trahi aucun engagement (Nixon)

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon, rentrant de son voyage historique en Chine populaire, est arrivé hier soir à Washington, en affirmant qu'il n'avait passé aucun marché secret et qu'il n'avait abandonné aucun des

engagements pris par les Etats-Unis envers d'autres pays.

Accueilli par les membres de son cabinet, les dirigeants du Congrès, les chefs de missions diplomatiques et près de 5.000 personnes à son arrivée à la base aérienne d'Andrews, près de Wash-

ington, le président a déclaré que son voyage avait permis d'atteindre son but essentiel qui était de rétablir les communications interrompues depuis plus de vingt ans avec la Chine populaire où vit le quart de l'humanité.

"Nous n'avons passé aucun marché secret derrière le dos d'autres pays", a-t-il

dit. "Nous n'avons abandonné aucun des engagements pris par les Etats-Unis... Nous nous sommes seulement mis d'accord pour commencer à construire un pont au-dessus du fossé qui nous sépare."

Commentant le communiqué publié la veille à Shanghai à la fin de son séjour en Chine, M. Nixon a insisté qu'en ce qui concerne Taiwan, il n'avait fait que réaffirmer "la position établie" selon laquelle les forces américaines seront progressivement réduites à mesure que la tension diminue dans la région.

L'engagement pris par M. Nixon de retirer finalement toutes les troupes et les installations militaires américaines de Formose a été le point de ses accords avec les dirigeants chinois le plus critiqué par une partie de l'opinion américaine, notamment par les conservateurs et par ses rivaux dans la course à la présidence dont plusieurs l'ont accusé d'avoir "abandonné" Taiwan.

M. Nixon a, au contraire, affirmé qu'en organisant une procédure pour laquelle les Etats-Unis et la Chine populaire allaient

Voir page 6: Richard Nixon

T.-N.: l'Assemblée siégera pour "éclaircir la situation"

SAINT-JEAN T.N. (CP) — "Pour éclaircir la situation politique de la province", l'Assemblée législative de Terre-Neuve sera appelée à siéger demain.

C'est ce qu'a annoncé le premier ministre conservateur de Terre-Neuve, M. Frank Moores, hier après-midi, quelques heures après avoir déclaré

que l'Assemblée législative ne se réunirait pas tant que le gouvernement n'aurait pas préparé un programme législatif complet.

Plus tard dans la journée, M. Moores a précisé que son gouvernement avait déjà un programme suffisant pour amor-

Voir page 2: Terre-Neuve

Jean-Pierre Goyer:

Des pressions s'exercent pour que Geoffroy obtienne un autre procès

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Le solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, a indiqué hier aux Communes que des pressions avaient été exercées sur lui pour que le ministre de la justice ordonne la tenue d'un nouveau procès dans le cas de l'ex-notaire Yves Geoffroy, condamné en 1969 à la prison à perpétuité pour le meurtre de sa femme. L'ex-notaire est disparu le 24 décembre après avoir obtenu un congé temporaire lui permettant d'épouser sa maîtresse.

M. Goyer a dit qu'il avait conseillé au requérant de s'adresser directement au ministre de la justice qui seul a l'autorité, selon l'article 617 du code pénal actuel, d'ordonner un nouveau procès dans les cas exceptionnels où d'importants faits nouveaux sont découverts.

"Une personne, qui prétendait pouvoir être mise au courant du lieu où M. Geoffroy pouvait se trouver, m'a fait une telle suggestion (de nouveau procès) et ma réponse a été bien simple: c'est que les lois du pays s'appliquent pour tout citoyen, et que si M. Geoffroy voulait demander un autre procès, il n'avait qu'à

s'adresser directement au ministre de la justice", a dit M. Goyer.

Le ministre répondait ainsi à une question du député conservateur Elton Woolliams qui voulait justifier savoir si le ministre avait été approché pour que l'on mette l'article 617 en application dans le cas Geoffroy.

M. Woolliams, principal porte-parole de l'opposition dans l'affaire Geoffroy, a posé la même question au nouveau ministre de la justice, M. Otto Lang.

M. Lang a répondu que personne n'avait fait des pressions sur lui directement, et qu'il chercherait à savoir si une requête de nouveau procès avait été présentée auprès des fonctionnaires de son ministère.

Le notaire Geoffroy a déjà porté sa cause en appel. Cet appel a été rejeté en janvier après la disparition du défendeur. Le rejet de l'appel n'a toutefois pas été motivé par des questions de fond mais par l'absence du requérant.

L'article 617 du code pénal autorise le ministre de la justice à ordonner la tenue d'un nouveau procès

Voir page 6: Goyer-Geoffroy

L'opposition attaque ce qu'elle appelle la mafia de Montréal

OTTAWA (par Jean-Pierre Bonhomme) — Aux yeux des conservateurs anglophones, le gouvernement pèche du côté du bilinguisme à outrance et leurs interventions aux Communes hier laissent entendre que cette question joue un rôle important dans la prochaine campagne électorale.

Le député conservateur Douglas Alkenbrack, est d'avis que le gouvernement a transformé sa politique de bilinguisme de façon à favoriser outrageusement les Canadiens français.

M. J. Patrick Nowlan, député d'Annapolis Valley, soutient de son côté qu'il y a un fond de vérité à l'expression "la mafia montréalaise" qu'on utilise pour désigner le premier ministre, M. Trudeau, et ses collègues francophones du cabinet.

Le député conservateur George Hees, qui n'a pas la réputation de laisser passer une occasion de se faire du capital électoral, a décoché au premier ministre Trudeau un coup qui l'aidera sans doute des marques. Cette déclaration établit certes l'importance qu'il faut attacher aux symboles du Canada anglais; il démontre aussi que l'instauration du bilinguisme. Hors du Québec, trouble maintes émotions.

Constatant les changements que le ministre du solliciteur général a commencé d'apporter au sigle R C M P et aux affiches symbolisant la police fédérale, le député Hees a accusé le premier ministre Trudeau de faire peu de cas de l'Histoire, des traditions et des symboles du Canada anglais.

"Le premier ministre sait-il que les Canadiens anglais sont tout aussi fiers des symboles relatifs à leur histoire que les Canadiens français sont fiers de leurs?" a demandé le député.

Visant M. Trudeau, M. Hees a lancé ensuite, apparemment convaincu: "Nous respectons vos symboles (M. Hees mettait ainsi M. Trudeau dans le camp canadien-français). Cessez de ronger les nôtres".

Le premier ministre, livide, n'a pas répondu.

Avant de lancer son cri du coeur M. Hees avait demandé au premier ministre s'il n'était pas étrange que le gouvernement crée d'une part une société historique fédérale intitulée "Héritage Canada" et que, d'autre part, il fasse disparaître le sigle de la gendarmerie fédérale, "symbole de notre histoire".

"Héritage Canada" est une société historique fédérale dont la création a été annoncée la semaine dernière par le ministre des affaires indiennes de M. Jean Chrétien. Cette société a comme objectif de faire l'acquisition de biens immobiliers de caractère historique.

Quelques minutes auparavant, un autre député conservateur, M. Patrick Nowlan, avait proposé une motion réclamant la préservation du sigle R C M P dans les affiches de la police fédérale.

M. Nowlan a souligné que cette affaire était urgente puisqu'elle concernait l'une des rares institutions dont le caractère est particulier au Canada. Il a souligné

encore que les explications du solliciteur général, M. Goyer, sont confuses à ce sujet et que le premier ministre Trudeau a fait des remarques "provocantes" au cours de la dernière fin de semaine.

Le président de la Chambre a rejeté cette motion qui nécessite l'assentiment unanime.

Les deux interventions s'ajoutent à nombres d'autres critiques formulées depuis la reprise des travaux de la Chambre sur l'élimination du sigle de la R C M P.

Nombre de Canadiens anglais ont l'impression que l'instauration du bilinguisme hors du Québec se fait aux dépens de

Voir page 6: L'opposition

Les sociétés d'assurance-vie réclament plus de pouvoirs

par Gilles Lesage

QUEBEC — Il est urgent de réviser la loi des assurances du Québec afin que les compagnies d'assurance-vie constituées en corporation par le Québec jouissent des mêmes pouvoirs que celles qui sont régies par la loi fédérale.

C'est ce que le président de La Laurentienne, M. Jean-Marie Poitras, a fait valoir à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du Groupe La Laurentienne qui comprend, outre cette mutuelle d'assurance-vie, la Compagnie d'assurance du Club automobile de Québec, la Paix, la Protection universelle et l'Agence de voyages du Club automobile de Québec.

Voir page 6: Assurances-vie

au gré du temps

Cuisine chinoise

S'il a réussi à Pékin un audacieux coup de poker contre le destin, M. Nixon en rentrant à Washington a dû laisser percer sous le sourire du triomphe un rictus d'inquiétude.

Les élections approchent: après avoir amadonné les Chinois, il lui faudra convaincre tant ses partisans que ses adversaires politiques que la rencontre historique s'est déroulée dans le meilleur intérêt des Etats-Unis.

Pour certains Américains, c'est la Chine qui vient de gagner; ils estiment que bientôt le président Nixon n'aura même plus le choix de répondre à la question de savoir à quelle sauce il sera mangé; la réponse leur vient d'elle-même: à la sauce Mao-naïse.

Louis-Martin TARD

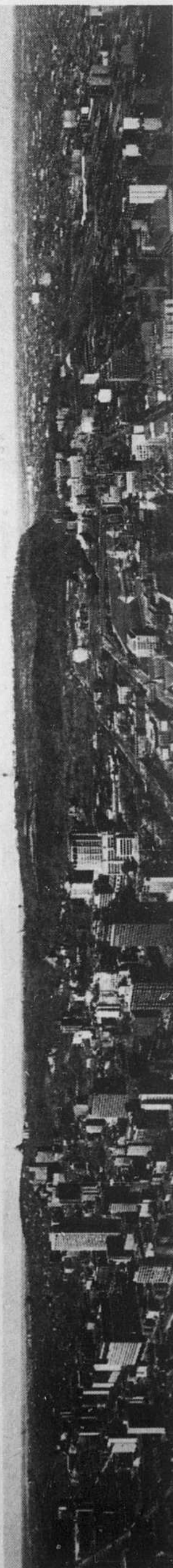
Au sommet de la
Place Ville-Marie

Altitude 737

au 45^e étage

Réervations: 861-3511.

un buffet
de plus
de 45 mets
exquis et un
panorama à
vous en couper
le souffle!



Stationnement seulement \$1.00
au "Canadawide Parking" de la
P.V.-M. dès 16h30. Faites valider
votre billet au restaurant.

Administré par le Reine Elizabeth

suites
de la première
page

L'ENQUÊTE SAULNIER

pour la partie du témoignage qui a porté
sur le fonctionnement interne de cette
section.

On se rappelle que, lors de leurs témoignages, les directeurs-adjoints Maurice Vadeboncoeur et André Guay avaient tous deux affirmé que, depuis que le directeur Saulnier, en mai 1971, avait pris le contrôle immédiat de la SRC, ils ne recevaient presque plus d'informations sur les activités et les organisations criminelles.

M. Beaudry, qui a été choisi en mai 1971 par le directeur Saulnier pour prendre en main la direction de la SRC, a affirmé, hier, qu'il faisait régulièrement le point sur la criminalité en général avec le directeur-adjoint Vadeboncoeur, responsable du département judiciaire, et qu'il transmettait régulièrement des informations au directeur-adjoint André Guay, responsable du département des opérations.

Par ailleurs, l'inspecteur Beaudry a reconnu qu'il ne tenait pas le directeur-adjoint Vadeboncoeur au courant des nouvelles informations mises aux dossiers des personnages et organisations du monde interlope.

Le témoin a aussi insisté pour dire que sa section travaillait en étroite collaboration avec les autres forces policières, "collaboration qui est à 100%".

Quant à la transmission des informations entre la SRC et le département judiciaire, l'inspecteur Beaudry a affirmé que les informations sont acheminées directement vers les sections spécialisées (fraudes, enquêtes criminelles...) lorsque des actions policières doivent être mises en branle immédiatement.

"Je n'ai jamais transmis directement des informations à M. Vadeboncoeur parce que les actions policières ne sont pas prises à son niveau. Mais, à maintes reprises, j'ai discuté avec M. Vadeboncoeur de la situation générale de la criminalité; nous avons souvent dîné ensemble; il est même venu à ma roulotte et nos épouses nous reprochaient de ne parler que de questions policières...", a affirmé le témoin Beaudry.

Quant au directeur-adjoint Guay, M. Beaudry a affirmé que celui-ci lui demandait souvent des informations au sujet de manifestations, d'activités subversives et du crime organisé et que, chaque fois, il lui avait donné toutes les informations disponibles.

Au moment d'aborder les structures et le fonctionnement interne de la SRC, le juge Gosselin a déclaré un huis clos total; toutes ces personnes présentes ont dû quitter la salle, y compris les journalistes; les membres du service de la police ont, cependant, pu assister à cette partie du témoignage.

Enfin, un rumeur circulait, hier, à l'effet que le maire Jean Drapeau viendrait témoigner à nouveau devant la Commission, suite aux témoignages du lieutenant Ducharme et du constable Villeneuve, qui ont affirmé, vendredi,

Cherchez le prince

GENÈVE (AFP) — Un prince iranien est mis en cause par la justice genevoise dans une affaire de trafic d'opium.

Le prince "X" — selon l'expression utilisée par le magistrat genevois chargé d'instruire l'affaire — a fourni une once et demie d'opium pur à un de ses compatriotes, commerçant à Genève, arrêté le 21 février à la suite d'une dénonciation de sa secrétaire.

"Le prince "X", précise un communiqué de la police, bénéficiant des privilèges et immunités diplomatiques, l'ordre d'arrestation ne peut être exécuté. Il a pu quitter librement le territoire suisse."

Il s'agirait, selon une source suisse, du prince Houchang Dawalou. Celui-ci accompagnait le chah d'Iran qui séjourne en Suisse. Le communiqué du magistrat genevois précise pour sa part que le consul général d'Iran à Genève n'est pas impliqué dans cette affaire.

DÉCÈS

Noter s.v.p. que les avis
de décès doivent nous
parvenir avant 6.00 p.m.
heure de tombée.

BRISBOIS Marc. A Valleyfield, le 27 février 1972 à l'âge de 73 ans est décédé M. Marc Brisbois, époux de Rose Alma Emord, fils de M. et de l'abbé Marcel Brisbois du 209 Montcalm. Les funérailles auront lieu mercredi le 1^{er} mars. Le convoi funéraire partira du Salon J.A. Larin & Fils No 317 rue Victoria, Valleyfield pour se rendre à la Cathédrale où le service sera célébré à 2.00 heures. Et de là au cimetière de Valleyfield lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPDELAINE Albert Edouard. A la suite d'une courte maladie à Montréal, le 26 février 1972 à l'âge de 70 ans, est décédé, M. Albert Edouard Chapdelaine, époux en première noce de Marie-Jeanne Beaudoin et en deuxième noce de Simone Trudeau (Rondeau). Outre son épouse il laisse dans le deuil 3 fils: Robert, André, Jacques et un beau-fils Robert Rondeau, ses 2 frères: Ulrik, Aimé, ainsi que 2 sœurs: Mme Armand Perrault (Vette) Mme Jérôme Chevrin (Lise) de la rue Delanau-dière à Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi le 1^{er} mars. Le convoi funéraire partira de la Résidence funéraire Richard Georges Godin Ltée No. 10,540 rue Papineau à 9 heures pour se rendre à l'église St-Gabriel Lallemand où le service sera célébré à 9.30 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

qu'ils avaient remis au maire Drapeau la déclaration de Martha Adams au sujet de M. Saulnier. L'enquête reprend ce matin à 10 heures.

TERRE-NEUVE

cer la session.

M. Moore a réitéré l'intention du gouvernement de démissionner si les libéraux gagnaient les élections complémentaires du 20 mars dans le circonscription de Fortune Bay.

Le libéral élu dans cette circonscription aux élections provinciales du 28 octobre a démissionné en janvier. Si les conservateurs devaient gagner ce siège en mars, ils porteraient à 21 le nombre de leurs députés à l'assemblée législative, qui compte 42 sièges.

A l'heure actuelle, les libéraux détiennent 21 des 42 sièges, depuis que le leader du New Labrador Party, M. Tom Burgess, est passé parmi eux. Un député conservateur élu en octobre a aussi changé d'allégeance et est passé aux libéraux.

LES PROFESSIONS

Suite de la page 3

Il est essentiel qu'aucun "professionnel" ne soit tenu de divulguer les confidences faites par ses clients sans autorisation de ces mêmes personnes ou sans un ordre du tribunal. De même, l'obligation du secret devrait être étendue à toute personne qui travaille pour un "professionnel".

Parmi les divers pouvoirs que les professions voudraient confier à cet Office notons celui de la reconnaissance de la langue française pour l'obtention d'un permis d'exercice d'une profession au Québec. On souligne que l'Office des professions, et non l'Etat, devrait exercer de tels pouvoirs comme celui du droit de pratique dans certaines professions comme la médecine et le droit.

Le mémoire propose également qu'il soit interdit à une corporation d'ordonner l'examen physique ou mental d'un de ses membres arbitrairement. Le Bureau ne devrait agir que pour des motifs raisonnables et le "professionnel" visé devrait avoir le droit d'être entendu et de contester l'ordre.

Au sujet de l'article prévoyant l'exclusion de la profession d'un membre ayant séjourné dans un hôpital psychiatrique, le mémoire dit que seules l'interdiction ou l'admission en "cure fermée" dans un centre hospitalier au sens de la Loi des institutions pour malades mentaux devrait entraîner la radiation automatique du professionnel qui en fait l'objet.

Notons enfin que le Conseil souhaite que le projet de loi, dans sa version définitive, soit écrit en meilleur français et que certains anglicismes soient supprimés.

MACLEAN-COTRONI

Suite de la page 3

Le témoin Adamo a d'autre part déclaré qu'un certain Giuseppe "Big Pep" Cocolicchio, identifié par l'article du Maclean comme une personne de l'entourage de M. Cotroni, lui avait offert un pot-de-vin lors d'une conversation dans un restaurant qui avait suivi l'arrestation de Cocolicchio pour des activités de "bookmaking" entre Montréal et Calgary. Selon le policier, l'homme a plaidé coupable à l'accusation portée contre lui et il a récolté une amende de \$4.000. Cela s'est passé au mois de janvier 1968.

Enfin, le policier a déclaré avoir vu à un moment donné en 1967, M. Vincent Cotroni en compagnie d'un dénommé Joseph Asaro, un individu connu du FBI et de la GRC. Le policier a raconté qu'une semaine après avoir observé cette rencontre, il apprenait que M. Cotroni était accusé par la GRC de tentative de corruption d'un policier (M. Cotroni fut cependant acquitté de cette accusation.)

A de nombreuses reprises durant le témoignage du sergent-detective Adamo, le procureur de M. Cotroni, Me Jean-Paul Sainte-Marie, a fait des objections aux déclarations du témoin. Toutefois, le juge a permis, à l'exception des questions de oui-dire, que les détails soient donnés par le témoin car, selon lui, dans une cause de réclamation pour dommages à la réputation, la défense peut faire la preuve de la bonne ou mauvaise réputation du demandeur, entre autres par le biais de ses relations et fréquentations.

Par ailleurs, la cour a accordé la re-

quête d'une commission rogatoire, faite par le procureur du Maclean, Me Alexander Campbell, qui ira interroger à New York l'avocat du "financier" de la pègre américaine Myer Lansky, et à Miami, une demoiselle Gisèle Turgeon, amie de M. Cotroni. Cette commission devrait se rendre aux Etats-Unis au cours du mois de mai prochain, lors de la reprise de la cause en Cour supérieure.

Incidentement au sujet de Myer Lansky, le juge Saint-Germain a accepté hier la production d'une biographie de cet homme dans laquelle l'auteur fait état d'une rencontre qui aurait eu lieu en 1968 à Acapulco entre M. Lansky, M. Cotroni et d'autres individus de Montréal.

VILLENEUVE

Suite de la page 3

curieux présents en cour ce jour-là. Le juge Miquelon aurait donné l'ordre d'évacuer la cour et M. Villeneuve, après le départ du juge et durant les tergiversations entre la cour, les policiers et les avocats, aurait dit: "On ne sort pas! Je ne méprise pas la cour mais je méprise le juge Miquelon qui a influencé les jurés durant trois heures. Le juge est ici pour faire son devoir, c'est-à-dire rendre sentence et non de juger sur l'accusation."

Toutes ces paroles et bien d'autres ont été rapportées par le policier Allard de la SQ qui se trouvait dans la cour à titre d'adjoint au procureur de la Couronne dans le dossier Vallières.

M. Allard a affirmé qu'il avait retranscrit ces paroles de mémoire, après que la cour eût été évacuée, le matin du 18 décembre 69.

M. Villeneuve avait d'abord été accusé de refus d'obéir à un ordre de la cour et a subi un procès devant jurés. Il est aujourd'hui accusé d'outrage au tribunal pour les mêmes événements.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

contraintes — l'hiver, le fort taux de croissance de la main-d'oeuvre du pays et, enfin, la nécessité d'éviter une nouvelle flambée inflationniste.

Somme toute, la problématique à l'intérieur de laquelle Edgar Benson a situé pendant près de quatre ans ses options de politique économique ne paraît pas avoir été modifiée par la nomination de John Turner aux Finances. Le contraire eût étonné, puisque le remaniement de janvier a gardé intacte l'équipe ministérielle qui nous gouverne depuis 1968 et maintenu sous la même direction les administrations publiques — essentiellement les finances et la Banque du Canada — qui procurent à cette équipe prévisions et expertise économiques.

Tout ce qui a changé, c'est la conjoncture. Conjoncture politique, d'abord, puisque le gouvernement Trudeau est à quelques mois d'une échéance électorale qui s'annonce difficile. Conjoncture économique, ensuite, puisque la relâche des pressions inflationnistes permet — temporairement — à Ottawa de relancer l'emploi.

Mais pour combien de temps? Voilà ce que M. Turner s'est bien gardé de préciser aux Communes; et rien, dans les propos du ministre, ne nous met à l'abri d'une nouvelle guerre sainte contre l'inflation, une fois les Libéraux reportés (peut-être!) au pouvoir.

"Quiconque, dans ma position prétend à l'omniscience est un charlatan ou un sot", a déclaré sentencieusement M. Turner. Mais point n'est besoin de tout savoir pour examiner d'un oeil critique les "contraintes" contre lesquelles la rue Wellington se lamente trop facilement de son impuissance.

S'il avait vraiment voulu innover, M. Turner se serait d'abord engagé inconditionnellement à réaliser le plein emploi. Il se serait ensuite résolu à contenir l'inflation, désormais autrement qu'un aggravant le chômage. Et pour ce faire, il aurait entrepris de réduire le poids des "contraintes" qui l'impressionnent tant — en particulier ce "régime d'entreprise privée" qui autorise les privilèges du syndicalisme, du corporatisme professionnel et des monopoles d'affaires à alimenter sans vergogne la spirale inflationniste.

Claude LEMELIN

result et Fils no 602 rue Commerciale pour se rendre à l'église St-Zéphirin de La Tuque où le service sera célébré à 10 heures.

Voici une crème plastique pour les dentiers

Pour la première fois, la science offre une crème adhésive plastique pour aider à tenir en place les dentiers — adaptés à la gencive supérieure ou inférieure — mieux que jamais! Elle forme une membrane élastique qui aide à tenir les dentiers plus fermement pendant des heures! Cette découverte unique, c'est la crème adhésive pour dentiers FIXODENT™...

res. Et de là au cimetière paroissial, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La crème FIXODENT non seulement fait tenir les dentiers plus fermement, elle vous assure aussi un plus grand confort. Elle est si souple que vous pouvez mordre avec plus de force, mieux mâcher les aliments et manger de façon plus naturelle. Les dentiers n'ont jamais été aussi faciles à porter qu'avec FIXODENT. Faites un essai!

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE (LE DEVOIR)

434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127

Afin de pouvoir mettre à jour nos registres, nous prions tous les actionnaires qui auraient démenagé de nous faire connaître leur nouvelle adresse.

Certificat No.

NOM

Adresse antérieure
.....
.....

Nouvelle adresse
.....
.....

NOM
.....
.....

Les jeunes avocats s'amuse

mais ils travaillent aussi...

L'Association du jeune Barreau de Montréal fait savoir que si ses membres savent parfois s'amuser, ils peuvent aussi consacrer du temps à des activités sérieuses.

Cette mise au point fait suite à l'article paru dans Le Devoir du 22 février dernier, intitulé "Les jeunes avocats s'amusement".

Dans cet article nous publions le programme du congrès du jeune Barreau qui se déroulera du 3 au 5 mars prochain, à Mont-Gabriel, programme constitué exclusivement de cocktails, banquets, balon-balai, curling, ski et autres amusements. Nous faisons aussi état du fait que le conférencier invité au banquet de clôture allait être M. Camil Samson.

Le président de l'Association du jeune Barreau nous fait parvenir maintenant le programme de la journée d'étude qui précédera ce congrès, soit le 3 mars prochain, à Montréal et qui est organisée conjointement par l'Association du jeune Barreau de Montréal et la régionale de Québec de l'Association du Barreau canadien.

Voici donc le programme de cette journée:

● Programme du matin: La politisation des conflits syndicaux.

Panelistes: Marcel Pepin, président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN);

Robert Burns (avocat et député à l'assemblée nationale); Charles Perreault (président du Conseil du patronat du Québec); Brian Mulroney (avocat).

● Modérateur: L'abbé Gérard Dion (professeur à la Faculté des sciences sociales; université Laval et directeur de la revue Relations industrielles).

● Déjeuner causerie: ● Conférencier: Jean Cournoyer, ministre du travail et de la main-d'oeuvre.

● Programme de l'après-midi: La commission de réforme du droit: Grâce à l'initiative de l'Association du Barreau canadien (régionale du Québec),

la Commission de réforme du droit du Canada qui a pour objet d'étudier et de revoir d'une façon continue et systématique les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada vous convie tous à assister à une séance d'information et de dialogue sur les travaux de cette commission depuis sa fondation. Invités: le juge Antonio Lamer (j.c.s.) vice-président de la Commission de réforme du droit; Claire Barrette-Joncas (avocate), membre de la commission; Jacques Fortin, professeur à la faculté de Droit, université de Montréal — attaché à la recherche.

Touristes français, profitez de l'aubaine

PARIS (AFP) — Les Français doivent profiter de la dévaluation du dollar pour aller aux Etats-Unis, a déclaré M. Langhorne Washburn, secrétaire d'Etat au tourisme, à l'issue du séminaire mondial du tourisme qui s'est tenu à Paris.

Il a en effet précisé que la dévaluation du dollar entraîne une baisse du prix de revient des séjours aux Etats-Unis de l'ordre de 8 à 10 pour cent, et en 1972, on prévoit que 150.000 Français se rendront aux Etats-Unis (contre 130.000 en 1971). Notre balance des paiements en ce qui concerne le

tourisme, a-t-il souligné, a accusé en 1971 un déficit de 2,6 milliards de dollars, et nous espérons que non seulement les étrangers, mais également les Américains choisiront de passer leurs vacances aux Etats-Unis, pour mettre fin à cette situation.

Ce séminaire mondial du tourisme a réuni les membres d'une délégation américaine et les principaux représentants des entreprises de tourisme françaises. Ces derniers ont convenu de développer leurs activités aux Etats-Unis, et notamment dans les réserves et les parcs nationaux de l'Ouest.

anglais-espagnol-allemand

Si LPS® peut vous aider
vous voulez vraiment apprendre une autre langue
vous aimez les méthodes rapides et efficaces
vous cherchez une école sérieuse et bien située
vous désirez un cours pratique et économique

enseignement visuel en classe, amélioration de la compréhension au laboratoire, horaires à votre gré (jour, soir ou samedi)

téléphonez aujourd'hui à LPS et prenez

rendez-vous pour un ESSAI GRATUIT

(de 9h. à 21h., sans obligation) frais de scolarité déductibles de l'impôt

LPS-MONTREAL, 878-2821, étage F LPS-QUEBEC, 529-0331, 4^e étage
PLACE BONAVENTURE 500 EST GRANDE ALLEE
Institutions reconnues par le Ministère de l'Education

Qui achète un climatiseur à cette période de l'année?

Les acheteurs prévenants!

Carrier®

C'est maintenant le temps de faire une bonne affaire en achetant un système central de climatisation à prix spécial hors-saison

- Obtenez la fameuse qualité Carrier
- Installation immédiate, faite minutieusement par les experts de Carrier.
- Votre système est vérifié et ajusté et sera prêt pour les prochaines périodes de chaleur
- Nous pouvons vous financer - termes faciles. Appelez-nous aujourd'hui. L'été sera bientôt ici !!!

Dépositaires **Carrier®**

Airco Installations Limited
391 Norman Ave.
Ville St-Pierre, Québec
482-3233
Black & McDonald Ltd.
915 Montée De L'Esse
Montréal 377, Québec
735-6671
Comstock International Ltd.
11525 Côte de L'Esse Rd.
Dorval 760, Québec
631-8561
R. Carmichael & Co. Ltd.
3822 Courtrai Ave.
Montréal 249, Québec
739-2445
Climatop Inc.
437 Beaumont Ave.
Montréal 303, Québec
272-5783

Cordeau Air Conditioning Ltd.
5615 Fullum
Montréal 331, Québec
273-7738
Secanair Inc.
7707 Hochelaga
Montréal, Québec
351-9200
Gaudette Inc.
11000 rue Masse
Montréal nord 462, Québec
325-3310
Mécanique R. H. Ltée.
1985 Boul. Industriel
Chomedey, Laval, Québec
384-8300
V. L. Savage & Co. Inc.
4606 rue St-Catherine ouest
Montréal 215, Québec
937-9234

Morrison Air Conditioning (1968) Ltd.
5353 rue Paré
Montréal 307, Québec
342-2835
McDonald & Wilson Refrigeration Ltd.
3025 boul. Pittfield
St-Laurent 383, Québec
332-9902
Daniels & Mannard Heating & Air Conditioning Ltd.
216 Ronald Drive
Montréal ouest 263, Québec
489-6881
Smith Heating Refrigeration & Air Conditioning Inc.
1960 rue Manufacturers
Montréal 104, Québec
937-6129

Le conseil des professions voudrait que l'Office ait des pouvoirs accrus

par Solange Chalvin

Le Conseil interprofessionnel du Québec, qui groupe 22 corporations et 47 413 membres, présente aujourd'hui, à Québec, un volumineux mémoire à la Commission parlementaire spéciale des corporations qui siégera également demain, sur le projet de loi 250. Les audiences reprendront ensuite le 14 mars prochain.

On accepte d'emblée l'idée d'uniformiser les professions tel que le propose le projet de loi mais on voudrait en même temps conserver à chaque profession son autonomie, a dit le Dr Augustin Roy, registraire du Collège des mé-

decins qui présentait hier, à Montréal, le mémoire, en compagnie d'un représentant des avocats, Me Claude-Armand Sheppard, des travailleurs sociaux, Mme Suzanne Blais-Grenier, des ingénieurs, M. Gilles Tanguay et des architectes, M. Henri-P. Labelle.

Ce mémoire commun n'empêchera pas chacune des 22 corporations de présenter individuellement un mémoire expliquant en détail son point de vue. En fait, le mémoire réclame un rôle de surveillance accru pour l'Office des professions ainsi que certains pouvoirs qui

sont conférés par le projet de loi, au gouvernement. Il promet d'autre part d'adopter une attitude rigoureuse à l'égard de la compétence et du code de déontologie de leurs membres.

Le président de l'Office des professions devrait être nommé par l'Assemblée nationale, dit le mémoire, et non par le gouvernement, afin d'éviter toute nomination politique.

Cet Office des professions devrait être composé de cinq ou sept membres au lieu de trois, et le mandat des membres ne devrait pas dépasser

cinq ans.

Les corporations acceptent de rendre des comptes publics, dit aussi le mémoire, mais l'appareil étatique prévu dans le projet de loi risque d'entraîner la surveillance de la vie privée des citoyens, plutôt que celle des opérations des corporations.

Le secret professionnel n'est pas suffisamment protégé par le projet de loi 250, et le Conseil interprofessionnel du Québec précise que les corporations seront très exigeantes à ce sujet.

Voir page 2: Les professions

Une semaine plus tôt

Soma reprend sa production

La Société de montage automobile de Saint-Bruno (SOMA) a rouvert ses portes hier et repris la production.

Dans un bref communiqué, la Société générale de financement (SGF) souligne que cette reprise des activités arrive une semaine plus tôt que prévue lors de la fermeture, le 28 janvier dernier.

Selon la SGF, cette décision a pu être avancée "la demande du marché canadien pour la Renault 12 s'étant raffermie".

Concernant l'avenir de l'usine Soma, la Société générale de financement est d'avis que les études entreprises devraient permettre de déterminer dans quelles conditions techniques et finan-

cières l'entreprise pourra poursuivre ses opérations.

Entre-temps, on indique que les négociations entreprises à Paris avec la Régie Renault se continueront à Montréal lors d'une prochaine mission française.

La SGF ne précise pas si tous les employés ont pu reprendre leur emploi avec la reprise des activités non plus que le rythme de la production. Tandis que le service des relations publiques refusait de commenter, il était impossible de rejoindre le président de Soma, M. André Martin. L'usine de montage automobile de Saint-Bruno compte présentement 460 employés et fabrique normalement 50 voitures par jour.

les tribunaux

par Guy Deshaies

Esso Imperial: un délai de dix mois

Les représentants de la compagnie Esso Imperial ont plaidé non coupables hier à trois chefs d'accusation qui pèsent contre cette compagnie en vertu de la nouvelle loi provinciale de la protection des consommateurs.

En novembre dernier, la compagnie Esso aurait fait parvenir aux trois plaignants des cartes de crédit qu'ils n'avaient pas sollicitées.

La cour a remis le procès au 15 septembre 1972.

Ainsi le procès aura lieu, si aucune remise n'intervient, environ un an après la signification des plaintes.

De tels délais ne sont pas inhabituels dans ces cours qui disposent des infractions aux normes de la construction, au salaire minimum, aux lois des impôts,

des coalitions, des aliments et drogues, etc.

La plupart des accusés, en ces matières, sont des compagnies parfois très importantes et très connues et il arrive que ces délits sont quelquefois très graves.

A titre d'exemple, rappelons que 6 compagnies de construction, dont Dominion Bridge, Sigma Construction, Ma Baie Construction et C.M.L. Inc., accusées de 25 infractions à la loi des établissements industriels, attendent leur procès depuis juillet 71. Depuis septembre 71, des 46 dossiers sur la loi des établissements industriels et commerciaux 29 procès ont été remis à une date ultérieure.

Elle gagne sans tarder sa cellule

Une femme a gagné tout de suite le chemin des cellules, hier matin, après qu'elle eût avoué son crime: avoir volé de la nourriture pour la somme de \$7 chez Steinberg un peu avant Noël. L'avocat de l'assistante judiciaire a fait valoir au juge Sylvestre que cette dame avait trois enfants respectivement âgés de 4 ans, 3 ans et 6 mois et qu'elle était enceinte d'un quatrième. Il a expliqué en outre qu'au moment du "vol" le mari de l'accusée avait disparu et que cette

femme se trouvait dans le besoin. Mais comme la prévenue a déjà, dans le passé, été condamnée une fois pour un acte semblable le juge lui a dit: "La leçon ne vous a donc pas servi?"

— "Oui, de dire la dame, mais là j'en avais besoin".

En la condamnant à une journée de prison le juge lui a dit que la prochaine fois elle serait plus sévèrement traitée et la femme s'est livrée aux policiers en disant au juge: "Merci".

Ce soir-là, à Saint-Léonard...

Pour la première fois hier, un policier, témoin de la Couronne au procès de M. Raymond Lemieux, accusé d'avoir pris part à une émeute, à Saint-Léonard, le 10 septembre 69, a déclaré que ce soir-là il avait vu deux groupes s'affronter.

Le policier Venant d'Amour, de la SQ, a ainsi mieux défini ce que les témoins précédents appelaient des "curieux" par rapport aux "manifestants".

Il a raconté que le groupe de M. Lemieux était arrivé en face de l'école Jérôme-Leroyer, rue Jean-Talon, et qu'à ce moment un groupe d'une cinquantaine de personnes, dont plusieurs de langue anglaise, avait fait irruption

et qu'il y avait eu affrontement entre les deux groupes: le premier et celui de M. Lemieux, convoqué par la Ligue pour l'intégration scolaire et qui se proposait de dénoncer le statut des écoles anglaises à Saint-Léonard.

Me Claude Lebeau, en défense, a fait dire au témoin que jamais il n'avait entendu de qui que ce soit un ordre de dispersion.

D'autre part, il semble que la preuve de la Couronne dans cette affaire tire à sa fin.

Rappelons que M. Lemieux a déjà subi un procès pour les mêmes accusations, procès qui s'est terminé par le désaccord des jurés.

Villeneuve: procès pour outrage

Le procès du comédien Lionel Villeneuve, accusé d'outrage au tribunal, a débuté hier en 3ème division des assises devant le juge Albert Leblanc.

Hier soir, la Couronne, après avoir fait entendre trois policiers, a déclaré sa preuve close et la défense commencera ce matin.

Toute cette affaire, pour laquelle M. Villeneuve en est à son deuxième procès,

remonte au 18 décembre 1969 alors que le juge Paul Miquelon se préparait à rendre sentence dans le cas de Pierre Vallières, déclaré coupable d'homicide involontaire à la suite du décès de Thérèse Morin, tuée d'une bombe le 5 mai 69 à l'usine de chaussures LaGrenade.

D'après les témoins de la Couronne, M. Villeneuve se trouvait au nombre des

Voir page 2: Villeneuve



Automobilistes! Procurez-vous aujourd'hui vos plaques d'immatriculation 1972 de La Belle Province si vous ne voulez pas encourir les foudres policières demain. Habituellement, le gouvernement fait preuve de beaucoup de tolérance à ce sujet; mais cette année, aux dernières nouvelles, le ministère des transports demeure implacable et n'avait aucune intention d'accorder un délai aux automobilistes qui ont négligé de se procurer leurs plaques d'immatriculation.

(Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

Une échéance implacable

Le procès Cotroni-Maclean

Une commission rogatoire ira interroger l'avocat de Lansky

par Jean-Pierre Charbonneau

Un ex-enquêteur de l'escouade de la moralité de la police de Montréal a déclaré hier au procès Cotroni-Maclean qu'il avait remarqué que la venue de M. Vincenzo Cotroni dans un important cabaret de Montréal avait déclenché chez les propriétaires de l'établissement des gestes de respect et de considération peu ordinaires.

Le sergent-détective David Adamo a expliqué qu'à une occasion en 1969 alors qu'il effectuait une surveillance discrète au Café Métropole (fermé l'automne dernier par la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec) sur la rue Sainte-Catherine, il avait vu le propriétaire, M. Nicholas "Colas" Diorio et le contrôleur de l'établissement, M. Angelo Lanzo, (un gérant de plusieurs cabarets de Montréal) se lever respectueusement lorsque M. Vic Cotroni vint s'asseoir à leur table.

Le policier a déclaré à la demande du procureur du magazine Maclean contre qui M. Cotroni a intenté une poursuite de \$1.250.000 à la suite d'une série d'articles en 1963 qui l'identifiaient comme le chef de la Mafia de Montréal, que M. Nicholas Diorio était reconnu

des services policiers comme étant un individu très actif dans le jeu et le trafic de la drogue. M. Adamo qui est un des enquêteurs spécialisés dans la lutte contre le jeu clandestin à la police de Montréal précise que souvent les noms de MM. Diorio et Lanzo avaient figuré dans les enquêtes qu'il a menées avant de quitter la moralité à la suite d'une promotion.

Le policier a de plus indiqué au juge Jean Saint-Germain de la Cour supérieure qu'à l'occasion de l'une de ses surveillances il avait vu entrer dans le même endroit M. Vincent Cotroni et MM. Nick Diorio, Angelo Lanzo, Frank D'Asti et Joe Horvath. Le témoin a pré-

cisé au tribunal que Frank D'Asti et Joe Horvath étaient entre autres connus pour leurs activités au Victoria Sporting Club sur le boul. Tasche-reau, à Longueuil. Cet endroit, mieux connu par sa raison sociale "Le 837", a été fermé le 19 mars 1971 à la suite de plusieurs descentes de l'escouade de la moralité de la Sûreté du Québec. Lors du dernier raid policier, M. Frank D'Asti a été arrêté et accusé d'être le tenancier de cette importante maison de jeu de la rive-sud. D'Asti subira d'ailleurs son procès dans cette affaire le 16 mars en Cour des sessions de la paix.

Voir page 2: Maclean-Cotroni

L'UdM répond au syndicat

"Les propositions transmises au syndicat national des employés de l'université de Montréal (CSN) ne comportent en aucun cas de diminution de salaire pour les employés en place; au contraire, elles représentent pour chacun des employés en place une augmentation. Dans le cas des employés des bibliothèques, par exemple, il s'agit d'une augmentation globale des traitements de l'ordre de 8 pour cent pour l'année 1971-72 par rapport à 1970-71". C'est ce qu'a déclaré le vice-recteur à l'administration.

M. Roger Larose démentait ainsi les propos tenus par un membre de l'exécutif du Syndicat, propos fondés sur une interprétation erronée des échelles de salaires et de leur application contenues dans les offres de l'université à ses quelque 330 employés impliqués dans cette négociation.

M. Larose souligne que les taux de salaires ainsi que les autres conditions de travail offerts à ce groupe sont les mêmes que ceux qui ont été négociés récemment avec le Syndicat des employés de l'université de Montréal, section locale 1244 (SCFP).

"C'est un alignement d'échelle semblable à celui négocié l'automne dernier avec la section locale 1244 (SCFP), qui se négocie en ce moment avec le syndicat national des employés de l'université de Montréal (CSN). Cet alignement implique une pondération différente des facteurs augmentation statutaire et redressement. En toute justice pour nos 2.500 employés, il nous faut poursuivre une politique ferme de salaires égaux pour des tâches identiques ou similaires."

Les délais de conciliation ayant été prolongés jusqu'au 3 mars à la demande du Syndicat, les négociations doivent se poursuivre de façon intensive au cours de la semaine.

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE OTTAWA ANNÉE 1972-1973 ADMISSION

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Conditions d'admission: la préparation requise pour entrer actuellement dans les Facultés de théologie des Universités canadiennes.

Programme d'études: conduisant aux grades civils, décernés en vertu d'une charte civile universitaire octroyée par le Gouvernement d'Ontario.

1er cycle (3 ans) nouvelle organisation visant à donner sur les points centraux de la théologie une réflexion approfondie:

- DIEU ET L'HOMME (1ère année)
- JESUS CHRIST ET L'ÊTRE-DANS-LE-CHRIST (2e année)
- L'ÉGLISE ET L'ENGAGEMENT CHRÉTIEN (3e année)

2e cycle (2 ans) centres d'intérêt: deux problèmes de vie chrétienne, le Mariage et le sacrement de pénitence - questions qui se posent aujourd'hui à l'Église - initiation au travail plus spécialisée de la recherche par l'acquisition des instruments de travail; conduit:

- à la maîtrise en théologie (M.Th.) au terme d'un an;
- à la maîtrise en arts (M.A.) en théologie après deux années de scolarité;

3e cycle: de deux années de résidence après le M.Th., conduit au doctorat (Ph.D.) en théologie.

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Le Département de Philosophie offre actuellement un programme d'études conduisant, selon la préparation philosophique antérieure, aux grades civils suivants:

- au baccalauréat avec spécialisation en philosophie: B.A. (Ph.)
- au baccalauréat en Philosophie: B.Ph.

COURS SPÉCIAUX EN THÉOLOGIE

Le Collège offre quelques cours spéciaux, portant sur certains des grands problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Église. Ces cours ont lieu le samedi, à des heures permettant à des personnes de la région de Montréal de s'y rendre facilement par train ou autobus. Le programme de ces cours sera communiqué plus tard.

RENSEIGNEMENTS: s'adresser à:

Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

A qui profite la politique d'habitation: aux locataires à bas revenu ou à l'entreprise privée?

La rénovation urbaine est-elle le remède-miracle aux problèmes sociaux des quartiers défavorisés?

Que vaut la politique d'habitation de la ville de Montréal?

Que s'est-il passé dans la Petite Bourgogne?

Un logement décent, est-ce un privilège ou un droit?

Pour trouver des réponses à toutes ces questions, lisez le numéro de février de la revue:

Maintenant

POUR UNE POLITIQUE NOUVELLE DE L'HABITATION

En vente dans les kiosques et les librairies

Revue Maintenant,
9820, Jeanne-Mance
Montréal 357,
739-2758



La Chambre
de Commerce
de Montréal

DÉJEUNER-CAUSERIE le mardi, 29 FÉVRIER

Hôtel Mont-Royal 12 h 30

Le sujet:

Les problèmes de
l'Industrie des
Pâtes et Papiers

L'industrie des pâtes et papiers du Québec traverse présentement une très dure crise.

Qu'advient-il de la plus importante industrie exportatrice du Canada?

Les hommes d'affaires sont-ils conscients des conséquences économiques de cette situation?

le conférencier:

DOCTEUR PAUL-E. LACHANCE
président du Conseil des Producteurs
de pâtes et papier du Québec,
répondra à ces questions

le couvert: \$5

Renseignements:

866-2861

éditorial

Le pourrissement d'une lutte sans issue

Au terme de trois jours de débats acerbés, le Conseil confédéral de la CSN a bravement décidé, vendredi dernier, d'instituer une enquête sur les présumées irrégularités qui auraient été commises dans l'affaire Lapalme et de renouveler l'appui du mouvement aux ex-employés de Lapalme.

Dans un contexte normal, ces deux décisions auraient dû donner le signal d'un nouveau départ dans une lutte pour laquelle la CSN a investi tout de ressources que dans aucune autre. Tout indique, au contraire, que rien n'a été réglé par les deux résolutions adoptées vendredi dernier. L'affaire Lapalme semble devoir continuer de déchirer la CSN aussi longtemps que la direction du mouvement n'aura pas reconnu qu'elle est devenue une lutte sans issue.

L'affaire Lapalme dure depuis mars 1970. Le gouvernement fédéral ayant brutalement décidé à cette époque de mettre fin au contrat qui le liait à l'entreprise G. Lapalme Ltée pour le transport du courrier postal à Montréal, les employés de cette entreprise se virent, du jour au lendemain, dépouillés d'avantages conquis grâce à l'action efficace de leur syndicat.

A la suite d'une enquête menée par M. Carl Goldenberg, le gouvernement fédéral se ravisa. Il offrit de prendre à son service, dans le cadre de la fonction publique, la très grande majorité des syndiqués de Lapalme. Ce projet de règlement impliquait, pour les employés de Lapalme, l'intégration dans le régime syndical déjà existant au sein du service postal et, par voie de conséquence, la renonciation à leur propre syndicat.

Après avoir exigé et obtenu de multiples ajustements et précisions, les syndiqués de Lapalme finirent par refuser catégoriquement les avances fédérales, en précisant qu'ils ne les accepteraient que si leur syndicat était reconnu.

Ce premier refus était, à sa face même, indéfendable. Notre régime des relations du travail repose sur la règle du monopole syndical. Si des travailleurs faisant partie d'un syndicat sont transférés dans une unité de travail comptant déjà sa propre organisation syndicale, il est normal qu'ils s'intègrent, à titre individuel, dans cette organisation plutôt que de vouloir traîner avec eux leur propre syndicat.

La situation s'est compliquée davantage du fait que, les mois s'écoulant et les refus s'accumulant, les postes que le gouvernement fédéral voulait attribuer aux ex-employés de Lapalme dans la fonction publique

furent donnés à d'autres travailleurs, lesquels furent immédiatement inscrits dans le syndicat existant.

La logique de la position épousée par la CSN voulait que ces travailleurs soient considérés comme des "scabs" et qu'ils puissent être délogés de leurs postes en faveur des ex-employés de Lapalme. Le gouvernement fédéral soutient, au contraire, que ces travailleurs sont entrés dans la fonction publique par la voie normale et qu'ils y ont désormais droit à une protection syndicale régulière.

Dans une lettre adressée en juin dernier à M. Frank Ditterlizi, président des ex-employés de Lapalme, M. Marcel Pepin concluait que la lutte des "gars de Lapalme" était devenue sans issue. Les événements des six derniers mois ont justifié la position qu'il définissait alors, même si cette position fut subseqüemment renversée par le Bureau confédéral de la CSN.

On a voulu faire croire au public que des droits absolument fondamentaux étaient en jeu dans cette affaire. Cela fut vrai au début, mais cessa de l'être lorsqu'à la suite du rapport Goldenberg, Ottawa adopta une position plus libérale à l'endroit des ex-employés de Lapalme. C'est un problème de représentation syndicale, non de liberté tout court, qui est en jeu dans cette affaire. Seules, des considérations de prestige peuvent justifier la CSN de vouloir en faire l'objet d'une lutte sans quartier.

Le Conseil confédéral de la CSN devait aussi disposer de graves accusations d'irrégularités portées contre le syndicat des ex-employés de Lapalme par nul autre que le trésorier général du mouvement.

La lenteur que la CSN a mise à poser ce geste, et le contexte passablement ambigu dans lequel a été instituée la commission, témoignent plus d'une certaine impuissance qui paraît s'être emparée de la CSN que d'une volonté de refaire l'unité en faisant d'abord la lumière dans les conditions le plus objectives possibles.

Les rumeurs d'irrégularités circulaient déjà sous le manteau depuis plusieurs semaines. Il a fallu beaucoup de temps avant que la direction de la CSN en reconnaisse publiquement l'existence: c'était déjà un manque de limpidité assez répréhensible de la part d'un mouvement toujours prompt à dénoncer le scandale chez les autres.

Il était impérieux, dans ces circonstances, qu'une enquête soit instituée et qu'elle soit confiée, si possible, à des personnes complè-

tement indépendantes des clans qui se disputent le contrôle de la CSN. C'est d'ailleurs ce que semblait avoir conclu la direction du mouvement lorsqu'elle fit appel aux services du juge en chef Jean-Paul Geoffroy, de la Cour du travail. Le gouvernement pouvait difficilement consentir à ce que le juge Geoffroy se prête à une enquête commandée par une autorité autre que la sienne. Comment a-t-on été amené, à la suite de ce premier refus, à former une commission composée uniquement de trois permanents du mouvement et ne comprenant, par conséquent, aucun représentant des cotisants ordinaires et, à plus forte raison, du grand public?

Cette décision tient beaucoup plus, à une méfiance instinctive de la CSN à l'endroit du monde extérieur qu'à un quelconque désir de cacher quelque chose. Elle n'en donne pas moins à l'enquête l'allure d'une opération-maçon.

L'enquête s'engage, de plus, assez difficilement. Le trésorier Jacques Dion annonçait hier qu'il doit s'absenter pour trois semaines et que les auteurs de la proposition d'enquête étaient au courant de ce fait lorsqu'ils formulèrent leur projet de résolution. Ces propos veulent-ils dire qu'on a voulu circonvenir le trésorier de la CSN ou que celui-ci entend boycotter ou retarder indéfiniment l'enquête? On comprend que pour certaines enquêtes, il y ait parfois intérêt à ce que des témoins importants se trouvent au Mexique ou ailleurs. Mais on refuse de croire que de telles considérations puissent avoir cours à la CSN.

De l'affaire Lapalme, on ne sait plus trop si c'est elle qui divise la CSN ou si elle sert de prétexte au jeu des factions à l'intérieur de ce mouvement. Mais elle semble engagée sur la voie d'un pourrissement dont les premières victimes ne sauraient être que les travailleurs sur le dos desquels on prétend la poursuivre jusqu'au bout.

On a l'impression, dans cette affaire, que les parties sont engagées dans un duel à mort dont le véritable enjeu dépasse de beaucoup l'intérêt des syndiqués de Lapalme et dont l'échec réel se situe en juin, non en mars.

Par les ruses tactiques dont il s'enveloppe déjà, ce duel menace de déchirer profondément, sinon de scinder la CSN. Celle-ci aurait tout intérêt à régler d'abord l'affaire Lapalme. Elle pourrait ensuite envisager avec plus de clarté l'échec de juin.

Claude RYAN



- C'est le temps de vendre mes moutons

lettres au DEVOIR

La situation des ingénieurs sur le marché québécois du travail

Lors d'une conférence de presse donnée le 17 février dernier au secrétariat de la Corporation des Ingénieurs du Québec, le président de la Corporation, l'ingénieur Robert J.S. Delisle, annonçait aux journalistes présents la position de son Conseil en regard du projet de loi 250, le Code des professions, ainsi que la situation générale des ingénieurs au Québec.

Les articles publiés à la suite de cette conférence ont rapporté certaines statistiques de façon quelque peu fautive et il y a lieu d'apporter des précisions pour corriger ces renseignements et ainsi mieux informer le public.

On a d'abord rapporté que 72% des 14.600 membres de la Corporation étaient francophones. En réalité, nos membres sont francophones à 53% seulement; le 72% s'applique à la proportion francophone des diplômés en génie des établissements du Québec en 1971.

On a dit ensuite que la moitié des diplômés de 1971 étaient en chômage; il faut préciser qu'au moment de la graduation, il en était ainsi, la plupart se sont depuis trouvés de l'emploi, mais il est vrai que beaucoup trop d'entre eux ont dû se contenter d'emplois éloignés de leur sphère d'activité.

Finalement, il est exact qu'il y a un surplus de nouveaux ingénieurs au Québec et qu'ils ont beaucoup de mal à se placer dans leur spécialité: je crois cependant

qu'il faut ajouter que cet excédent n'est pas absolu mais qu'il est relié à la structure économique et industrielle du Québec. En effet, l'Ontario réussit à absorber, sans plus de peine que le Québec, presque deux fois plus de diplômés en génie que le Québec alors que la population ontarienne n'est que de 20% plus élevée que celle du Québec.

Le facteur principal qui joue en faveur des ontariens est sans aucun doute l'existence d'un secteur industriel secondaire mieux développé qu'au Québec. Les ingénieurs québécois doivent oeuvrer dans les secteurs industriels primaires et tertiaires surtout, c'est à dire le secteur de l'exploitation et celui des services. Or, c'est surtout le secteur secondaire qui emploie proportionnellement le plus d'ingénieurs dans leur rôle primordial de créateur et de concepteur; c'est aussi ce secteur qui doit être développé pour assurer le meilleur équilibre économique du Québec.

Il s'ensuit donc que le Québec doit développer le secteur secondaire de son industrie s'il veut progresser et assurer son équilibre économique; l'incidence heureuse d'un tel développement sera de fournir de l'emploi non seulement à tous les diplômés en génie de nos universités et à tous nos ingénieurs, mais également à tous les travailleurs québécois. Ce

NDLR: La lettre intitulée "Vive la justice" publiée dans Le Devoir de lundi avait pour auteur M. George J. Wesley, de Montréal. Nous nous excusons auprès de M. Wesley du malentendu qui a fait sauter son nom. Aux lecteurs qui nous adressent des lettres, nous rappelons qu'ils doivent indiquer leur nom, leur adresse et leur numéro de téléphone.

n'est certes pas en produisant plus d'ingénieurs qu'on équilibrera l'industrie du Québec, mais c'est par une politique économique avisée de restructuration industrielle qu'on aura besoin de plus en plus d'ingénieurs pour assurer le plein développement du secteur secondaire de l'industrie québécoise.

Il n'est évidemment pas rentable de dépenser nos capitaux pour faire des chômeurs de plus en plus instruits: le Québec doit dépenser pour faire des emplois où c'est le plus économiquement rentable. La Corporation des Ingénieurs du Québec compte beaucoup sur la compétence du nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce, l'ingénieur Guy St-Pierre: il y a du pain sur la planche!

Robert MASSE
Registraire,
La Corporation des ingénieurs du Québec
Montréal, le 24 février 1972.

Que vaut le diplôme d'études collégiales?

Il y a à peine quelques années que l'on a transformé le système d'éducation collégiale: vaste éventail, d'options; déclassement de l'instruction mais je constate que l'on est allé beaucoup trop vite pour tenter de rattraper les 20 années de retard que le Québec accuse sur les autres provinces dans le domaine de l'éducation. 20 années de retard qui s'expliquent par un contexte socio-politique vieux de plus de 100 ans. Enfin ce qui est inconcevable, c'est que le

système: accessibilité de tous (ou presque) à l'éducation collégiale; éventail, d'options; déclassement de l'instruction mais je constate que l'on est allé beaucoup trop vite pour tenter de rattraper les 20 années de retard que le Québec accuse sur les autres provinces dans le domaine de l'éducation. 20 années de retard qui s'expliquent par un contexte socio-politique vieux de plus de 100 ans. Enfin ce qui est inconcevable, c'est que le

DEC ne soit pas reconnu comme l'équivalent d'un baccalauréat à la fonction publique fédérale, où, selon moi, on devrait l'accepter d'emblée à une époque où on s'acharne à vouloir réaliser l'unité canadienne. Unité bêteuse, pas vrai?

Jean GAUTHIER
département d'histoire,
Université de Montréal.
Montréal, le 25 février 1972.

Une victime innocente de nos méchants "nationaux-socialistes"

J'ignore qui est l'auteur du Bloc-notes intitulé *De la déceance*, paru dans le DEVOIR du vendredi, 18 février, ce n'était pas signé... je m'adresserai donc au professeur-militant.

M. Gilles Lalonde, à vous qui êtes la cible de ce petit chef-neuve de bêtise humaine, je suis tenté de dire: "De la déceance!"

On vous accorde la liberté de pensée (dites "merci") quant à celle de vous exprimer: "nenni". Nos nationaux-socialistes sont seuls détenteurs et interprètes de la vérité. Duplessis est mort, vive son esprit.

Vous osez affirmer que le fédéralisme est rentable quand il ne nous rapporte que deux milliards cinq cents millions par année! Quant à notre contribution culturelle, le reste du pays, totalement inutile, le Québec se suffit à lui-même! Wellie Lamotte fait la Plaine des Arts. La culture dans la rue!

Vos statistiques sur la dernière élection provinciale ne font que relater servilement les faits. Les grands-prêtres de la religion nationale-socialiste (les journalistes) nous ont interprétés de telle façon qu'on aurait pu lire à la une: "Les Péquistes triomphent, les Libéraux l'emportent avec 50% des votes..."

Ces curés dernier cri ayant le sens de la hiérarchie très développé, il n'y a aucun doute pour eux que vous soyez le porte-parole du gouvernement (i.e. vos supérieurs). On se croirait au couvent. Monsieur Lalonde, vous n'êtes pas responsable de votre écrit, beau compliment!

"En commettant un texte qui induit le public étranger en erreur et confond... les convictions politiques", vous portez une grave atteinte à la seule religion vraie, nationale et sociale du Québec, et par conséquent vous sapez l'auxori-

té des grands-prêtres chargés d'interpréter les faits à la lumière de l'idéologie par la propagande. A l'avenir, Monsieur Lalonde, soumettez vos écrits pour approbation.

Cher professeur militant, si vous voulez démontrer à vos étudiants comment on interprète un fait au lieu de le relater, rappelez leur comment deux premiers ministres et un maire de la métropole ont assassiné un ministre du cabinet de la bête province en 1970...

M. Lalonde, je salue en vous un homme libre, et je plains ceux qui veulent des étiquettes sur chacune de vos paroles, après tout, de militant à milice le pas est vite franchi, c'est pas?

Guy COTTE
Montréal, le 22 février 1972
NDLR: L'auteur du bloc-notes était Laurent Laplante. La signature était d'ailleurs clairement indiquée à la suite des bloc-notes qu'il rédigea ce jour-là.

Les oubliés de la dernière entente entre Québec et les enseignants

M. Jean-Paul L'Allier, ministre de la fonction publique. En tant que président de l'Association des Bibliothécaires Scolaires du Québec, je crois de mon devoir de porter à votre attention la situation déplorable de nos membres.

Dans l'entente provinciale conclue entre les enseignants et la partie patronale, dont le gouvernement du Québec, par l'entremise de votre Ministère, fait partie, l'article 2-1.6 stipule: "La présente convention s'applique aux instituteurs-bibliothécaires et les parties négocieront des conditions de travail applicables aux dites catégories d'employés."

Il y a plus de deux ans cette entente a été signée entre les parties, mais dans le cas des instituteurs-bibliothécaires rien n'a été fait. Il est vrai que les parties se sont rencontrées à trois reprises en mai et juin 1971. Mais hélas ces rencontres ont abouti à un échec. Voulait-on vraiment négocier le 21 juin 1971, quand on sait qu'il ne restait que neuf (9) jours d'existence à cette entente?

Après plus de cinq années de service dans les écoles, les bibliothécaires scolaires sont encore à justifier leur existence, sans

parler d'une obligation de fonctionner dans la quasi-clandestinité quant au statut et aux conditions de travail.

Voici un peu, dans la pratique, la tâche d'un bibliothécaire scolaire au Québec. On demande à ce dernier, d'organiser, superviser et promouvoir la bibliothèque, jusqu'à vingt-quatre (24) périodes de surveillance ou dix (10) périodes d'enseignement. Depuis quelques années le bibliothécaire scolaire est aussi responsable du matériel audio-visuel.

Le ministère de l'éducation a consacré des sommes énormes à la construction et à l'ameublement de locaux de bibliothèques. On a même ajouté au budget régulier une somme de vingt (20) millions de dollars pour l'achat de volumes, budget d'implantation. Mais quels efforts avons-nous consacrés au personnel des bibliothèques? En nombre et en conditions de travail, RIEN. Au ministère de l'éducation on a produit un document intitulé: "Personnel des bibliothèques, écoles secondaires", daté du 20 avril 1970. Ce document contient de très bonnes suggestions que votre ministère devrait se faire un devoir d'inclure dans la prochaine

convention collective des enseignants.

Qu'attend le ministère de la fonction publique pour donner à ses bibliothécaires scolaires le même statut et les mêmes conditions de travail que les "teachers-librarians" de l'Ontario, de Colombie-Canadienne, du Manitoba, de l'Alberta et de 48 États américains? Cette catégorie de personnel est considérée comme des spécialistes de l'enseignement et jouit des mêmes conditions de travail et du même traitement que les enseignants.

Il est évident qu'une telle prise de position oblige à repenser les concepts: d'enseignement, d'enseignant, de vos paroles, après tout, de militant à milice le pas est vite franchi, c'est pas?

Il est grand temps que le gouvernement réalise l'importance de la bibliothèque scolaire comme moyen d'enseignement mis à la disposition de l'étudiant pour apprendre à apprendre.

Jean LEMIEUX, prés.
pour le Conseil d'Administration de l'Association des Bibliothécaires du Québec.
Joliette, le 10 février 1972.

bloc-notes

Les aveux de M. Toupin

Au cours d'une conférence de presse récente, le ministre québécois de l'Agriculture s'est joint au club des ministres québécois qui commencent à avoir mal à la tête à la force de se heurter à un fédéralisme envahissant. M. Toupin se joint au M. Castonguay des allocations familiales, au M. L'Allier des câbles communautaires, au M. Courmoyer de la formation professionnelle et à quelques autres ministres québécois.

Dissipons d'avance toute équivoque: M. Toupin a abordé de lui-même la question des relations avec le gouvernement central et il a bel et bien affirmé que nombre de plans agricoles du gouvernement fédéral constituaient une malheureuse duplication des efforts québécois. "Vous ne trouvez pas, demandait le journaliste Samson, que c'est vraiment une incursion dans les pouvoirs des provinces?" Et M. Toupin de répondre: "Certainement, sans aucun doute".

M. Toupin avait ouvert sa conférence de presse en vantant le projet de loi numéro 64. Le syndicalisme agricole, par ce projet de loi, obtient enfin droit de cité et M. Toupin peut manifester à ce sujet une fierté légitime. Le syndicalisme jouira même, dès l'adoption de la loi, d'un financement indispensable à sa consolidation: si la majorité des 55.000 producteurs agricoles visés par le projet endossent l'association qui leur est proposée, tous et chacun des 55.000 seront assujettis à la cotisation syndicale, conformément à la formule Rand. Un seul référendum est requis dans le nouveau projet de loi et c'est bien suffisant dans les circonstances: il s'agit de savoir, oui ou non, si une majorité des producteurs agricoles consentent à verser une cotisation à une association syndicale de dimension provinciale. Pour accréditer l'association, il suffira à celle-ci de prouver qu'elle a obtenu l'appui de la majorité des agriculteurs. Pour modifier la cotisation, il suffit d'une décision de l'assemblée générale et d'une ratification par la Régie des marchés agricoles.

Il s'agissait là des principaux amendements qui avaient été suggérés. Un autre, dont le ministre Toupin a également fait état, concerne la définition du producteur agricole. Désormais, l'appellation ne s'applique qu'à ceux qui produisent au moins \$1.000 par an. Cette décision a réduit de 65.000 à 55.000 le nombre de producteurs agricoles, mais elle s'imposait quand même sous peine d'accorder une trop grande importance à ceux qui ne sont que des agriculteurs marginaux.

Du syndicalisme agricole, M. Toupin est passé, presque sans transition, au programme que M. Olson a mis au point au sujet du rachat des petites fermes. M. Toupin voit là une stratégie fédérale savamment fignolée. "Le gouvernement fédéral achèterait des terres au Québec et dans les autres provinces et tenterait de les revendre à un autre agriculteur. S'il décide d'acheter des terres, il devra ou les revendre immédiatement ou en créer une banque pour les revendre plus tard ou les exploiter lui-même. Donc, cela présuppose un programme de location des terres".

Voilà donc, déclare M. Toupin, le gouvernement fédéral en bonne posture pour louer des terres à des agriculteurs ou pour les exploiter lui-même. M. Toupin ne se berce pas d'illusions. Si un tel programme voit le jour, il faut comprendre, selon lui, que le gouvernement sait exactement où il va. M. Toupin déduit, pour sa part, que le gouvernement fédéral s'embarque dans la mise en place de toute une équipe: aménagistes, techniciens en gestion, chercheurs en matière d'utilisation des terres, spécialistes du reboisement et de la sylviculture, etc. A partir de ces équipes, le fédéral passera, sans solution de continuité, à l'orientation directe des productions agricoles.

"On pourra, affirme M. Toupin, poser des conditions au gars qui veut acheter une terre que détient la Société du crédit agricole fédéral". On pourra, en d'autres termes, déterminer le type de production. "Si nous orientons les productions agricoles, nous ne pouvons faire autrement qu'orienter, par conséquent, la commercialisation de ce produit, l'écoulement de ce produit". Bref, un lien direct relie l'innocent petit programme de M. Olson et la loi C-176 qui couvre toute la commercialisation des produits agricoles.

L'offensive fédérale survient au

milieu d'un renouveau québécois des grandes institutions agricoles, au moment où le ministère québécois de l'Agriculture, la Coopération Fédérée, l'UCC livrent à l'opinion publique des dossiers stimulants et étoffés. Quand le "club des ministres déçus du fédéralisme envahissant" comprendra une majorité du cabinet québécois, peut-être le Québec passera-t-il à l'action. En attendant, comme dit M. Toupin: "Ce n'est pas rose!"

Laurent LAPLANTE

La fable de Moncton

Un gouvernement subventionné n'est pas un gouvernement. M. Gérard Pelletier vient de nous le rappeler utilement à propos du Nouveau-Brunswick et de la politique linguistique de la ville de Moncton.

Si le secrétaire d'Etat avait seulement manifesté sa sympathie pour les Acadiens qui, depuis "L'Acadie, l'Acadie", sont toujours bafoués par l'arrogance du maire Leonard Jones, il n'y aurait lieu que de se réjouir. Malheureusement, dans la défense de cette noble cause, l'ancien rédacteur de Cité Libre nous a ramené aux beaux jours de la logique duplessiste.

La politique d'Ottawa est une, a soutenu en substance M. Pelletier, si Moncton refuse le bilinguisme, le ministère de M. Jean Marchand y pensera à deux fois avant de verser ses subsides au développement régional. On avait déjà vu une semblable logique à l'oeuvre. La politique de l'Union nationale est une, soutenait à l'époque la cible préréfée de Cité Libre, si vous n'appuyez pas le gouvernement, ne venez pas nous demander un pont ou une subvention pour votre collège classique. Les Libéraux avaient promis de remplacer ce chantage par des "octrois statutaires", c'est-à-dire des subventions qui dépendraient des lois et non plus de la faveur du prince.

Le prince Pelletier est dévoué corps et âme au bilinguisme, on ne saurait entretenir de doute à ce sujet. Sa dévotion tendrait-elle à s'atténuer, que le Parti acadien, né de l'impasse des francophones au Nouveau-Brunswick, lui ferait une autre obligation de fustiger le maire Jones, et par ricochet, les politiciens provinciaux, conservateurs aujourd'hui et libéraux hier, qui n'ont pas appliqué vraiment la législation dont ils se vantent en matière de langue.

Malheureusement, ce n'est pas parce qu'ils parlent l'anglais ou le français que le ministère de M. Jean Marchand prétend stimuler les projets régionaux de développement. Si le Nouveau-Brunswick est "défavorisé" et que les subventions fédérales peuvent l'aider à rattraper ses retards économiques, on voit mal en quoi sa population devrait être pénalisée parce que M. Jones veut conserver son droit d'être unilingue anglais.

Suite à la page 2

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Rivin, Ville LeSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$35 par année; six mois, \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois, \$22; trois mois, \$12. Edition du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur, 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste overseas sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

One Country or Two

2) Si le Québec se séparait, comment réagirait le Canada anglais?

par CLAUDE RYAN

La liste des concessions que le Canada anglais serait disposé à faire pour garder le Québec dans la Confédération n'est pas illimitée. Plutôt que de consentir à un pays trop fracturé de l'intérieur, le Canada anglais préfère courir le risque de voir le Québec se séparer.

La perspective d'une séparation paraissait encore, il n'y a pas si longtemps, impensable. Elle devient aujourd'hui vraisemblable, même si elle n'est aucunement souhaitée. Un collaborateur de "One Country or Two", le professeur R.L. Watts, de Carleton University, déjà connu pour l'étude sur "Les sociétés pluriculturelles et le fédéralisme", qu'il a publiée sous les auspices de la Commission B.B., pousse plus loin ses réflexions en examinant cette fois-ci certains cas de fédérations qui se sont désintégrées.

Watts est frappé par maintes ressemblances entre le cas canadien et d'autres cas de fédérations qui n'ont pas réussi à survivre. "Quand nous examinons les facteurs et les développements qui ont amené la désintégration d'autres fédérations", écrit-il, "la ressemblance étroite qu'ils présentent avec la situation canadienne a de quoi donner le frisson. Il semble que la polarisation cumulative des chivages politiques ait atteint au Canada un stade critique et qu'à moins que nous ne réussissions à l'enrayer, le processus de désintégration soit destiné à devenir bientôt irréversible".

Watts a étudié les essais de solution apportés dans d'autres fédérations à des problèmes comme celui du Québec. Il en tire des conclusions plutôt sombres. S'appuyant sur l'expérience de plusieurs fédérations, il estime que la création d'une fédération biprovinciale ou même d'une confédération ne résoudrait probablement pas les problèmes du bilinguisme canadien. Il ne croit pas davantage à la formule du statut particulier: l'expérience de Singapour et de la Malaisie établit à ses yeux qu'elle n'est qu'une étape vers de nouvelles revendications. Il est enfin sceptique sur l'efficacité des révisions constitutionnelles du type global comme celle qui fut entreprise au Canada en 1968: dans les diverses fédérations où elle a été tentée, cette expérience semble avoir contribué à aggraver le climat d'incertitude plutôt qu'à régler les problèmes.

Il faut donc envisager au moins la possibilité d'une séparation. C'est de là qu'est né l'ouvrage "One Country or Two". Le projet prit naissance à la suite d'une lettre que Leslie Frost, ancien premier ministre ontarien, adressait à John Deutsch au lendemain de la conférence inter-provinciale de 1967 sur "la confédération de demain". Frost considérait que la conférence avait glissé trop facilement sur la question du séparatisme. Il pressait Deutsch d'entreprendre avec des collègues une étude froide et réfléchie du séparatisme. Le volume atteint largement son but. Même si les auteurs n'ont pu s'empêcher de laisser percer un peu partout leur forte préférence pour le maintien du

régime actuel, la plupart ont apporté au moins des éléments de réponse à la question qui leur était posée.

Ce ne serait pas la fin du Canada

Les Québécois s'imaginent volontiers qu'advenant le départ du Québec, le Canada se désagrégerait pour voir ses parties se fondre dans le tout américain. Tel n'est pas le sentiment des collaborateurs de "One Country or Two".

Le choc qu'éprouverait le Canada anglais serait naturellement très fort. Les Anglo-canadiens assisteraient à l'écroulement d'un vieux rêve. Ils ne pourraient qu'en éprouver de l'amertume à l'endroit du partenaire qui aurait décidé de quitter la maison commune. "Le Canada", écrit Meisel, "cesserait évidemment d'exister dans sa forme actuelle. C'est toute une conception du monde, de la loyauté nationale, de la fierté et de l'ambition chère à de nombreux Anglo-canadiens qui s'effriterait".

Croire qu'à cause de cela le Canada cesserait d'exister, ce serait toutefois se bercer d'illusions. "Le vieux refrain voulant que ce qui resterait du Canada serait absorbé par les États-Unis n'a rien pour moi de très convaincant", écrit Meisel. "Il y aurait certes de sérieux problèmes de communication et une bonne dose de dislocation économique, mais dans l'ensemble, on peut raisonnablement prévoir que le choc causé par la séparation et les exigences nouvelles qui en découleraient contribueraient probablement à fournir aux Anglo-canadiens l'élément de solidarité et l'élan requis pour créer un nouvel état".

De la situation que créerait le départ du Québec, découlerait probablement, selon Meisel, une renaissance du nationalisme anglo-canadien. Celui-ci deviendrait plus vigoureux et plus explicite. Il pourrait même être assez fort "pour dominer les forces centrifuges qui s'exerceraient à l'intérieur de même que l'attraction des États-Unis".

Ce que Meisel prévoit au plan national, Rawlyk, Archer et Burns l'entrevoient, moyennant certaines réserves, au plan des régions. Les citoyens des Maritimes n'aiment pas à penser à la séparation éven-

"One Country or Two"? ouvrage écrit en collaboration, sous la direction de R.M. Burns, directeur de l'Institut des relations inter-gouvernementales de Queen's University, avec une introduction de John J. Deutsch, principal de Queen's. La liste des collaborateurs comprend W. R. Leiderman, professeur de droit constitutionnel à Queen's, R.L. Watts, professeur de science politique à Carleton U., J.R. Mallory, politologue de McGill et auteur d'un important ouvrage récent sur le système canadien de gouvernement, T.H.B. Symons, président de Trent University et figure en vue du parti conservateur, Richard Simeon, politologue de Queen's, John Meisel, politologue de Queen's et spécialiste des comportements électoraux, G.A. Rawlyk, professeur d'histoire à Queen's, J.A. Archer, professeur à l'université de Saskatchewan et F.J.E. Jordan, professeur de droit à Queen's. L'ouvrage a paru aux Presses des universités McGill et Queen's à la fin de 1971.

tuelle du Québec. Cette hypothèse n'entre tout simplement pas dans leur façon de voir l'avenir. Mais advenant la séparation du Québec, une forte majorité d'entre eux serait probablement contre l'annexion des provinces atlantiques aux États-Unis. Il semble que la majorité se rallierait à l'opinion de l'ancien premier ministre Smith, de la Nouvelle-Écosse, pour qui, advenant la séparation du Québec, "l'union avec les États-Unis demeurerait la moins attrayante des solutions possibles".

A l'instar des Maritimes, les Prairies n'ont pas considéré sérieusement la possibilité d'un départ du Québec. "Les gens de l'ouest perçoivent cette possibilité comme indésirable et impensable - ou peut-être comme impensable parce que indésirable", écrit J.A. Archer. Si l'indésirable devait se produire, "l'ouest n'agirait pas sous l'empire de la précipitation... Si la séparation s'accompagnait de complications relativement limitées et que la porte restât ouverte à un éventuel retour, l'ouest opérerait probablement pour la continuation du Canada. Mais le reste du Canada devrait alors envisager des négociations ardues; car, à moins de pouvoir compter sur des politiques pouvant l'aider à contrer la puissance économique et politique de l'Ontario, l'ouest envisagerait sérieusement la possibilité de s'en aller lui aussi".

Quant à la Colombie-Britannique, l'attitude qu'elle adopterait est enveloppée d'incertitude. "Le pronostic le plus probable", écrit R.M. Burns,

est qu'elle consentirait à un effort de taille en vue de maintenir une nation anglo-canadienne".

L'hypothèse du recours à la force

"Lorsqu'une province faisant partie d'un pays fédéral décide de se séparer, le gouvernement central, écrit R.L. Watts, fait face à un dilemme: contraindre par la force la province sécessionniste à rester dans la fédération, ou accepter la sécession comme un fait".

La plupart des fédérations ont opté, dans des cas semblables, pour la force, voulant éviter que la sécession d'une province n'entraîne la dislocation du pays. A l'appui de cette observation, Watts cite le cas des États-Unis et de la Suisse au siècle dernier, du Nigeria et du Pakistan à une époque plus récente. Les seuls exemples de fédérations dont un membre ait pu se séparer sans que l'État central recoure à la force ont trait (exception faite du cas de Singapour, qui fut pratiquement expulsé de la Malaisie) à des fédérations de type colonial, où le pouvoir métropolitain s'était réservé le droit de décision en cas de sécession. Dans au moins quatre cas récents (l'Inde en 1947, le Cameroun-Nigeria en 1961, la Jamaïque et la Trinité en 1962, le Malawi et la Zambie en 1962 et 1963) ce droit fut exercé en faveur de la sécession.

On peut inférer de cet examen que l'hypothèse du recours à la force ne saurait être exclue advenant une décision de séparation du Québec. Nous sa-

vons, depuis octobre 1970, qu'une intervention militaire peut s'organiser très vite et que, dans l'état actuel des choses, la loyauté des forces armées est entièrement acquise au gouvernement central. Aussi faut-il prévoir que si une décision de séparation devait être prise dans des conditions le moins douteuses au point de vue démocratique, le pouvoir central ne resterait pas passif. "Le degré d'unanimité qui entourerait la décision et la force de l'organisation politique sur laquelle elle s'appuierait seraient décisifs", écrit Richard Simeon; "si les Québécois eux-mêmes étaient profondément divisés, il serait difficile pour les Anglo-canadiens de ne pas prendre position". Il pourrait bien arriver aussi que la décision se prenne dans un contexte de confusion extrême, où l'on verrait se nouer les alliances les plus insolites et où l'autorité du personnel politique en place serait réduite à un très bas niveau. Comment ne pas concevoir qu'une telle situation se prêterait très bien à une intervention armée?

Même si l'en faut pas exclure le recours à la force, John Meisel et Richard Simeon estiment néanmoins qu'il est plutôt improbable. "Il faudrait être lunatique", écrit Meisel, "pour penser que la force pourrait aider à résoudre les divergences entre le Canada anglais et le Canada français". Simeon estime, pour sa part, que moyennant une décision prise selon les règles démocratiques, le Canada anglais accepterait la décision.

"Le Canada anglais", écrit Simeon, éprouve une répugnance marquée pour la violence. Cette répugnance pourrait se révéler particulièrement efficace chez les adversaires de la séparation".

La légitimité démocratique de la décision étant clairement établie à leurs yeux, la plupart des chefs politiques anglo-canadiens seraient opposés à une intervention armée, en raison d'abord du respect dans lequel est tenue la non-violence au Canada. De plus, une intervention armée risquerait d'être fort coûteuse au plan économique et émotif. Le succès d'une telle option serait problématique, le concept même de succès échappant alors à toute définition certaine. Même la menace de la force pourrait être coûteuse, vu qu'elle ne pourrait qu'envenimer davantage la situation au Québec". En raison de ces facteurs, Simeon envisage que les chefs politiques anglo-canadiens voudraient éviter le recours à la force armée. Ajoutons seulement que son deuxième essai, rédigé en guise de conclusion au lendemain des événements d'octobre 1970, est moins optimiste: "Lorsque la situation se complique, observe Simeon, il faut peu de chose pour déclencher le sentiment que l'édifice est menacé d'écroulement

et qu'il faut mobiliser tous les pouvoirs afin de le sauver."

Les négociations à prévoir

Dans son discours inaugural à la conférence constitutionnelle de juin 1968, Lester B. Pearson prévenait les autorités québécoises qu'il serait illusoire de s'imaginer que les négociations pourraient reprendre facilement entre Québec et Ottawa, une fois la séparation consommée. "Ayant moi-même quelque expérience des négociations internationales, précisait M. Pearson, je voudrais dire franchement qu'à mes yeux, cet espoir repose sur une illusion, voire sur tout un ensemble d'illusions".

R. L. Watts confirme cette appréhension de M. Pearson. "Les ressentiments créés par les circonstances dans lesquelles se produisit la scission sont généralement durables et rendent plus difficile l'établissement d'une forme élargie d'association entre les territoires concernés. Là où elle s'est produite, la sécession a généralement donné naissance à de vives controverses qui mettent du temps à s'éteindre. De plus, la dislocation d'une fédération entraîne un partage nécessaire de l'actif et du passif entre les intéressés: il a rarement été possible d'effectuer ce partage sans aggraver des tensions qui existaient déjà". Il découle de cela, aux yeux de Watts, que le projet de René Lévesque voulant que soit créée, après la déclaration d'indépendance, une nouvelle association économique entre le Québec et le Canada, "repose sur des postulats hautement optimistes".

A ce pessimisme de Watts et de Pearson, il faut ajouter celui de John Meisel. Le politologue de Queens ne met aucunement en question le droit des Québécois de disposer librement de leur destin: ceux qui le connaissent savent qu'il n'éprouve à ce sujet aucune hésitation. Mais il met en doute la valeur de la solution souverainiste, pour trois raisons différentes. Il doute qu'un état québécois souverain soit capable de résister à la pression omniprésente des États-Unis; il craint que les mesures culturelles et sociales mises en oeuvre par le nouvel état ne lui attirent des sanctions économiques; enfin, il redoute l'éventuel glissement d'un Québec ainsi perturbé vers un

totalitarisme de droite ou de gauche.

A ces propos pessimistes, J. K. Mallory répond qu'il faut plutôt prévoir que les choses se dérouleraient, en cas de séparation, avec bonne humeur et bon sens. "On ne doit pas oublier, écrit-il, que les Canadiens français du Québec forment une société mûre et politiquement avertie, une société plus équilibrée que la plupart de celles qui ont accédé à l'indépendance au vingtième siècle". Ce facteur, plus l'existence d'un système de partis établi de longue date et d'une fonction publique compétente, incite Mallory à croire que "les dégâts seraient réduits au minimum".

Quoi qu'il en soit, Meisel, tout comme Simeon, serait entièrement favorable, advenant la séparation, à des négociations visant à instaurer de bonnes relations entre les deux états. Tous deux livrent à ce sujet des réflexions utiles non seulement quant aux questions qu'il faudrait négocier mais aussi quant à la position respective des parties.

Les questions qui devraient être négociées seraient multiples et complexes. Il faudrait disposer des propriétés et des obligations du gouvernement fédéral au Québec. Il faudrait examiner les modalités d'une jonction entre les Maritimes et le reste du Canada. Il faudrait établir le statut de la voie maritime du Saint-Laurent (une étude substantielle de F. J. E. Jordan fait voir que ce serait là une tâche très compliquée). Il faudrait résoudre certains problèmes frontaliers. Il faudrait étudier le traitement à accorder aux groupes minoritaires dans chacun des deux états (Tom Symons ouvre à cet égard des perspectives intéressantes, laissant entendre que, même advenant le départ du Québec, l'Ontario ne mettrait pas nécessairement fin à sa politique récente de libéralisme linguistique). Il faudrait enfin examiner les perspectives de coopération au plan de l'économie et de la monnaie et aussi sans doute de la défense.

En vue des négociations, le Québec disposerait d'atouts incontestables. Il aurait le contrôle de l'accès aux Maritimes, d'une partie importante de la voie du Saint-Laurent, d'un marché de consommation allé-

chant pour l'Ontario et l'ouest, de certaines ressources naturelles et de plusieurs industries appartenant à des Anglo-canadiens.

Il compterait de plus sur son territoire un million d'anglophones dont le sort culturel ne saurait laisser indifférents leurs anciens compatriotes.

Mais des observateurs aussi sympathiques au Québec que Meisel et Simeon n'hésitent aucunement à considérer que, dans de telles négociations, le Canada anglais jouirait au départ d'une position plus forte que le Québec. Meisel est convaincu qu'au plan économique, "l'État anglo-canadien serait viable et que le niveau de vie de ses citoyens serait peu affecté, à long terme, par la nouvelle situation". Simeon estime qu'assez paradoxalement "la position de négociation du Canada anglais avec le Québec serait probablement plus forte après la séparation que sous le régime actuel". Aujourd'hui, écrit Simeon, "le Québec dispose d'un pouvoir de marchandage exclusif venant du fait qu'il est la seule province à qui l'on puisse prêter l'intention ou le pouvoir de briser le pays... La séparation devait se faire suivant le scénario proposé par René Lévesque, qu'elle ne serait ni radicale, ni complète. Il y aurait "désengagement au plan politique", observe Simeon.

Mais dans bien d'autres sphères de la vie collective, le "désengagement" serait réduit au minimum, attendu que des échanges économiques et culturels continueraient sur une haute échelle entre les deux pays. Les relations entre le Québec et le Canada pourraient alors suivre, selon Simeon, le modèle qui prévaut déjà dans les relations entre le Canada et les États-Unis. Il y aurait souveraineté politique réelle dans chaque cas. Mais l'interdépendance, spontanée ou organisée, serait également une dimension importante de l'existence de chaque pays.

lettres au Devoir

Mourir comme Monoloy

pour les Indiens

Le bon exemple en ayant déjà été donné ailleurs - par exemple Bertolt Brecht à une population allemande déjà hélas nazie - un certain nombre de peintres et de musiciens canadiens, d'origine et de langue française, désirent aujourd'hui se solidariser avec moi à titre de citoyens de ce pays. Aux termes du traité de Paris (1763), ce pays (le Canada) ne fut pas conquis mais bien pris en charge selon l'expression qu'utilisent les travailleurs sociaux dans les délais de refus de pourvoir.

L'hiver dernier (1970-71), à Lourdes-de-Blanc-Sablon, petit village d'environ 800 âmes, près de 500 personnes furent atteintes de fièvre typhoïde, et au moins quatre enfants ont péri (référence Le Soleil, août ou juillet 1971). Le docteur Marcoux de Blanc-Sablon réclame depuis dix ans en vain jusqu'à tout récemment encore une "initiative" du gouvernement du Québec pour l'assainissement des eaux dans cette région. Devant l'indifférence de Québec, il y eut ce qu'on appelle, depuis Duplessis, une ingérence "du gouvernement fédéral".

Devra-t-on, M. Bourassa, avoir recours à l'odieuse d'une autre ingérence du fédéral pour stopper le projet de harnachement de la Baie James?

Six mille "Indiens" seront ainsi chassés de leur patrie. Je fais appel à tous et en terminant je m'adresse aux "Indiens" et à Gilles Vigneault. Je prends ici (je n'engage que moi) sur mon honneur et devant Dieu, c'est-à-dire devant les hommes, l'engagement solennel de me donner la mort de Jack Monoloy si la Baie James est vendue par-dessus les "Indiens" et sachez bien que l'histoire de Jack Monoloy a été vécue.

VOLS CANADA-EUROPE CANADA

Vers l'EUROPE aller-retour à partir de \$188 DESTINATIONS Paris Bruxelles-Zurich Madrid-Genève

VOLS aller simple vers l'Europe à partir de \$100

S.E.T.A. Vacances 1176 rue Drummond Montréal 107 Tel. 861-0200

P.S. Avec l'appui confirmé en temps et lieu de Robert Charlebois, Claude Pélouquin.

Luc GRANGER

Ottawa, le 26 février 1972

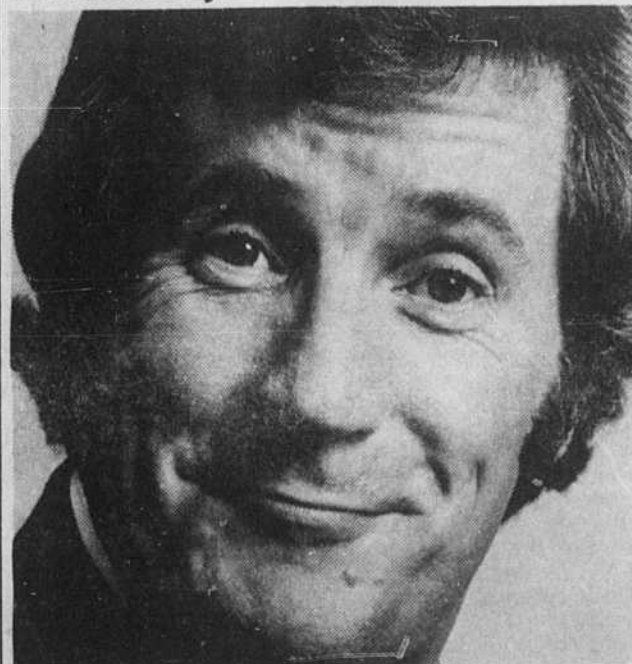
CHEZ VITO

Votre restaurant italien

5412 Côte des Neiges

RÉSERVATIONS: 735-3623

Savez-vous à quel hôtel vous allez descendre à Toronto, M. Caron?



Dès que vous aurez trouvé un hôtel à votre goût, vous y reviendrez.

A Toronto, c'est Le Royal York.

Pour des réservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.

CP Hôtels

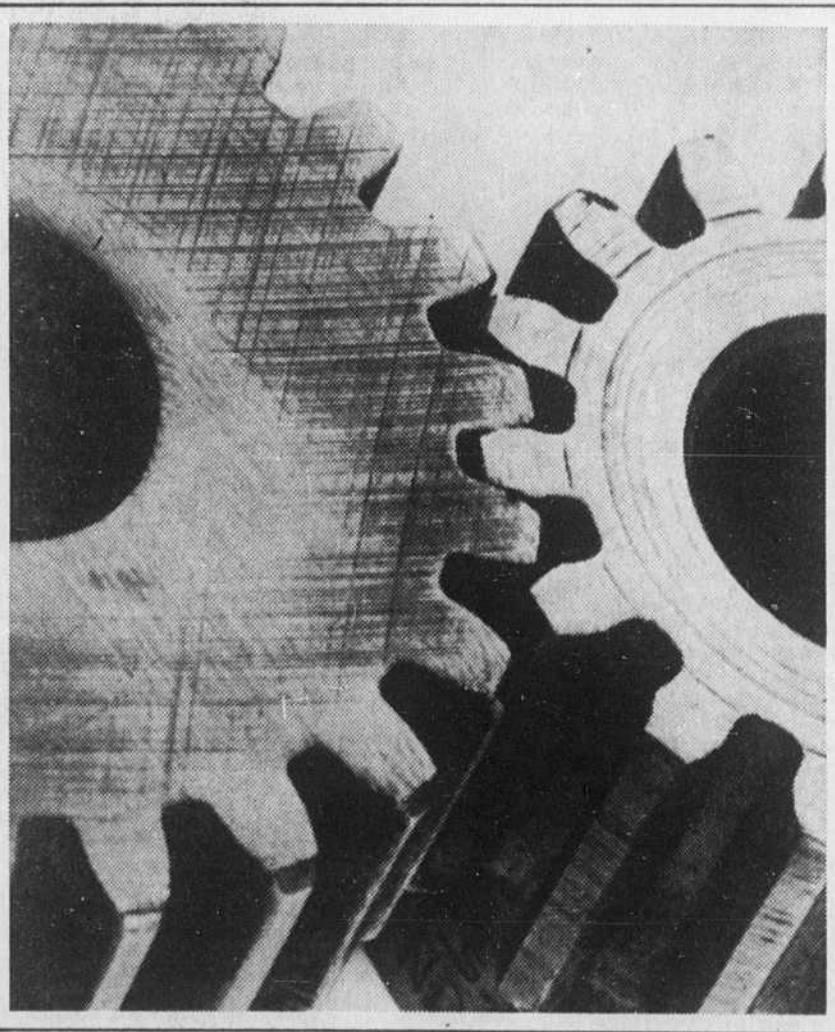
Bishop's University Lennoxville, Qué.

NOUVELLES BOURSES D'ÉTUDES

Grâce à un fonds spécial, l'Université Bishop's dispose de 20 nouvelles bourses d'études de trois ans de \$1,500 chacune, qui seront accordées au mérite (\$500 par année, renouvelables). Elles sont offertes aux étudiants qualifiés désirant s'inscrire à l'Université Bishop's, à compter de l'année universitaire 1972-73. Bishop's est une institution universitaire à caractère essentiellement résidentiel.

Les jeunes gens et jeunes filles se portant candidats à ces bourses s'informent des normes d'admissibilité ainsi que du programme des études offert et des grades conférés par l'Université en écrivant comme suit:

Le registraire Bishop's University Lennoxville (Qué.)



Jamais l'un sans l'autre.

Deux protections valent mieux qu'une, surtout si elles se complètent parfaitement comme celles de la Croix Bleue et de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Chacun des nombreux régimes de protection de la santé de la Croix Bleue accroît la sécurité des travailleurs. Et ceci, parce que la Croix Bleue offre les nombreux services que ne peut fournir la Régie de l'assurance-maladie du Québec: le paiement intégral du coût des chambres semi-privées, par exemple.

LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC

Grâce à sa filiale, La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec, la Croix Bleue offre de l'assurance-vie, des indemnités d'incapacité à court ou à long terme et de nombreux autres avantages d'assurance collective.

suites
de la première
page

ASSURANCES-VIE

M. Poitras estime que les compagnies d'assurance-vie ont besoin de pouvoirs plus étendus qui les rendraient concurrentielles avec les autres institutions financières qui ont déjà envahi leur domaine. Elles veulent pouvoir offrir un éventail de services financiers comprenant notamment la gestion de caisses de retraite, de biens immobiliers, de portefeuille, de fonds mutuels, et le reste. Ces pouvoirs, les compagnies sous compétence fédérale les possèdent depuis plusieurs années. Le Québec devrait aller au-delà des pouvoirs accordés par le fédéral, d'autant plus qu'il est bien placé pour tenir compte du contexte dans lequel des compagnies québécoises évoluent.

Il est regrettable, estime M. Poitras, que des compagnies à charte québécoise se croient forcées d'obtenir des chartes fédérales pour étendre leur champ d'action. Il ne les blâme aucunement, insistait plutôt pour que le Québec modifie sa propre loi des assurances.

Le groupe La Laurentienne détient vingt-cinq pour cent du capital-actions de National Cablevision qui exploite une télévision communautaire à Montréal, Sherbrooke, Cap-de-la-Madeleine et Victoriaville ainsi que Télécablé de Québec. « Cette technique avancée nous est apparue comme un point d'insertion privilégié dans la programmation et la structuration de l'avenir de notre communauté », note M. Poitras.

Il ajoute que cette initiative, prise de concert avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, est un exemple de la collaboration et de la concertation qu'il souhaite entre tous ceux qui concourent au développement de l'économie québécoise.

M. Poitras envisage d'ailleurs avec grande confiance l'avenir de la télévision communautaire et il insiste sur la nécessité de recherches poussées dans ce secteur, notamment pour accroître le nombre de canaux disponibles.

Il souhaite des contacts continus et articulés entre les entreprises qui engendrent du nouvel argent — dix millions de dollars à La Laurentienne l'an dernier, par exemple — et le gouvernement, notamment avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, et avec celui du Tourisme. Si ces contacts existaient, les entreprises pourraient aider celles d'entre elles qui ont besoin de nouveaux capitaux.

Ce qui s'est fait pour le câble de Montréal devrait se faire ailleurs, et dans d'autres domaines également, dit M. Poitras, sans attendre tout de l'Etat.

Au sujet de la vente avortée de La Prévoyance à des intérêts américains — le gouvernement s'y étant opposé — le président de La Laurentienne note qu'il n'y a aucune raison pour que de telles entreprises passent en des mains étrangères. Le problème majeur qui se pose, selon lui, ce n'est pas celui des capitaux, mais celui de la gestion des entreprises. Et il y a également des hommes qui pourraient faire plus pour leur milieu.

Le groupe La Laurentienne a eu un chiffre d'affaires de \$30 (trente) millions en 1971, détenant \$79 millions de capitaux de gestion et \$760 millions d'assurance-vie en vigueur. La Laurentienne est une mutuelle dont la propriété exclusive est celle de plus de cent mille assurés.

L'OPPOSITION

leurs traditions monarchiques d'inspiration britannique. Les députés de l'opposition, de l'opposition conservatrice surtout, ne manquent pas de traduire cette crainte et d'y faire écho.

La Royal Canadian Mounted Police est effectivement une institution héritée de Grande-Bretagne que le Canada anglais juge intouchable, intouchable sur tout un ministre canadien-français.

Le solliciteur général, conscient de cette difficulté, ne perd pas une occasion de dire que les modifications aux affiches de la R.C.M.P. ont été décidées par son prédécesseur, le très orthodoxe George MacLraith. Dans une lettre qu'il a fait parvenir ces jours-ci à ses critiques, M. Goyer souligne que c'est le commissaire de la Gendarmerie royale, qui a approuvé les modifications en 1969 alors que M. MacLraith était solliciteur général.

Les affiches modifiées sont de deux types. La première est celle que l'on voit sur les portières des auto-patrouilles de la gendarmerie. L'autre est celle que l'on place devant les quartiers généraux de la police fédérale.

Sur les portières d'auto-patrouilles, le sigle RCMP disparaît. Il est remplacé par le simple mot police. Sous ce mot, l'on peut lire au long, dans les deux langues et en petits caractères, le nom Royal Canadian Mounted Police. Sur l'affiche des postes de police n'apparaît que le mot police.

Dans les deux cas, toutefois, l'écusson de la RCMP comportant une couronne et l'inscription unilingue anglaise « Royal Canadian Mounted Police » demeure.

Le solliciteur général a indiqué à des interlocuteurs, dimanche, que cette solution avait été adoptée parce qu'il n'aurait pas été pratique d'ajouter le sigle français GRC en-dessous du sigle RCMP. Cet ensemble de lettres, a-t-il expliqué, n'aurait pas été compris par tout le monde.

Les premières affiches révisées ont été mises en place au mois de juin 1971 à Saskatoon, Yellowknife, Frobisher Bay, Peace River, Edmonton et Québec.

Le solliciteur général souligne à ce propos que la décision était de nature purement administrative et que son approbation n'était pas nécessaire. Il souligne encore qu'il n'est pas dans l'intention du gouvernement de changer le nom de la Gendarmerie fédérale.

L'ancien premier ministre John Diefenbaker a déjà, et à plusieurs reprises exprimé la crainte que le gouvernement fasse disparaître le mot Royal du nom de ce corps de police.

GOYER-GEOFFROY

cès après la présentation d'une requête si, après enquête, il est convaincu que les faits nouveaux le justifient. L'ordonnance du ministre doit être faite par écrit.

Hier, des sources autorisées indiquaient que le ministre de la justice, M. Otto Lang, fera une déclaration jeudi sur ce sujet. Il est vraisemblable qu'il expliquera pourquoi le ministère de la justice a refusé de se rendre à la demande de l'accusé.

Le solliciteur général, M. Jean-Pierre Goyer, n'a pas voulu faire de commentaire à la sortie des Communes, hier.

D'autre part, l'opposition a de nouveau soulevé le problème posé par l'émission d'un faux passeport portant la photo du notaire Geoffroy.

Le leader conservateur, M. Robert Stanfield, a dit que les affirmations du premier ministre, selon lesquelles l'opposition nuirait à la bonne marche de l'enquête policière en cherchant à obtenir des renseignements, étaient absurdes. M. Stanfield a dit que rien ne justifiait d'imputer à l'opposition de mauvais motifs.

En réponse à une question de M. Stanfield, M. Trudeau a convenu qu'il avait eu des entretiens avec le ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le solliciteur général, M. Goyer, sur la réponse qu'il faudrait donner advenant le cas où l'opposition chercherait à obtenir des renseignements sur le passeport émis à Geoffroy.

C'est M. Sharp, on s'en souvient, qui a révélé la semaine dernière qu'un passeport avait été émis portant la photo de Geoffroy. Le solliciteur général a, quant à lui, exprimé l'avis que cette révélation avait nui à la poursuite de l'enquête policière.

« J'ai discuté de cette question quand il est devenu évident que l'opposition avait des renseignements concernant le passeport », a dit M. Trudeau, hier.

Le premier ministre a souligné que M. Sharp n'avait pas fait cette déclaration de son propre chef, mais en réponse aux questions de l'opposition.

M. Sharp se trouvait devant l'alternative suivante: ou bien il niait l'existence du faux passeport et il faisait une fausse déclaration, ou bien il l'admettait et il nuisait du même coup au travail policier. C'était un choix difficile à faire. Il a choisi de dire la vérité », a expliqué M. Trudeau.

Hors des Communes, M. Sharp a expliqué de son côté qu'il avait décidé malgré tout de faire le moins de révélation possible. Il a précisé que le gouvernement n'avait rien à cacher et il a indiqué que l'opposition, par ses questions, semblait mettre sa bonne foi en doute.

Bien que l'opposition n'ait pas établi de lien entre le gouvernement et la disparition de Geoffroy, l'affaire continue de défrayer la chronique de plus belle, particulièrement au Canada anglais. Dans plusieurs milieux parlementaires l'on s'attend, jour après jour, à ce qu'un scandale éclate qui éclabousserait le solliciteur général M. Goyer.

Plusieurs observateurs se demandent, jusqu'à preuve du contraire, si certains porte-parole de l'opposition ne visent pas, par leurs attaques contre M. Goyer, l'ensemble de la « mafia québécoise ».

On sait que plusieurs critiques ont été exprimées, au Canada anglais, contre la présence jugée envahissante des ministres et des conseillers canadiens-français. Il se peut bien, en effet, qu'indépendamment du fond de la question Geoffroy, le ministre Goyer soit devenu, à cause de sa personnalité même, le bouc émissaire qu'était jadis le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier.

Quoi qu'il en soit, le nom de l'avocat Raymond Denis, témoin au mariage de Geoffroy et témoin-clé dans l'enquête Dorion sur le scandale concernant l'évasion de Lucien Rivard, il y a moins de dix ans, a de nouveau été évoqué hier.

Aux journalistes qui lui demandaient à la blague si M. Raymond Denis aurait pu soumettre une demande pour obtenir un nouveau procès au nom du détenu Yves Geoffroy le ministre de la justice, M. Otto Lang, a répondu en souriant qu'en effet rien ne s'opposait à ce qu'un avocat soumette une pareille demande.

RICHARD NIXON

pouvoir continuer à discuter leurs divergences, une « structure durable pour la sécurité et la prospérité du Pacifique » allait pouvoir être créée.

Le président a déclaré que ce qui l'avait le plus frappé en Chine populaire c'était « la croyance totale et le dévouement total » des Chinois pour leur système de gouvernement. « C'est leur droit », a-t-il dit. « Mais je reviens en Amérique avec une foi plus grande dans notre système de gouvernement... et convaincu que l'Amérique est un pays merveilleux ».

M. et Mme Nixon, qui étaient immédiatement suivis, à leur descente d'avion, par le secrétaire d'Etat William Rogers et le Dr. Henry Kissinger, paraissaient très détendus, très heureux, et pas trop marqués par les fatigues du voyage de 35,000 kilomètres qu'ils venaient de faire.

Dès mardi matin, le président devait se remettre au travail en réunissant d'abord les dirigeants du Congrès puis les membres de son cabinet pour leur exposer avec de plus grands détails les résultats de son voyage.

« Ce soir, ma prière et mon espoir c'est que du fait de ce voyage, nos enfants aient une meilleure chance de vivre dans un monde meilleur », a conclu le président Nixon avant de monter dans l'hélicoptère qui allait le ramener de la Maison-Blanche.

D'ores et déjà, quelques membres du Congrès identifiés à la droite ont critiqué ce qu'ils qualifient d'abandon de Taiwan. L'ensemble des élus américains est toutefois derrière le président avec, en tête, le sénateur démocrate Mike Mansfield: « Dans les circonstances, je pense que le président a tiré

le meilleur accord possible ». Pékin et Washington voient tous deux la Chine comme une entité indivisible et il est intéressant de noter que cette attitude a toujours été celle du régime de Mao comme celle de la Chine nationaliste (Taiwan).

Quelques-uns des commentaires favorables au président Nixon sont toutefois tempérés par le sentiment qu'ont plusieurs Américains que des concessions d'importance ont été faites à Chou En-lai sur la question formosane.

Quelques heures avant le retour du président Nixon à Washington, le sénateur conservateur James Buckley, de l'Etat de New York, lui a demandé de dissiper publiquement le plus tôt possible les doutes créés par le communiqué de Shangai sur la fidélité des Etats-Unis à leurs engagements envers la Chine nationaliste.

« Je suis profondément préoccupé par l'effet du communiqué », a-t-il dit au cours d'une conférence de presse. « Il est généralement interprété, chez nous comme à l'étranger, comme signifiant l'abandon complet de Taiwan par les Etats-Unis ». Le sénateur a reproché au président de n'avoir pas fait mention de l'accord de défense mutuelle entre les Etats-Unis et Formose dans le communiqué.

L'ancien représentant Walter Judd, président du « Comité pour une Chine libre », a déclaré que le communiqué était « profondément décevant pour des millions de gens aux Etats-Unis aussi bien qu'en Asie ». Selon M. Judd, le résultat du communiqué de Shangai est que « l'on ne peut plus s'attendre à ce que nos autres alliés et amis aient confiance dans le gouvernement des Etats-Unis ».

L'ambassadeur de Chine nationaliste aux Etats-Unis n'a pas accepté de se rendre à la cérémonie d'accueil du président Nixon à son retour de Chine populaire.

Le département d'Etat a invité tous les chefs de mission diplomatique à participer à cette cérémonie d'accueil organisée à la base aérienne d'Andrews, près de Washington.

Un porte-parole de l'ambassade de Chine nationaliste a déclaré formellement que l'ambassadeur M. James Shen, ne se rendrait pas à Andrews.

Il est tout à fait inhabituel pour les services du protocole américain d'inviter les chefs de toutes les missions diplomatiques à accueillir le président au retour de ses voyages à l'étranger. La coutume veut que seuls les ambassadeurs des pays où s'est rendu le président soient présents.

LE GYMNASSE

pavillon. Les détenus ont donc passé les trois dernières nuits dans le gymnase de l'institution situé dans une autre habitation.

Rejoint au téléphone, le directeur de l'institution, M. Lionel Saint-Pierre, a déclaré hier soir au DEVOIR qu'à l'exception des trois dernières nuits et de certaines périodes de la journée le programme de l'institution n'avait pas été modifié. M. Saint-Pierre a nié d'autre part que les deux surveillants et des détenus aient été blessés.

Le directeur de l'institution a d'autre part déclaré que le détenu qui avait causé l'incident devait être éligible à une libération conditionnelle d'ici quatre ou cinq mois. Selon le directeur, ce n'est pas la première fois que cet homme provoque des incidents du genre dans des pénitenciers. Il est fort probable que le détenu sera transféré d'ici peu dans un pénitencier à sécurité maximum, mieux préparé pour des comportements de ce genre.

Le Centre fédéral de formation est un pénitencier fédéral qui accueille des détenus âgés de 17 à 25 ans, qui en ont, généralement, à leur première offense. L'institution met principalement l'accent sur l'enseignement et l'apprentissage des métiers.

CHÔMAGE

oreille indifférente ou n'écoulant pas quand le discours n'était pas percutant ou quand l'orateur ne vociférait pas dans les micros.

Trois hommes ont pourtant réussi à faire l'unanimité: René Lévesque, Michel Chartrand et Marcel Pepin. Le chef du PQ et le président du conseil central des syndicats nationaux ont été longuement et bruyamment acclamés. Le président général de la CSN a rallié toutes les factions et fractions de l'auditoire lorsqu'il a lancé un nouvel appel en faveur des « gars de Lapalme » qui, poings levés, sont venus défilé devant la tribune.

« A tous ceux qui pensent qu'il faut arrêter la lutte en faveur des gars de Lapalme, a dit M. Pépin, je lance un défi et je dis: n'arrêtons jamais! Allons-y tout le monde ensemble. » Le chef syndical a de plus invité l'assemblée à faire l'unité, au-delà des assemblées et des meetings, pour « construire une société nouvelle et changer le système ».

« Il se prépare peut-être, a conclu Marcel Pepin, un changement profond dont nous serons les maîtres! »

Il était déjà 23 heures quand René Lévesque, impatientement attendu depuis le début de cette soirée, s'est adressé à l'assemblée qui l'a applaudi durant plus de deux minutes.

Il s'est dit heureux de participer à un ralliement convoqué pour dénoncer « le cancer du chômage », heureux de se retrouver dans une assemblée syndicale, lui qui n'avait pas pris part à celle de novembre au Forum parce qu'il était à l'époque en désaccord avec les dirigeants.

« Il y a toutes sortes de ferments de division, non seulement dans cette salle, mais encore dans toute notre société! » (Tandis qu'il parlait, un groupuscule cherchait à couvrir sa voix dans les gradins).

« Qu'est-ce donc qui peut nous unir? Il faut se rendre compte qu'on est tous gagnés ensemble dans une société nationale d'assistés sociaux. Des gens sont payés pour nous diviser, dans les gouvernements et ailleurs, pour émettre un peuple qui achève de crever... »

« Ça fait presque quatre ans qu'on se tue (au PQ) à dire qu'il faut compter sur nos propres moyens (titre d'un manifeste de la CSN publié depuis octobre). Ni les idéologues importés, ni les capitalistes installés nous donneront cela à notre place... »

« A ceux qui parlent de changer le système (thème repris sans cesse au cours de la soirée), je dis qu'il n'y a pas un

système au monde sur lequel on peut travailler comme on veut tant qu'on est un peuple de colonisés... »

« Commençons donc par faire un seul miracle: prendre en main le Québec qui nous appartient! »

Plus tôt Michel Chartrand avait tenu, à sa manière, des propos semblables: « Il n'y a pas trois manières d'enrayer le chômage. Il n'y en a qu'une seule: que le peuple soit au pouvoir, politique et économique! »

M. Chartrand a remercié « le camarade Lévesque » qui, dit-il, veut nous donner un gouvernement: un gouvernement pour un peuple, c'est assez! »

Evoquant les élections fédérales prochaines, le président du Conseil central a lancé un appel à la grève électorale.

De son côté, M. Raymond Laliberté, chef québécois du Nouveau parti démocratique, dans une brève intervention, a déclaré que le syndicalisme ne peut mener qu'à l'organisation politique des travailleurs. Peut-être, a-t-il convenu, les Québécois se décideront-ils en 1974 à se donner les pleins pouvoirs. Mais M. Laliberté pense qu'il est tout à fait possible de s'attaquer aux problèmes sociaux et économiques sans attendre les pleins pouvoirs constitutionnels d'une éventuelle souveraineté à laquelle il n'est pas acquis, quant à lui. Les travailleurs, a-t-il dit, « peuvent prendre le pouvoir partout où il y a du pouvoir à prendre, y compris au Parlement fédéral ».

Dans l'allocation qu'il a prononcée en début de soirée, M. David Lewis a vivement dénoncé le régime Trudeau. Il fut deux fois interrompu par Reggie Chartrand qui lui criait de se prononcer sur l'indépendance du Québec.

« L'unité ne sera possible qu'au moment où tous les Canadiens auront les moyens économiques, sociaux et culturels de s'épanouir pleinement ».

Le chef néo-démocrate, après avoir condamné les politiques fédérales destinées à combattre le chômage, qu'il juge timides et inefficaces, s'écria: « Une nouvelle ère a besoin de nouvelles valeurs. Il nous faut un système juridique qui reconnaisse les droits du travailleur sur son emploi, un droit qui devrait être égal devant la loi au droit de propriété de son employeur. Il nous faut une planification décentralisée de l'économie, par les provinces et les régions autant que par le fédéral. Il nous faut de nouveaux programmes sociaux. »

« Nous devons examiner sérieusement une idée qui consiste à verser les pensions à l'âge de 60 ans à tous ceux qui se retirent du marché du travail. Voilà des solutions à longue échéance que seul peut apporter le socialisme démocratique. »

A courte échéance, M. Lewis propose certaines mesures pour combattre le chômage. Ainsi, il propose que le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marchand, au lieu de verser une subvention à la compagnie ITT sur la Côte-Nord, examine plutôt la possibilité d'investir une somme de \$13,7 millions à l'usine de la CIP à Témiscamingue afin d'y protéger 875 travailleurs menacés de perdre leur emploi.

« Aussi longtemps que la menace du chômage plane sur leurs têtes, aussi longtemps que les gouvernements se font les serviteurs du « big business », les travailleurs seront obligés de s'organiser eux-mêmes et de manifester leur mécontentement comme vous le faites ce soir! »

Plusieurs représentants de syndicats présentement en conflit sont venus expliquer que la principale menace que doivent désormais affronter les travailleurs actifs est celle du chômage.

Cette insécurité d'emploi est due, dans certains cas, à des changements technologiques (techniciens de Radio-Canada); dans les petites usines, à la tentative

La victime prend ses voleurs en filature

Un jeune voleur a été arrêté et un autre serait sur le point de l'être à la suite d'un hold-up survenu hier après-midi au magasin Variétés Pauzé, ou 7127 rue Saint-Denis, à Montréal.

L'un des voleurs, un adolescent de 17 ans, a été arrêté peu de temps après le vol qui a rapporté à ses auteurs la somme de \$150.

Le jeune homme, dont l'identité n'a pas été révélée par la police avait pris la fuite avec son complice en direction de la station de métro Jean-Talon. Les voleurs étaient cependant suivis par

le propriétaire du magasin qui, à proximité du métro, alerta un inspecteur de la Commission de transport de la CUM. Ce dernier indiqua par la suite l'un des suspects aux policiers qui arrivaient sur les lieux.

Le jeune homme fut conduit à la section des enquêtes criminelles de la police de Montréal où les policiers trouvèrent en sa possession la moitié de la somme volée ainsi qu'un revolver à air comprimé inoffensif.

Selon la police, l'identité du complice est connue et son arrestation ne devrait pas tarder.

Plus de \$7,000 volés dans un garage

Des inconnus se sont emparés d'un camion et d'accessoires d'automobiles dans la nuit de dimanche à lundi à la station-service, située au 1895 est, boul. Henri-Bourassa, dans le nord de la métropole. Le montant du vol est évalué à \$7,185.

Les bandits ont fait irruption dans le garage en brisant une vitre du bureau

de la station service. Puis, il se sont emparés d'une quarantaine de pneus, de batteries, d'amortisseurs, d'outils, etc. évalués au total à \$4,685.

Le butin a par la suite été chargé dans le camion de la station service à bord duquel les voleurs ont pris la fuite.

La Sûreté du poste 21 enquête sur cette affaire.

des employés de se syndiquer (chez Rémi Carrier, où un groupe a été congédié pour activités syndicales); ailleurs, la fermeture des entreprises (dans les mines du Nord-Ouest québécois, où l'épuisement du minéral entraîne des licenciements massifs.)

Tout ont souligné l'imprévoyance des gouvernements à prévoir un règlement « humain » de ces situations, en dépit des démarches nombreuses des syndicats; et plusieurs ont souligné que l'Etat s'attachait plutôt à planifier la misère, avec des régimes d'aide sociale dont les petits salariés, surtout, supportent le fardeau financier.

D'autre part, des groupements de citoyens, de chômeurs et d'assistés sociaux sont venus dire que leurs membres étaient des travailleurs non actifs qui ont commencé à s'organiser comme les travailleurs actifs avec leurs syndicats, et que les « possédants » cherchaient à isoler des syndiqués pour mieux diviser la classe ouvrière.

Des interventions se dégageaient un certain consensus sur les points suivants: travailleurs actifs, chômeurs et assistés sociaux doivent agir ensemble en vue de leur libération; le moyen ultime sera l'organisation politique de cette classe et l'objectif final est le changement radical du régime et la récupération par le peuple des pouvoirs politique et économique.

M. Marcel Perreault, président du Conseil du travail de Montréal et du syndicat montréalais des postiers, a observé que les salariés sont les seuls à devoir craindre le chômage parce qu'ils sont les seuls à devoir vendre leur travail pour vivre. Les actions qui vont suivre cette assemblée, a-t-il précisé, tendront à réaliser une société socialiste, démocratique et axée sur les besoins des travailleurs québécois.

Mme Constance Ramaciare, porte-parole de l'Assemblée nationale d'action-chômage et du front commun contre le projet fédéral d'Initiatives locales, a déclaré que les chômeurs sont « tanés » de se faire traiter de paresseux et qu'ils se sont regroupés dans 20 régions du Québec pour pourvoir leurs besoins essentiels que les gouvernements

négligent. Cela ne résout pas cependant le fond du problème, a-t-elle ajouté, qui est l'exploitation des travailleurs: c'est pourquoi les chômeurs regroupés étudient des projets de type collectiviste, comme des ateliers coopératifs de production, par exemple.

M. Théo Gagné, responsable des Métallistes dans le Nord-Ouest, est arrivé solennellement aux acclamations de l'auditoire avec un groupe de trois cents mineurs venus spécialement de cette région éloignée dans des autobus noisés. Il a dressé la liste des mines qui ont fermé récemment et rappelé que le projet de fonds minier destiné précisément à ces cas d'urgence dort sur les tablettes des gouvernements depuis 1967. « Travailleurs et chômeurs sont un géant qui s'ignore, a-t-il lancé: la solution c'est nous autres. »

M. René Denis, du FRAP, a affirmé que l'assemblée du Forum s'intégrait au début d'organisation de la classe ouvrière comme force politique et menait à la construction d'un parti politique indépendant de ceux des « patrons ». La matraque, c'est la réponse des « boss » à la montée politique des travailleurs, a-t-il dit. Pour nous, la question numéro un c'est notre organisation politique: la réponse nous appartient, a-t-il conclu.

M. Paul Boisseaux, représentant de l'Association de défense des droits sociaux du Montréal métropolitain, a expliqué que cet organisme, qui regroupe des assistés sociaux, était allé chercher pour ces derniers en un environnement \$250,000 prévus à l'aide sociale et qui ne leur étaient pas versés avant que les « avocats populaires » ne se chargent du problème.

M. Clermont Simard, des travailleurs congédiés de Rémi Carrier, a déclaré enfin que pour abattre la classe capitaliste, il fallait passer à l'attaque en bâtissant l'association politique des travailleurs. Etre exploité par un patron francophone, a-t-il dit en évoquant le cas de son employeur, ou par un anglophone d'ici ou d'ailleurs c'est la même chose: c'est donc pas le PQ qui va changer ça, a-t-il lancé, provoquant dans l'auditoire un bon dix minutes de tumulte où partisans du PQ et partisans d'un parti politique plus radical s'opposaient.

Appelez à tarifs réduits
par l'interurbain
automatique,
au Québec
et en Ontario

Durant toute la semaine, il y a des périodes qui vous permettent de faire des appels interurbains à tarifs réduits si vous composez vous-même*. Choisissez la période qui vous convient le mieux en vous guidant sur le tableau ci-dessous.

HEURE	DU LUNDI AU SAMEDI	DIMANCHE
DE 8 A 18 HEURES	TARIF ORDINAIRE	RÉDUCTION DE 3/4
DE 18 A 23 HEURES	RÉDUCTION DE 1/3	RÉDUCTION DE 1/2
DE 23 A 8 HEURES	RÉDUCTION DE 2/3	

Ces nouveaux tarifs s'appliquent aux appels faits dans le territoire desservi par Bell Canada au Québec, en Ontario, au Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest.

*Si l'interurbain automatique n'est pas encore en service là où vous demeurez ou dans la localité où vous appelez, la téléphoniste acheminera votre appel aux tarifs de l'interurbain automatique.



Bell Canada

Restez en contact par l'interurbain...
tout en profitant des tarifs les plus bas.

Après 4 jours d'occupation

Israël évacue le "Fatahland"

BEVROUTH (AFP) — Le retrait israélien du territoire libanais est maintenant total et l'armée libanaise réoccupe, progressivement les régions évacuées, après quatre jours d'occupation.

L'armée d'Israël s'est en effet retirée hier à 15h du Arkoub où elle avait passé la nuit. Le mouvement de repli avait été amorcé à 13h30 au village de Habbayre qui avait été totalement occupé à l'aube. Avant d'évacuer les villages occupés — Habbayre, Rachata Al-Fakhar, Kfar Hamam, Fraidis, Kfar Chouba — les Israéliens ont dynamité plusieurs maisons dont les occupants ont été tués ou blessés.

Habbayre, dont les alentours abritaient des fédâyine du Fatah, a particulièrement souffert de l'agression. La population en colère a accueilli la première voiture de journalistes à coups de gourdin et de pierres. Les envahisseurs israéliens y avaient dynamité des maisons soupçonnées d'avoir servi d'abri aux fédâyine. Mais on croit savoir qu'il n'y a pas eu de morts dans ce village bien que le nombre des blessés soit élevé.

Au moment où les villageois manifestaient leur indignation dans la rue par des insultes à l'adresse des autorités,

un groupe de jeunes fédâyine quittaient Habbayre en passant à travers les oliveraies, l'air abattu et affamé. Le siège de ce village a duré trois longs jours et aucun ravitaillement ou secours n'a pu y parvenir par suite de l'encerclement israélien.

Le retrait israélien a été marqué par un sanglant "nettoyage" à Fraidis — village druze réputé pour avoir refusé "l'hospitalité" aux fédâyine dans le passé.

Deux jeunes gens: Hassan Hani Slika (16 ans) et Selmane Fares Slika (18 ans) ont été tués et un autre, Rafik Maarouf Slika, grièvement blessé. Une vingtaine de maisons ont été démolies par les blindés israéliens qui avaient pris position au centre du village.

Le communiqué des forces israéliennes, qui a annoncé officiellement hier la fin des opérations militaires israéliennes dans le sud du Liban, a également confirmé qu'une cinquantaine de "terroristes" avaient été tués et une centaine d'autres blessés. Onze Israéliens ont été blessés, ajoute-t-il, mais plusieurs ont déjà pu quitter l'hôpital.

Les "forces de défense", indique le communiqué israélien ont évacué les cinq villages occupés depuis vendredi matin

dans le "Fatahland". L'action, poursuit-il, répondait à une série "d'actes de terrorisme et de meurtres" perpétrés récemment en territoire israélien par des palestiniens basés dans cette région.

Selon un porte-parole des forces israéliennes, l'opération a été menée par des éléments blindés, l'artillerie et avec le soutien de l'aviation. Les maisons servant de quartier général aux fédâyine ont été détruites, mais la population libanaise de ces villages n'a pas été menacée.

Pendant les journées de samedi et dimanche, et malgré les tirs de mortiers des résistants palestiniens, les opérations de recherches se sont poursuivies, a ajouté le porte-parole. Les concentrations de "terroristes" du "Fatahland" a-t-il déclaré, ont été démembrées, et les objectifs de "forces de défense" israéliennes ont été atteints.

Les étudiants de trois des quatre universités de Beyrouth — libanaise, arabe et américaine — font grève aujourd'hui en signe de protestation contre l'agression israélienne et la "carence" de l'Etat libanais face à cette agression. Les étudiants de l'université Saint-Joseph (Jésuites) s'abstiendraient de prendre part à ce mouvement.

Le "Tristar" offert à la Chine?

WASHINGTON (AFP) — L'avion de transport à grande capacité "Tristar" construit par Lockheed et équipé de moteurs Rolls-Royce, pourrait être le premier appareil proposé par les Etats-Unis à la Chine populaire dans le cadre du développement des échanges entre les deux pays que mentionne le communiqué pu-

blié à l'issue des entretiens Nixon-Chou En-lai, révèle lundi la revue "Aviation Week".

Si, comme on leur en prête l'intention, les Chinois manifestent le désir d'acheter aux Etats-Unis des avions de transport modernes, la Maison Blanche proposerait

en priorité le modèle "Tristar" qui doit entrer en service dans les prochains mois, affirme la revue.

\$90 millions en subvention aux chantiers navals de la Clyde

LONDRES (AFP) — Le gouvernement britannique a annoncé lundi qu'il allait accorder une subvention de trente-cinq millions de livres (environ \$90 millions US) aux chantiers navals de Govan, l'un des quatre chantiers de la Haute Clyde, près de Glasgow, dont les ouvriers, depuis huit mois, sont réduits à l'inactivité.

L'annonce en a été faite par M. John Davies, ministre du commerce et de l'industrie, au cours du débat de la Chambre des Communes consacré au chômage en Grande-Bretagne. M. Davies a précisé que l'aide gouvernementale assurerait l'emploi de quatre mille trois cents des huit mille cinq cents ouvriers des chantiers de la Haute Clyde.

La décision du gouvernement a été accueillie avec surprise. Elle paraît en effet en contradiction avec la thèse officielle, qui jusqu'à présent consistait à proclamer que les "canards boiteux" de l'économie ne devaient plus s'attendre à l'aide des fonds publics.

C'est ainsi qu'au mois de juin dernier,

la crise de la Clyde avait éclaté après le refus du gouvernement conservateur de continuer dans la voie de son prédécesseur travailliste et de subventionner les chantiers. Les chantiers avaient été mis en faillite, et un liquidateur judiciaire avait été nommé pour démembrer les affaires de la compagnie.

Les adversaires du gouvernement de M. Edward Heath auront maintenant beau jeu de faire valoir que celui-ci consent aujourd'hui à la Haute Clyde une aide beaucoup plus importante que les cinq ou six millions de livres dont il apport, il y a huit mois, aurait pu renflouer l'ensemble des chantiers.

Autre fait important pour l'économie britannique: après 50 jours de grève, les 280.000 mineurs britanniques ont repris hier matin le chemin des puits. La reprise du travail a été pratiquement générale et s'est déroulée dans le calme.

Cependant, selon les estimations officielles, il faudra de deux à huit semaines pour que les 289 puits de mines puissent retrouver une production normale.

Élections législatives le 7 mai en Italie

Le gouvernement a également annoncé que le nouveau Parlement se réunirait le 25 mai. C'est la première fois dans l'histoire de la République italienne qu'ont lieu des élections anticipées.

Il y a à présent 320 sénateurs et 360

députés. Le Sénat compte 322 membres, mais deux sénateurs sont récemment morts.

Durant les 70 jours qui viennent, l'Italie sera en proie à une lutte ardente,

et peut-être violente, entre les neuf principaux partis politiques.

La scène politique italienne a connu dernièrement une polarisation grandissante, et selon les observateurs, l'extrême-droite, représentée par le parti néofasciste, remportera des succès notables.

Les principaux perdants risquent d'être les démocrates, qui ont déjà dû céder des positions aux néo-fascistes lors de récentes élections municipales.

Le gouvernement de minorité démocrate expédiera les affaires courantes jusqu'à la réunion du nouveau Parlement.

Un des résultats immédiats de la dissolution est de renvoyer pour au moins un an le référendum contre le divorce qui était prévu pour le 11 juin.

Élections en Jamaïque

KINGSTON (Reuter) — Les Jamaïcains élisent aujourd'hui les 53 membres de la Chambre des représentants.

Le Parti travailliste conduit par le premier ministre Hugh Shearer sollicite un troisième mandat consécutif. Il disposait de 33 sièges avant la dissolution de la Chambre. Les 20 autres sièges étaient contrôlés par le Parti national populaire de M. Michael Manley.

Les observateurs s'attendent à une lutte très serrée et circonscrite aux deux grands partis en dépit de la présence de huit candidats indépendants.

Le Conseil atlantique fait le point sur Malte

BRUXELLES (AFP) — Le Conseil atlantique a fait le point hier, dans une atmosphère plutôt pessimiste, des négociations avec le gouvernement maltais au sujet des installations britanniques dans l'île, apprend-on de source atlantique informée.

Les quinze représentants permanents ont entendu un rapport de leur collègue britannique, Sir Edward Peck, sur l'état des contacts entre Londres et La Vallette après la décision prise en dernière minute vendredi par M. Dom Mintoff, premier ministre maltais, de ne pas aller à Londres. On s'interroge, dans les milieux atlantiques, sur les raisons qui ont poussé M. Mintoff à annuler ce voyage.

Le dirigeant maltais, note-t-on cependant, semble vouloir tirer de ses dernières rencontres avec les représentants britanniques et atlantiques des conclusions que l'on juge à l'Otan comme à Londres inadmissibles. Or, c'est sur la base de ces "nouvelles conclusions" qu'il voudrait relancer le débat essentiellement dans l'espoir que l'Otan augmente à nouveau sa mise. La réunion d'hier n'a abouti à aucune conclusion et n'a révélé, assure-t-on de source sûre, aucune disposition de la part des gouvernements occidentaux d'aller au-delà du chiffre de quatorze millions de livres de loyer annuel.

La Grande-Bretagne a poursuivi lundi l'examen du dernier message envoyé par

M. Dom Mintoff, premier ministre de Malte, sur l'utilisation des bases militaires maltaises. Mais dans les milieux autorisés britanniques en déclare ignorer quand une réponse serait envoyée.

Le message avait été envoyé à M. Edward Heath, premier ministre britannique, vendredi soir, peu après que M. Mintoff eût annulé son départ pour Londres en vue de reprendre les négociations avec le gouvernement britannique.

Dans les milieux autorisés britanniques on réaffirme que si les négociations reprennent, elles seront conduites, du côté britannique, par Lord Carrington, ministre de la défense et non par M. Heath. Mais on ajoute que si M. Mintoff venait à Londres, il pourrait également être reçu par M. Heath. La dernière série de négociations à eu lieu il y a environ trois semaines à Rome, entre Lord Carrington et M. Mintoff.

La crise irlandaise touche durement l'économie de l'Eire

(d'après l'AFP et CP) — L'enquête sur le "dimanche sanglant" de Londonderry, présidée par le juge Widgery, a entendu hier à Coleraine (Ulster) divers témoins qui ont affirmé que des parachutistes britanniques avaient tiré sur un jeune homme qui s'enfuyait et sur un autre qui agita un mouchoir en guise de drapeau blanc. Un jeune photographe de presse français a de plus déclaré que les "paras" lui avaient tiré dessus d'une distance de quinze mètres après qu'il leur eût dit: "Presse".

L'on rapporte dans la République irlandaise, par suite de la reprise de l'agitation aux confins de l'Eire et de l'Ulster, que les Britanniques semblent avoir délaissé le quart de leurs voyages prévus en République d'Irlande. C'est du moins ce que rapportait hier la Canadian Press, appuyant ces chiffres sur des témoignages de dirigeants de la CIE (compagnie d'Etat) et du groupe Ryan (compagnie hôtelière et de location d'autos). La CIE a fermé hier indéfiniment tous ses bureaux en Grande-Bretagne. L'un des facteurs pouvant expliquer la désaffection des Britanniques à l'endroit de l'Eire est l'incendie de l'ambassade britannique à Dublin. L'an dernier, l'Eire recevait \$250 millions des touristes, dont

40 pour cent étaient des Britanniques. Entre-temps à Washington hier, le sénateur démocrate du Massachusetts, Edward Kennedy, s'indignait du silence observé par les Etats-Unis sur la crise irlandaise; il invitait du même coup le Congrès à appuyer la résolution présentée au Sénat sur la fin de l'internelement administratif en Irlande.

A Bruxelles hier également, le Dr. Patrick Hillery, ministre irlandais des affaires étrangères, a déclaré qu'une rencontre entre son premier ministre M. Lynch et M. Edward Heath "accroîtrait la rancœur" du peuple irlandais à moins qu'elle ne soit précédée d'une "initiative politique" de Londres pour résoudre la crise de l'Ulster.

Dans une conférence de presse donnée après les entretiens qu'il a eus avec ses collègues danois et norvégiens en marge de la réunion "à dix", le Dr Hillery a indiqué que les contacts qu'il a eus, ces derniers temps dans plusieurs capitales visaient à convaincre Londres, par le biais de ses amis, que des "pressions exercées sur la population de l'Ulster ne sont pas une méthode pour supprimer les injustices". Le chef de la diplomatie irlandaise a ajouté que la politique britannique en Ulster "avait créé l'IRA".

ce confort là

...celui de la Renault 16 automatique

Quand la route est encombrée, quand la circulation est dense, le confort, c'est une transmission automatique, de type nord-américain, 3 vitesses, d'une douceur incomparable; c'est la nervosité du moteur, sa puissance, ses reprises.

Quand la route est difficile, agressive, défoncée, le confort, c'est la suspension indépendante à barres de torsion.

Quand la route est sinueuse, quand les virages se multiplient, le confort, c'est la tenue de route exemplaire d'une traction avant.

Quand la route est dangereuse, quand le mauvais temps est de la partie, le confort, c'est la visibilité, le dégivrage électrique de la glace arrière, les freins à disque, les pneus à carcasse radiale.

Quand la route est longue, le confort, c'est celui des sièges inclinables à volonté, l'aménagement intérieur luxueux, la ventilation à niveaux différenciés; c'est la commodité d'une cinquième porte et beaucoup d'espace pour les bagages; c'est aussi de savoir que cette voiture est fabriquée au Québec et qu'il y a en Amérique du Nord plus de 600 installations Renault à votre service.

Quand la route fait partie de votre vie, le confort automobile n'a pas de prix. Mais il a un nom: Renault 16.

Automatique ou manuelle.

RENAULT

La raison du confort est toujours la meilleure.

Le choix des jurés commence pour le procès d'Angela Davis

SAN JOSE (Californie) (AFP) — Grave et silencieuse, Angela Davis est arrivée hier matin au tribunal de Santa Clara, en Californie, où débute son procès pour complicité d'enlèvement et de meurtre. Elle était accompagnée de trois gardes et de M. Jarvis Tyner, choisi par le parti communiste américain comme candidat à la vice-présidence pour les élections de novembre prochain.

La sélection du jury qui prendra quelques semaines — sinon des mois — a commencé hier. Les 150 premiers sur les 5 500 jurés en puissance ont été convoqués au tribunal transformé en véritable taverne. Installés dans une salle annexe, ils peuvent suivre la procédure en cours grâce à un circuit fermé de télévision.

En liberté sous caution depuis mercredi dernier, après avoir passé 16 mois en prison préventive, la jeune militante noire, passible de la prison à vie, ne connaît pas son sort de si tôt. Elle sera défendue par plusieurs avocats dirigés par Me Howard Moore mais a obtenu le droit de se défendre aussi elle-même et d'interroger les témoins.

L'ancienne assistante de philosophie de Marcuse est accusée d'avoir fourni les quatre revolvers utilisés le 7 août 1970 par Jonathan Jackson au cours d'une tentative d'enlèvement en plein tribunal à San Rafael.

Cette tentative destinée à obtenir la libération des "frères de Soledad" (George Jackson, Fleeta Drumgo et John

Clutchette) s'était soldée par la mort de Jonathan, d'un juge et de deux détenus noirs.

Depuis, George Jackson a été tué à la prison de San Quentin le 21 août dernier et ses deux "frères", accusés d'avoir tué un garde blanc du pénitencier sont actuellement jugés à San Francisco dans un tribunal tout aussi bien gardé où ils sont conduits chaque jour par hélicoptère depuis

San Quentin. Mais leur procès, éclipsé par celui d'Angela Davis, n'attire que peu de monde et est complètement passé sous silence. Mercredi dernier, un des premiers gestes de la jeune militante noire a été de se rendre à San Francisco pour assister à une de leurs comparutions sans toutefois obtenir la permission de s'entretenir avec eux.

Sartre fait sa propre enquête sur la mort du "maoïste" Overney

PARIS (AFP) — Les dramatiques incidents survenus vendredi dernier aux usines Renault à Boulogne-Billancourt, dans la région parisienne, au cours desquels un jeune militant maoïste, Pierre Overney, a été tué d'une balle dans la poitrine par Jean-Antoine Tramon, chef de la sécurité générale à la Régie, continuent de susciter réactions et initiatives dans les milieux de gauche et les organisations syndicales.

L'écrivain Jean-Paul Sar-

tre, qui a décidé de mener sa propre enquête sur l'affaire, s'est rendu hier aux usines Renault pour y interroger les ouvriers. Peu après, le philosophe devait déclarer que la direction de la Régie avait "tout fait" pour empêcher le contact avec les ouvriers mais que l'enquête se poursuivait.

De son côté, Alain Geismar, le leader de la contestation gauchiste étudiante lors des événements de mai 1968, s'est également rendu dans l'après-midi à Boulogne-Billancourt

où, devant plusieurs dizaines de membres d'organisations d'extrême-gauche, il a déposé une gerbe à la mémoire de Pierre Overney.

Quant à M. François Mitterrand, député et premier secrétaire du parti socialiste, il demande, dans une question écrite au premier ministre, à être informé des conditions dans lesquelles un responsable du service intérieur des usines Renault a pu détenir l'arme avec laquelle il a

abattu un jeune militant politique.

Les parents de la victime se sont d'ailleurs constitués partie civile auprès du juge d'instruction chargé de l'affaire.

Trois attentats ont été commis peu après minuit dans la nuit de dimanche à lundi contre des succursales parisiennes de la Régie Renault, et sont revendiqués par un groupe se baptisant P.A.N., qui affirme agir à la suite de la mort d'un

jeune maoïste tué à la porte des usines Renault.

Lors du premier attentat, un engin de fabrication artisanale a explosé à 0h20, brisant les vitres d'un magasin de vente situé dans l'ouest de Paris. Cinq minutes plus tard, dans le sud de la capitale, un cocktail Molotov a été lancé contre la vitrine d'un magasin, ne provoquant toutefois que des dégâts peu importants. Un troisième garage, situé dans l'est de Paris, aurait flambé.

Carrières et Professions

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et de retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

434 est. rue Notre-Dame, Montréal - Tél. 944-3361

Compétence:

Bernard Lutz



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

ÉCONOMISTE ÉLABORATION DES POLITIQUES

Traitement
jusqu'à \$20,557

Division des
transports routiers

Direction des routes

Administration
des transports
de surface du Canada

Ministère des
Transports

Ottawa

FONCTIONS : étudier l'incidence économique des modifications apportées aux tarifs passager et marchandise, à la substitution des modes de transport, au transport intermodal et aux règlements régissant les transports routiers. Voir les décisions de principe en matière de réglementation et leur incidence possible sur l'industrie des transports routiers et les modes de transports connexes, compte tenu des buts et objectifs du gouvernement tels qu'énoncés dans la politique nationale sur les transports et dans d'autres déclarations de principe; proposer, au besoin, des modifications aux lois et au mode d'application des règlements.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : diplôme en économie d'une université reconnue avec, de préférence, une formation supérieure dans un domaine connexe aux fonctions du poste. Expérience et connaissance de la situation, de l'organisation et de l'exploitation de l'industrie du transport routier au Canada. Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français.

Faire parvenir une demande d'emploi ou un curriculum vitae à l'adresse suivante:

**CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

Référence à rappeler : concours No 72-430-8.

Contrôleur

Notre client, une importante société de Courtage de Réassurance située à Montréal, est à la recherche d'un contrôleur.

Le candidat choisi sera responsable du service de la comptabilité et agira de plus comme directeur administratif.

Les postulants sont bilingues et possèdent une expérience en comptabilité d'au moins cinq ans dans le milieu de l'assurance.

L'obtention d'un diplôme universitaire en comptabilité pourra pallier à un manque d'expérience pertinente. Enfin, une connaissance de la mécanographie serait un atout souhaitable.

Toutes les demandes relatives au poste décrit plus haut devront être faites par écrit et seront traitées confidentiellement. Elles devront faire état de l'âge, du salaire, des études ainsi que de l'expérience.

Référence, dossier A-405.

Woods, Gordon & Cie

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

630 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER, MONTRÉAL 101, QUÉBEC.

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES recherche immédiatement les services D'UN PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE à plein temps

DURÉE

Pour une période de trois mois

QUALIFICATION :

Être légalement qualifié
Brevet, A, option géographie

Les personnes intéressées doivent téléphoner à 473-4694, poste 237.

Directeur du personnel,
C.S.R. Deux-Montagnes,
C.P. 298, Cité Deux-Montagnes

COMPTABLES AGRÉÉS

Nous sommes une firme progressive où la personnalité compte. Nous offrons une atmosphère professionnelle privilégiée aux individus doués qui peuvent faire montre d'initiative et dont l'expérience démontre qu'ils recherchent des responsabilités variées et s'en acquittent avec succès. Nous invitons des comptables agréés à se mettre en contact avec M. H.W. Harris, de la firme :

ROLL, HARRIS, HERSH & DAINOW
COMPTABLES AGRÉÉS

4141 OUEST, RUE SHERBROOKE
MONTRÉAL 215 - (514) 933-2791

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS POSTE : INGÉNIEUR-COORDONNATEUR DE PROJET

FONCTIONS :

Sous la responsabilité du gérant et de l'ingénieur de la Communauté : Être en charge de la coordination et de la gestion d'un programme de construction de collecteurs, intercepteurs, usine d'épuration. L'estime du coût des travaux est de 45 millions de dollars. Préparer les programmes, céduler méthodes de gestion des différentes phases du projet afin d'assurer une coordination efficace entre la Communauté et les différentes firmes chargées de l'étude et de la construction. Une description détaillée des tâches est disponible aux candidats intéressés à cet emploi à la Communauté régionale de l'Outaouais.

QUALIFICATIONS :

Être diplômé en génie civil. Être membre de la C.I.Q. Être bilingue. Posséder plusieurs années d'expérience dans les domaines du génie municipal.

TRAITEMENT :

Le traitement, les allocations seront à négocier avec le Comité exécutif de la Communauté régionale de l'Outaouais.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 20 mars 1972 à l'adresse suivante :

Communauté régionale de l'Outaouais,
a/s M. Jean-Gaston Plouffe, secrétaire,
72, rue Laval,
Hull, Québec.

Les demandes reçues seront traitées confidentiellement.

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS POSTE : ÉVALUATEUR SENIOR

FONCTIONS :

Coordonner, diriger et surveiller les activités propres à la division de l'évaluation. Répartir le travail selon les tâches assignées. Contrôler le rendement des employés de sa division. Entraîner les nouveaux employés, assister ceux en place. S'assurer que les directives, les normes et procédures utilisées par le service sont appliquées d'une manière uniforme. Vérifier le travail, analyser les résultats et suggérer et appliquer les moyens d'amélioration. Participer à l'élaboration de normes et procédures à être employées par sa division. Préparer les rapports demandés. Exécuter tout autre travail connexe que peut lui confier son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS :

Posséder un diplôme en évaluation dont l'obtention requiert un minimum de quinze années de scolarité ou tout autre préparation jugée équivalente. Avoir au moins deux ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation foncière plus deux ans dans un domaine d'administration.

TRAITEMENT :

Sujet à négociation selon les qualifications et l'expérience des candidats.

Les formules de demandes d'emploi doivent être retournées avant le 15 mars 1972. Ces formules peuvent être obtenues en s'adressant à :

La Communauté régionale de l'Outaouais,
a/s Jean-Gaston Plouffe, secrétaire,
72, rue Laval,
Hull, Québec.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES recherche les services d'un PSYCHOLOGUE À PLEIN TEMPS à l'élémentaire

FONCTIONS :

Consultation auprès des professeurs
Bilan psychologique des enfants référés
Fonctionnement en équipe multidisciplinaire :
Service de santé, Service social, Service d'orthophonie et de psychomotricité.

QUALIFICATIONS :

Licence ou maîtrise, expérience non requise

SALAIRE :

Selon l'échelle de salaire prévue à la commission.

Les personnes intéressées doivent téléphoner le plus tôt possible à 473-4694, poste 237.

Directeur du Personnel,
C.S.R. Deux-Montagnes,
C.P. 298, Cité Deux-Montagnes.

+HVR Hôpital Maisonneuve-Rosemont SURVEILLANTES

B. Sc. Inf. - Expérience antérieure en médecine et/ou chirurgie minimum trois ans. - Expérience à titre d'infirmière - chef souhaitable.

PAVILLON MAISONNEUVE

Un poste à temps complet - nuit

Un poste à temps partiel - jour

PAVILLON ROSEMONT

Un poste à temps complet - nuit

Deux postes à temps partiel - soir (1), nuit (1).

Les candidat (e)s aux postes à temps partiel doivent être disponibles une fin de semaine sur deux.

Communiquer pour rendez-vous

Service de Recrutement et de Placement
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Pavillon Maisonneuve
5415 Boulevard l'Assomption
Montréal 410, Qué.
Tél. : 254-8341 poste 214, 443

DIRECTEUR COMMERCIAL

Une opportunité particulièrement intéressante d'organiser et de diriger les services de vente et de mise en marché d'une nouvelle entreprise et de progresser avec elle. La compagnie est bien conçue et bien appuyée financièrement. Une filiale européenne reconnue met à sa disposition une connaissance approfondie du produit et l'expertise quant à sa fabrication. Le siège social et l'usine - qui doivent être prêts cet été - seront situés dans la banlieue sud de Montréal.

Si vous êtes bilingue et détenez un diplôme universitaire, ou l'équivalent, et possédez plusieurs années d'expérience dans l'administration des ventes et particulièrement une bonne connaissance de la mise en marché, vous êtes invité à communiquer avec nous à titre confidentiel.

Le candidat idéal devra posséder une connaissance approfondie de l'industrie des produits automobiles - tant appareillage initial que pièces de rechange - à l'échelle nationale. Toutefois la candidature d'un excellent gérant des ventes/marketing d'une autre industrie à distribution complexe sera sérieusement considérée.

Salaire initial \$20-25,000

GORDON BRYSON & COMPANY LTD.,
Conseils en personnel de gestion
1110 ouest, rue Sherbrooke., Montréal 110
845-1256

TRADUCTEUR

Une importante compagnie d'assurance-vie de Toronto cherche à combler une vacance survenue dans ses services français.

On exige de fortes études en lettres françaises, une parfaite connaissance de l'anglais et de la facilité pour rédiger des textes variés en français. Il s'agit d'une position d'adjoint au chef des Services français.

En retour, la Compagnie offre des appointements intéressants, de bonnes conditions de travail et les avantages marginaux courants dans l'industrie des assurances. Elle prendra à sa charge les frais de déménagement.

Prière d'adresser son curriculum vitae et sa demande à :

**Case 1745
Le Devoir**

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU SAGUENAY

Offre d'emploi
Concours No. 2-72-3

Les Services aux Étudiants de la Commission Scolaire Régionale du Saguenay est à la recherche :

- de conseillers en orientation, membre de la C.C.O.P.Q.

EXIGENCES :

Licence et/ou maîtrise universitaire.

FONCTIONS :

- Travail d'évaluation et de consultation auprès des étudiants d'un secteur scolaire déterminé;
- Collaboration au sein d'une équipe multidisciplinaire;
- Participation au travail d'évaluation des types de clientèles.

SALAIRE :

Selon l'expérience et l'échelle des traitements aux professionnels de la consultation.

Curriculum vitae et studiorum à expédier avec votre offre de services à :

**Commission Scolaire Régionale du Saguenay
a/s Secrétaire général et directeur du personnel
36 est. rue J.-Cartier
Chicoutimi**

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS POSTE : ÉVALUATEUR JUNIOR

FONCTIONS :

Déterminer la valeur réelle de tout immeuble du territoire de la Communauté à partir de normes établies. Faire l'inspection détaillée examiner chacune des propriétés, relever tous les matériaux qui entrent dans sa construction ainsi que tout autre renseignement qui lui est utile à son travail. Faire un calcul détaillé ou abrégé selon les normes de chacun des bâtiments en vue d'en déterminer la valeur de remplacement pour une bonne dépréciation. Faire une analyse détaillée des états des revenus et dépenses des immeubles à revenus pour en déterminer la valeur économique. Établir la valeur locative de tout immeuble ou partie d'immeuble. Analyser les données du marché en vue d'établir la valeur marchande des immeubles. Analyser toute contestation des évaluations, justifier son évaluation devant le Bureau de révision ou toute autre cour. Établir la valeur réelle de tout terrain. Reconnaître et évaluer les facteurs d'appréciation ou de dépréciation en vue de corriger, s'il y a lieu, la valeur préétablie.

QUALIFICATIONS :

Posséder un diplôme en évaluation dont l'obtention requiert un minimum de quinze années de scolarité ou toute autre préparation jugée équivalente. Avoir un minimum de deux ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation foncière.

TRAITEMENT :

Sujet à négociation selon les qualifications et l'expérience des candidats.

Les formules de demandes d'emploi doivent être retournées avant le 15 mars 1972. Ces formules peuvent être obtenues en s'adressant à :

La Communauté régionale de l'Outaouais,
a/s Jean-Gaston Plouffe, secrétaire,
72, rue Laval,
Hull, Québec.

+HVR Hôpital Maisonneuve-Rosemont

PAVILLON MAISONNEUVE

INFIRMIÈRES AUTORISÉES

MÉDECINE-CHIRURGIE-URGENCE

Horaires de rotation ou

Horaires fixes de soirée et de nuit

incluant une fin de semaine par quinzaine

INFIRMIÈRES AUTORISÉES

Temps partiel, intégré aux équipes régulières

2 jours par semaine et disponibilité

d'une fin de semaine par quinzaine

GARDE-MALADES AUXILIAIRES GRADUÉS

MÉDECINE - CHIRURGIE

Horaires de rotation ou

Horaires fixes de soirée et de nuit

incluant une fin de semaine par quinzaine

PAVILLON ROSEMONT

INFIRMIÈRES AUTORISÉES

MÉDECINE - CHIRURGIE - URGENCE

SOINS INTENSIFS

Postes à temps complet et

temps partiel sur horaires fixes

GARDE-MALADES AUXILIAIRES GRADUÉS

MÉDECINE

Postes à temps complet sur horaire fixe

Communiquer pour rendez-vous :

Service de Recrutement et de Placement
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Pavillon Maisonneuve
5415, Boulevard l'Assomption
Montréal 410, Qué.
Tél. : 254-8341 poste 443

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS SERVICE DE L'ÉVALUATION

POSTE :

COMMISSAIRE À L'ÉVALUATION

FONCTIONS ET

RESPONSABILITÉS :

S'acquitter de tous les devoirs du commissaire à l'évaluation tels que définis et déterminés par la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais et le règlement établissant le service de l'évaluation. Surveiller, diriger et coordonner toutes les activités du service de l'évaluation.

Déterminer selon la loi, la valeur réelle de tous les biens-fonds de la Communauté.

Faire la révision des évaluations selon la loi.

Donner avis à chacun des contribuables de son évaluation.

Être dépositaire des rôles et en recevoir les plaintes.

Préparer à tous les ans les estimés des dépenses et revenus de son service et s'assurer que ces estimés une fois approuvés soient respectés et que les dépenses soient justifiées.

Étudier, élaborer et établir les projets à moyen et à long termes et les politiques du service.

Faire les recommandations au gérant concernant les cas d'embauche, mutation, suspension ou renvoi du personnel sous sa juridiction. Assister et participer activement aux réunions du comité de coordination.

Utiliser son personnel de façon efficace et contrôler l'utilisation de la main-d'œuvre.

Veiller aux besoins qui concernent le recrutement et l'entraînement de ses subalternes.

Rencontrer les experts de l'extérieur au besoin.

Recevoir les contribuables désirant de l'information.

S'assurer de l'exécution des tâches aux échéances requises.

Faire le lien entre la Communauté et les 32 municipalités.

Fournir au gérant des rapports périodiques et annuels sur toutes les activités de son service.

Exécuter tout autre travail connexe que peut lui confier son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Posséder un diplôme en évaluation dont l'obtention requiert un minimum de quinze ans de scolarité ou toute autre préparation jugée équivalente.

Avoir un minimum de cinq ans d'expérience générale dans le domaine de l'évaluation foncière ou à un poste similaire.

Salaire :

Selon qualifications et expérience.

Toute candidature accompagnée d'un curriculum vitae

devra être adressée à :

La Communauté régionale de l'Outa



L'enquête syndicale sur "L'affaire Lapalme" s'est ouverte hier dans les bureaux de la CSN à Montréal, sous la présidence des trois commissaires élus vendredi dernier par le conseil confédéral: au centre, de gauche à droite, MM. Jean-Guy Morin, directeur des services à la Fédération des pâtes et papier (CSN); Jacques Desmarais, conseiller juridique de la CSN; et Gilles Gagnon, trésorier de la Fédération des ingénieurs et cadres (CSN). (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

L'enquête débute

Les 'gars de Lapalme' insiste pour que J. Dion soit présent

par Gisèle Tremblay

A l'ouverture de l'enquête syndicale sur "l'affaire Lapalme", hier après-midi, à Montréal dans les bureaux de la CSN, le procureur du Syndicat du transport postal de Montréal ("gars de Lapalme"), M. Pierre Vadeboncoeur, a demandé que le trésorier de la CSN, M. Jacques Dion, "soit présent et disponible pour toute la durée de l'enquête, car il est au centre de l'affaire".

C'est en effet M. Dion, retenu à Québec hier pour une réunion de l'exécutif de la CSN, qui a été le premier et le principal responsable de la CSN à relever des irrégularités dans les échanges financiers entre le syndicat et la centrale.

M. Dion a expliqué au cours d'une conversation téléphonique en fin d'après-midi, qu'il assisterait à toutes les séances de la commission d'enquête jusqu'à son départ pour

l'étranger le sept mars, mais qu'il n'était pas question de renoncer alors à ses vacances de trois semaines qui étaient prévues depuis longtemps et dont il a un pressant besoin.

"Il faut que j'arrête avant de casser", a précisé M. Dion qui a dû se rendre d'urgence à l'hôpital samedi soir après avoir ressenti des douleurs aiguës dont il ignore encore la gravité. Je ne sais si c'est la tension, a ajouté M. Dion, mais je dois me reposer, ainsi que me le conseillait il y a quelque temps le président de la CSN lui-même, M. Marcel Pepin.

M. Dion s'excuse d'ailleurs que M. Pepin, déjà au courant de son projet de vacances, ait quand même proposé que l'enquête débute dès cette semaine. M. Dion ne déléguera personne pour le représenter à l'enquête pendant son absence. M. Dion croit quand même

qu'il lui sera donnée l'occasion de voir la fin de l'enquête. Même si le mandat de la commission a été limité à quatre semaines, a-t-il observé, personne de sérieux ne peut croire que ce délai sera suffisant: "l'enquête durera des mois et des mois", a-t-il prédit.

Au cours de la première séance de l'enquête hier, dont le calme contrastait avec les débats tendus du Conseil confédéral la semaine dernière à Québec, les parties se sont employées à définir les modalités de l'enquête et reviendront sans doute là-dessus à la prochaine rencontre.

Me Jacques Desmarais, conseiller juridique de la CSN, présidait la séance, assisté des deux autres commissaires élus: MM. Gilles Gagnon, trésorier de la Fédération des ingénieurs et cadres (CSN), et Jean-Guy Morin, directeur des services à la Fédération des

pâtes et papiers (CSN), MM. Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique à la CSN, et Maurice Sauvé, conseiller juridique à la Fédération des services publics (CSN), agissant comme procureurs du syndicat.

Du côté de la CSN, c'est Me Roger Thibodeau, de l'étude légale Thibodeau, Lesage et Cantin, qui doit procéder. Il était absent hier et Me Marcel Dumas représentait la CSN. Me Dumas avait été pressenti comme procureur de la CSN dans cette affaire, mais il a dû refuser car il dirige le contentieux de la centrale dont fait partie également le président de la commission d'enquête, Me Jacques Desmarais.

Me Thibodeau, retenu à Québec par des engagements antérieurs, a demandé que la commission d'enquête se déplace dans cette ville aujourd'hui et demain. Le syndicat a refusé: ses membres, a-t-il expliqué, ainsi que les témoins éventuels et le siège social de la CSN sont à Montréal. Il n'est pas question, a en outre observé le président du syndicat, M. Frank Diterlizzi, d'ouvrir un compte de dépenses pour ces déplacements, dans les circonstances présentes.

L'enquête reprendra donc mercredi ou jeudi matin, selon la disponibilité de Me Thibodeau. Entre-temps, les parties doivent s'entendre sur l'admission des faits généraux relatifs à l'enquête et la CSN devrait rédiger, comme l'a requis hier M. Vadeboncoeur, "un énoncé complet et articulé de ses allégations" à l'égard du syndicat, afin que celui-ci sache exactement ce qu'on lui reproche.

A l'ouverture de la séance Me Desmarais a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une enquête judiciaire: la commission ne peut donc contraindre les témoins, ni leur faire prêter serment, et compte à ce sujet sur la bonne foi et la collaboration des parties.

L'étude légale de Me Thibodeau, à laquelle la CSN avait toujours recours avant de former son propre contentieux, est la même qui, mandaté par M. Dion, a commencé déjà une enquête sur les présumées irrégularités imputées aux gars de Lapalme.

À l'écoute de Radio-Liberté

LONDRES (Reuter) — M. Anatoly Kouznetsov, l'auteur et intellectuel soviétique qui a choisi de s'établir en Grande-Bretagne, a déclaré en fin de semaine que la seule façon dont lui-même et les autres intellectuels soviétiques peuvent découvrir la vérité consiste à écouter les émissions de Radio Europe-Libre et de Radio-Liberté.

Dans une lettre adressée au Times de Londres, M. Kouznetsov critique le sénateur américain William Fulbright pour ses efforts visant à fermer ces postes qui émettent d'Europe occidentale en direction de l'Europe de l'Est.

"En tant qu'écrivain soviétique, et comme tous les intellectuels soviétiques, ce n'est que grâce aux émissions étrangères que j'ai pu, il y a bien des années, découvrir la vérité. Elles disaient la vérité et donnaient de l'espoir".

La tâche de l'enseignant

La CEQ réclame l'intervention de Cloutier dans les négociations

par Gérald LeBlanc

Soutenant que la partie patronale fait fi de toute préoccupation pédagogique et négocie avec les enseignants sur la seule base de la rentabilité économique, la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) demande au ministre de l'éducation, M. François Cloutier, d'intervenir directement dans les négociations.

Présentant hier un document de la CEQ sur la tâche de l'enseignant (une des trois priorités syndicales avec la sécurité d'emploi et la politique salariale), le président de la centrale, M. Yvon Charbonneau, a sommé le ministre de l'éducation de se prononcer sur les demandes des enseignants.

"A dix jours d'une décision majeure (le vote de grève), a-t-il dit, nous lançons un appel d'urgence au ministre Cloutier. Qu'il nous dise si les objectifs défendus par les enseignants sont conformes à ceux du ministère et si ces derniers sont réalisables."

M. Charbonneau soutient que la partie patronale négocie avec les enseignants comme elle le ferait avec les employés de n'importe quelle industrie, c'est-à-dire sans tenir compte des exigences pédagogiques des programmes mis en place par le gouvernement lui-même.

Il a vertement critiqué le président de la Fédération des commissions scolaires, M. Fernand Lefebvre, qu'il a accusé de mépriser les enseignants. Quant à Me Denis Sirois, négociateur représentant le ministère de la fonction publique M. Charbonneau l'a qualifié d'avocat mercenaire étranger à toute préoccupation pédagogique et au bien des élèves et professeurs.

A mesure qu'approche le 9 mars, date où se tiendra le référendum chez les quelque 200 000 syndiqués du secteur public et para-public, le ton monte et les espoirs de règlement rapide et pacifique s'atténuent.

S'ils se fient aux dossiers que leur fournit leur centrale les enseignants se prononceraient certainement contre l'acceptation des offres patronales et conséquemment en faveur de la grève.

Le document présenté hier souligne les nombreux points séparant les deux parties quant à la définition de la tâche de l'enseignant. La principale revendication des enseignants porte sur le fameux "ratio" qui est présentement établi à un professeur pour 27 élèves à l'élémentaire et à un pour 17 au secondaire.

Les enseignants veulent voir ce procédé remplacé par une définition indivi-

duelle de la tâche de l'enseignant avec un nombre maximum de périodes par semaine (20 périodes de 45 minutes au secondaire et 19 de 60 minutes à l'élémentaire) et un nombre maximum d'élèves par classe (de 26 à 30 à l'élémentaire et de 22 à 30 au secondaire).

On demande également un régime particulier pour le secteur professionnel où le travail en atelier ne permet pas d'accueillir autant d'élèves par classe. On recommande pour ce secteur un "ratio" de 1/10 pour le professionnel "court" et de 1/15 pour le professionnel "long".

Quant au secteur de l'enfance inadaptée, M. Charbonneau a révélé que la partie patronale avait consenti à baisser le "ratio" de 1/8 à 1/6 pour les cas les plus difficiles et de 1/15 à 1/12 pour les autres.

Les représentants syndicaux ont insisté pour dire que leurs demandes n'étaient

que la conclusion logique des recommandations du Conseil supérieur de l'éducation et de certains objectifs du ministère. C'est en ce sens qu'ils demandent à M. Cloutier de "se mouiller" et de se prononcer sur les négociations.

Quant à l'argument que le gouvernement ne peut pas payer les frais supplémentaires qu'entraîneraient les demandes des enseignants au chapitre de la définition de la tâche, M. Charbonneau y répond en citant le ministre de la fonction publique.

S'adressant aux centrales syndicales le 26 juillet dernier, M. L'Allier a en effet déclaré: "Le gouvernement n'a pas l'intention de plaider l'incapacité de payer et il n'a pas l'intention de consolider l'économie du Québec sur le dos des travailleurs dans les secteurs public et para-public".

L'Allier ne sera pas là

QUEBEC (par G.L.) — Le ministre de la fonction publique ne sera pas au rendez-vous ce matin pour recevoir les demandes salariales des employés des secteurs public et parapublic.

Il sera plutôt représenté par un sous-ministre, M. Raymond Gérin.

M. Jean-Paul L'Allier et le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, rencontreront par contre les dirigeants syndicaux dans deux jours pour discuter principalement des régimes de retraite.

Il y a deux semaines, les trois centrales syndicales, CSN, FTQ et CEQ, ont "convoqué" le ministre de la fonction publique pour aujourd'hui, au Centre Mer-Maroux, à Québec, dans le dessein de lui remettre les demandes salariales de tous les syndicats qui négocient avec le gouvernement. M. L'Allier a proposé plutôt la date du 2 mars et, comme principal sujet de discussion, les régimes de retraite. Tout en acceptant cette invitation, les centrales ont insisté pour que la rencontre d'aujourd'hui ait lieu quand même et elles ont maintenu leur convocation.

La réponse est venue hier soir: M. L'Allier ne sera pas là. Le sous-ministre chargé des relations de travail, M. Gérin, a reçu le mandat de recevoir les demandes salariales des centrales et de les déferer aux différentes tables

sectorielles qui doivent en analyser la teneur et les implications administratives et financières.

Jusqu'ici, le gouvernement a fait connaître ces propositions pécuniaires aux tables sectorielles, refusant la table unique que les syndicats veulent obtenir sur ce point. De fait, les trois centrales n'ont présenté aucune demande salariale.

M. L'Allier sera au rendez-vous, qu'il a lui-même suggéré du 2 mars, pour parler de régimes de retraite et pour expliquer à nouveau que, selon lui, la négociation sectorielle est encore la meilleure.

Le jeudi 9 mars, les centrales syndicales feront rapport à leurs membres et leur demanderont des mandats précis.

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

Les tarifs de location de voitures Tilden sont plus bas que ceux des deux autres, car ils incluent toujours l'essence.

Faites vous-même la différence. Remplissez les espaces blancs. Vous constaterez vite que dans votre ville, les tarifs Tilden de location d'une Chevrolet Impala ou d'une voiture de même qualité sont les plus bas.



Entreprises de location de voitures	Un jour	200 milles	Essence (15 milles au gallon)	Coût total
Tilden	\$14	\$28 (\$0.14 le mille)	PAS DE FRAIS	\$42
Compagnie "A"	\$	\$	Prix de l'essence dans votre région	\$
Compagnie "H"	\$	\$	Prix de l'essence dans votre région	\$

Une fois le tableau comparatif complété, vous constaterez que deux autres grandes entreprises de location de voitures exigent des tarifs plus élevés que Tilden. A voitures de format égal, à millage égal, vous économisez en louant une voiture Tilden. Car seuls les tarifs Tilden incluent toujours l'essence*. Les autres grandes entreprises de location de voitures ne peuvent en dire autant. (Votre économie est proportionnelle à la distance parcourue.) Et il y a plus de 270 bureaux Tilden au Canada.

Rendez-vous à un de ces bureaux et prenez le volant d'une Chevrolet Impala flamboyante, d'une fringante compacte de GM ou d'une voiture économique. Venez faire la différence. Vous partirez content! Que vous voyagiez aux É.-U. ou à l'étranger, nous pouvons vous réserver une voiture par l'intermédiaire de nos amis de la National Car Rental.



TILDEN

Une entreprise de chez nous qui fait tout ce qu'elle peut pour vous!

*Sauf dans les Territoires du Nord-Ouest.

Siège social: 1485, rue Stanley, Montréal.

Pour réservations au Canada ou à l'étranger: 842-9445

L'an dernier plus de 60% des contribuables québécois ont eu droit à un remboursement d'impôt. Serez-vous du nombre cette année?



Fais donc ton rapport d'impôt tout de suite, et fais-le bien!

1 — Identifiez-vous d'abord correctement

Retournez-nous la formule d'impôt provincial "TP1 abrégée 1971" pré-adressée, que vous avez reçue par la poste. Vérifiez si le nom, l'adresse et le numéro d'assurance sociale qui y apparaissent sont exacts; sinon faites les corrections nécessaires à l'endroit indiqué "pour corrections seulement".

Si vous devez vous procurer une formule qui n'est pas pré-adressée, assurez-vous d'abord d'inscrire correctement votre nom, votre adresse, votre numéro d'assurance sociale et votre date de naissance.

2 — Ensuite, suivez bien le guide

Après tout, la formule d'impôt provincial "TP1 abrégée 1971" ne compte que les deux côtés d'une seule feuille et le guide est à votre portée. Pour éviter des erreurs, remplissez d'abord la copie qui sert de brouillon et transcrivez-la sur celle qui porte déjà vos nom et adresse, si vous l'avez reçue par la poste, car c'est cette copie qu'il faut retourner au ministère du Revenu.

Commencez par la section "exemptions personnelles", puis complétez les sections "régime de rentes" et "revenu", passez ensuite à la section "régime d'assurance-maladie", puis calculez votre "revenu imposable" et votre "impôt"; le gouvernement vous doit peut-être de l'argent.

Puisqu'il faut le faire, faites-le tout de suite.



GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU REVENU

par Jacques Thériault

Dans les décors du "Mariage de Figaro" que présente actuellement le TNM, au théâtre Port-Royal, l'Ensemble Instrumental du Québec a suscité beaucoup d'enthousiasme de la part des abonnés de Pro Musica, dimanche après-midi. Offert à titre gracieux, ce concert avait été organisé avec le concours de la société Radio-Canada et sera diffusé à une date ultérieure.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'Ensemble Instrumental du Québec nous a pris par son jeu dynamique et vivant, au fil d'un programme composé d'œuvres assez peu souvent exécutées. Oublions la "Sonate en trio en do majeur" de Johann Joachim Quantz qui n'est pas une page très importante; oublions aussi le "Quintette en sol majeur" de Jean-Christien Bach qui est tout au plus susceptible de provoquer les frissons d'une minidette. Tenons-nous en à l'essentiel du programme.

me qui nous a permis d'entendre le "Tryptique pour flûte, hautbois et piano" du Montréalais André Prévost, le "Divertimento" pour violon et piano de Stravinsky, la "Sonate en trio en sol majeur" de J.S. Bach et "Trois Madrigaux" pour violon et alto du tchèque Bohuslav Martinu (1890-1959).

Composé de sept musiciens de la ville de Québec, cet ensemble utilise la sèveuse matière sonore dont il dispose avec un métier très sûr. C'est, du moins, ce qu'il nous a été permis de constater à la suite de ce concert. Nous avons tout au plus regretté que le violoniste Hidetaro Suzuki (il est violon solo de l'Orchestre Symphonique de Québec) se comporte avec maladresse dans l'ouvrage de Stravinsky, au point même de gâcher notre plaisir de l'audition. En revanche, il a été apprécié à sa juste valeur dans les Madrigaux de Martini où il a interprétés en corgaïnne

de l'altiste Chantal Masson. La présence du hautboïste Jacques Simard a également été très appréciable, notamment dans l'ouvrage d'André Prévost qui exige une traduction expressive et sincère, tout en laissant une place importante à la virtuosité.

Les autres membres de l'ensemble (Zeyda Suzuki, piano, Barbara Todd, flûte, Hermel Bruneau, clavecin, et Renald St-Pierre, contrebasse) méritent également d'être cités pour leur élégance et leur spontanéité, mais surtout pour l'ardeur qu'ils mettent à jouer ensemble et à pénétrer le style de chacune des oeuvres auxquelles ils s'attachent.

De toute évidence, il faut admettre que ce concert est tout à la gloire de l'Ensemble Instrumental du Québec dont le travail de préparation a certainement été énorme.

SALLE REINSAIS

4^e SEMAINE

14 ANS

EASTMANCOLOR

elysée

35 MILTON (842-8053)



**LES
DEUX
ANGLAISES
ET LE CONTINENT**

le "nouveau"
FRANÇOIS TRUFFAUT
son film d'amour,
le plus violent et le plus lyrique.

SALLE EISENSTEIN

**POUR
TOUS**

DERNIERS JOURS

film de
CLAUDE LÉLOUCH

JEAN-PIERRE LÉAUD KIKI MARKHAM
PLASTIC TENDER

**SMIC
SMAC
SMOC**

EASTMANCOLOR

CE SOIR!
POLANSKI EN DOUBLE
18 ANS Adultes

PRIEZ POUR LE BÉBÉ DE ROSEMARY

VERSION FRANÇAISE

Rosemary's Baby

la très belle Sharon Tate dans l'immortelle comédie

le bal des vampires

Mia Farrow elle est enceinte et elle a peur...

à 9.30

à 7:30

a la **Comédie Canadienne**

184 ouest, Ste-Catherine Tél. 861-3478

télévision

CBFT 2	
8.35	Aujourd'hui à CBFT
9.00	En mouvement
9.15	Les Oraïens.
9.30	Verso
10.00	Les 100 tours de centour.
10.15	Le sac à malice
10.30	Francs au paradis perdu
10.45	La grande aventure
12.30	Bouhoun dans l'metro.
1.30	Cinema:
	"Le Diablelike M. Benton" (Drama- Antoine-Antoine-1956)
3.00	Femme d'aujourd'hui
4.00	Bobino.
4.30	Grujot et Delicour.
5.00	Daniel Boone.
6.00	Le gourmet farielu.
6.30	Le Journal.
6.50	Nouvelles du sport.
7.00	Format 30

8.30	Alerte dans l'espace	
9.30	Penser vite	e
9.30	Rue des pignons	e
9.30	La Feuille d'Erable "Le Seigneur de la Forêt"	e
10.30	Téléjournal	
10.30	Nouvelles du sport	
11.00	Ce soir, Jean-Pierre...	e
11.30	Cine-Club "Jenny" (Drame-Français-1936)	
1.15	Téléjournal	

CFTM **10**

8.30	Bienvenue à CFTM	
8.31	Les p'tits borshommes	
9.00	Le dix vous informe	
9.15	Les "Tannants" de chez-nous	e
9.15	Pour vous mesdames	e
11.30	Forêt	

12.15	Le 10 virus informe.	e
12.15	Vi du soleil.	e
1.15	Cine-Mardi "Commando dans la mer du Japon" (Drame-Américain-1956)	
3.00	Banco. Banco.	e
3.30	Rin Tin Tin.	e
5.00	Le cirque du capitaine.	e
5.30	Pâtouille du cosmos.	e
5.30	Studio "10".	e
6.00	Madame est servie.	e
7.00	Le 10 virus informe.	e
7.25	Les commentaires de Me Marguerite Choquette.	e
7.30	Hawaii 5-0.	e
8.30	Symphonies Les mystères de l'Ouest.	e
9.00	Au secours non amour.	e
9.30	Les Nouvelles TVA.	e
11.00	La couleur du temps.	e
11.15	En pantoufles: "L'amour Mademoiselle" (Comédie- François-1951)	e
12.45		

6.00	David Frost Revue.	c
6.30	Hourglass	c
7.30	Hourglass special	c
8.00	The Mary Tyler Moore Show.	c
8.30	The Carol Burnett Show.	c
9.00	Who Owns the Sea?	c
9.00	Tuesday Night.	c
1.00	The National.	c
1.22	Viewpoint.	c
1.30	Night Report and sport final	c
1.45	Spin-Off.	c
2.15	One of a kind.	c
1.15	Final Report and Weather	c

CFCF 12

7.00	Montreal Bulletin Board	c
7.30	University of the Air	c
8.00	The Lucille Rivers Show.	c
8.15	Rupert Bear	c
8.30	Hercules	c

cinéma

ALOUETTE: "Willard" (français) 2.30 - 6.00 - 9.35 et "Hôtel" (français, 12.45 - 4.10 - 7.35

ARLEQUIN: "Chari de la broche" 2.45 - 6.05 - 9.25 et "Mafia du plaisir" 1.15 - 4.10 - 8.00

ATWATER: (Cinéma 1) "The French Connection" 1.00 - 3.15 - 5.20 - 9.35

ATWATER: (Cinéma 1) "Love Story" 7.30 - 9.20

BERRI: "Un été 42" 6.10 - 9.55 et "La femme du prince" 4.10 - 4.20 - 8.00

BUCK: "Mon oncle Antoine" 12.25 - 2.55 - 5.10

BOYVENTURE: "Love and Marriage" 1.00 - 2.30 - 3.55 - 5.20 - 6.50 - 8.25 - 9.55

CANADIAN: "Dr. Tatou" 1.30 - 4.20 - 7.10 - 9.55 et "Qui" 12.10 - 3.00 - 5.45 - 8.35

CAPITOL: "Dr. Phibes" 2.25 - 6.00 - 9.40 et "House that screamed" 12.45 - 4.20 - 8.00

CHEVALIER: "Max et les ferrailleurs" 12.10 - 2.20 - 4.40 - 7.00 - 9.28

CHATEAU: "Willard" 2.05 - 5.40 - 9.15 et "Côte de la Lune et Miti" 12.30 - 4.00 - 7.30

CINEMA AUTEURS-DES-NEIGES: (Cinéma 1)

SAINT-DENIS: "Ice-13", 12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.30 - 9.40

SEVILLE: "Telephone book" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.40

SNOWDOWN: "Cabaret" 12.25 - 2.35 - 4.47 - 7.00 - 9.15

VAN HORNE: "Straw dogs" 12.50 - 2.55 - 5.05 - 7.10 - 9.15

VENDOME: "Dernier domicile connu" 12.45 - 4.10 - 7.15 - 9.20

VERSAILLE (salle Rouge): "Voir l'Château" 12.45 - 4.10 - 7.15 - 9.20

VERSAILLE (salle Bleue): "Voi Papineau"

VIDEOPHAGE: "Knock-outs" et "Hitchcock" 12.45 - 4.10 - 7.15 - 9.20

VERDUN: "Love Story" 6.20 - 9.45 et "Les Dynamiteurs" 8.00

VIEUX MONTREAL: "Les Camarades" 7.30 - 9.40

STUDIO B: "L'écrit" 7.30 - 9.40

VERDE: "Le mécano de la Générale" 7.30 - 9.30

WILLIAMS: "Joe", c'est aussi l'A québécois 7.30 - 9.30

WESTMOUNT QUARTER: "Mon oncle Antoine" 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.05 - 9.10

WILLIAMS: "Boy Friend" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00

YORK: "Nicholas and Alexandra" 8.30.

CBMT 6	
8.25	Standby six.
8.35	Mr Dress-up
9.00	Pardon my french.
9.30	Quebec School Telecast.
10.00	Canadian School Telecast
10.30	Friendly giant.
10.45	Cher Hélène
11.00	Sesame Street.
12.00	Swivel la lune
12.15	Elvado's lunch date
1.00	One O'Clock report
1.15	Standby noon
1.30	The Gallowing gourmet.
2.00	Paul Bernard Psychiatrist
2.30	Coronation street
3.00	Take 30
3.30	The edge of night.
4.00	Family Court.
4.30	Drop-in
5.00	Alphabet soup.
5.30	Get-smart.

2.30	Green acres.	e
1.00	All about faces.	e
1.30	McGowan and Co.	e
1.30	The Flinstones	e
1.30	Maitines with Joe Van	e
	"The Missing Bus" (Comédie	e
	Americaine-1966).	e
2.30	What's the good word.	e
3.00	Another world.	e
3.30	Anything you can do.	e
4.00	The Dick Van Dyke Show	e
4.30	Lassie	e
5.00	Truth or Consequences.	e
5.30	Beat the Clock.	e
6.00	Pulse	e
7.00	The Brandy Bunch.	e
7.30	The courtship of Eddie's father.	e
8.00	Marcus Welby M.D.	e
9.00	McGowan and Co.	e
9.30	The Ian Tyson Show.	e
9.30	The Persuaders	e
1.00	The C.T.V. National News.	e
1.15	News	e
2.00	Tuesday night feature movie.	e
	"Taggart" (Western-1965).	e
2.30	Sign-off.	e

SOL Y OLÉ

COMEDIE MUSICALE de
JACQUES MARTINEAU
COORDINATEUR MUSICALE ET CHEF D'ORCHESTRE **YVES VINCENT**
AVEC

JOEL DENIS
MARIETTE LÉVESQUE
CATHERINE BLANCHE
MICHEL JASMIN
DONALD RIZZIERO
TYRON BOUCHARD
ALPHA BOUCHER
ROBERT MAURAC
FRANCE DESJARLACS
FRANÇOISE LEMAITRE-AUGÉ
GERVAISE
STÉPHANIE

AVEC L'EXCEPTIONNELLE COLLABORATION DE:
ANDRÉE BOUCHER
NANA DEVARENNES

MISE EN SCÈNE:
RODMOND MORIN
CHŒUR LÉGER
ANDRÉ BÉGIN



THÉÂTRE IMPÉRIAL 1430, RUE BLEURY
MONTREAL

À COMPTER DU 23 FÉVRIER 1972 À 20h. 30

RESERVATION : 288-7102 - Siège Réversé \$3.00-3.50-4.00-4.50-5.00-5.50
Billets en Vente AU THÉÂTRE IMPÉRIAL ET AU COMPTOIR TRS

LES CINÉMAS DE FRANCE FILM
Centre de cinéma ST-DENIS

SAINT-DENIS MÉTRO ST-DENIS - DE MONTIGNY
1594, ST-DENIS, 849-4211

IXE 13

POUR TOUS

5e SEM.

Un film de
Godbout
et Dompierre

Pour rire en musique!

Prix pour les moins de 14 ans : \$1.00

Louise Forestier
Les Cyniques

12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.40

Également à l'affiche aux cinémas ROSE, Ste-Thérèse, CINÉMA DE PARIS, Québec, CANADIAN, Joliette, DRUMMOND, Drummondville, DU NORD, St-Jérôme, SALABERRY, Valleyfield, PALACE, Granby.

BIJOU

5030 PAPINEAU 527-9131

**LE QUÉBEC C'EST...
MON
ONCLE
ANTOINE**

CINÉMA PIERROT

1590 ST-DENIS 845-3222

**POUR
TOUS**

15e Sem.



Jacques Gagnon Jean Duceppe
Gisèle Thériault Marjolaine Landry
Gilles Lenoir
CINÉMA PIERROT
CLAUDE JUTRA
COPRODUCÉ PAR LE CINÉMA DE QUÉBEC
DISTRIBUTION PIERROT

HORAIRES: - Saint-Denis: IXE-13 - 12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.20 - 9.40 - CHEVALIER: MAX ET LES FERRAILLEUX: 12.10 - 2.29 - 4.48 - 7.09 - 9.28 - PIERROT: "MON ONCLE ANTOINE": - 5.25 - 8.35 - 10.45 - BIJOU: MON ONCLE ANTOINE: 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.40

Cinéma ODEON

Renoué FILM DE NADINE TRINTIGNANT

ça n'arrive qu'aux autres

CATHERINE DENEUVE
MARCELLO MASTROIANNI

7:30 - 9:30

McLaren **Se SEM.**

"ZABRISKIE POINT" en français en couleur

18 ANS

UN FILM DE ANTONIONI

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-6900

7:30 - 9:30

couleurs



7e SEMAINE

LE DERNIER ET LE
PLUS BEAU FILM DE

SERGIO LEONE

**IL ETAIT UNE FOIS
DANS L'OUEST**

VERSION INTEGRALE

MERCIER

14 ANS

ST-CATHERINE-PIE-IX 255-6274

6:00 - 9:00

5e SEMAINE

CHACUN DANS
SA VIE A CONNU

un été 42

Film de Robert Mulligan

— EN SUPPLÉMENT —

**"LA FEMME
DU PRÊTRE"**

ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

AUSSI
CAPITOL ST-JEAN

**"UN FILM TERRIBLE PAR LA
VIOLENCE DES IMAGES!" L'EXPRESS**

"Joe" 4e SEM.
EN COULEURS

C'EST AUSSI L'AMERIQUE

UN FILM DE JOHN G. AVILDSEN

VILLERAY 7:30
ST-DENIS JARRY 388-5577 9:30



**16
ANS**

APRÈS "LE DOCTEUR JIVAGO"
LE NOUVEAU CHEF-D'ŒUVRE DE

DAVID LEAN

**"LA FILLE
DE RYAN"**

8e SEMAINE

CHAMPLAIN

12:50 - 4:30
8:10

14 ANS

STE-CATHERINE PAPINEAU 524.1005

UN JOUR SEULEMENT

MATINÉE À 1.15 P.M.
SOIRÉE À 8.45 P.M.

POUR TOUS

LE PASSÉ vu par l'oeil moderne du PRÉSENT !

Amis de la Vierge, fr.



GRAND TOUR

COULURE PAR DE LUXE

- **ROME** comprenant
visite au Vatican et à plusieurs
autres endroits intéressants
- **LA GRÈCE** le l'origine
des civilisations, de l'art, de
la culture
- **LA TERRE SAINTE**
chère au cœur de millions
de croyants
- **L'EGYPTE** la terre
des Pharaons aux majestueuses
merveilles

**VERS LES TERRES DES
GRANDS COMMENCEMENTS**

un long métrage commenté par
PIERRE CHATEL

AUJOUR'HUI

DEMAIN

RIVOLI

ST-DENIS & BELANGER, 277-4129

VERSAILLES

7265 SHERBROOKE E 352-4020

JEUDI 2 MARS

PAPINEAU

PAPINEAU & MT-ROYAL, 521-6853

le cinéma français a de quoi
tenir tête, et fièrement,
à Bullitt et à Butch Cassidy

PARCOURS LIBRE

COULEUR

14
ANS

3e
sem

**DERNIER
DOMICILE
CONNU**

un film de Michel Lemoine
avec Louis de Funès
et Louis Vuitton

Marlene Jobert
Lino Ventura

12 45 7 55 9 05 7 15 9 30

VENDÔME

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

5e
sem

DE
FUNÈS
TUEUR

A
GAGS!

POUR
TOUS

EASTMANCOLOR

JO

JO: 9.50, 11.50, 15.00
3.50, 5.50, 7.50, 10.00
Dernière Rep.
Complète 9.25

CINÉMA
1984 - 100 rue St. Catherine - Tél. 01 41 24 92

ME GILL

Cinéma PARC - Verdun

6e sem



CETTE SOIR D'AMOUR

Midnight

100% CECIL DEKORF DISTRIBUTION

2 grands films de RUSS MEYER.



QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE!

18 ANS
Adultes

1984 - Michel Mureau (200 min) - 120 000 F
 1985 - Russ Meyer (100 min) - 120 000 F
 Bonnet Programmes Comptoirs 8,25 - 120 000 F
 San. Payable 40.00 - 120 000 F - 80.000 F
 1986 - Russ Meyer (100 min) - 120 000 F

Pigalle

100% CECIL DEKORF DISTRIBUTION

Le Diable s'approche

Les boîtes

Le Patriote

DE MONTREAL

GILLES VIGNEAULT

jusqu'au 5 mars

à venir

FÉLIX LECLERC

A CLEMENCE

"Le Chemin de Lacroix"

de

Jean Barbeau

STE-AGATHE

le 4 mars

CLAUDE LANDRÉ

A VENIR

Robert Charlebois

RES: 523-1131

521-6666

Cinéma de Paris et Fleur de Lys ouverts des midi
Jean-Takou, Maisonneuve, Cinéma V, du lundi au vendredi ouverts des 6 h

10e SEMAINE

opération fou-rire!

DOMINIQUE MICHEL
YVON DESCHAMPS

**TIENS-TOI BIEN
APRÈS
LES OREILLES
A PAPA...**

pour tous

gilles richier
jean bissonnette

JEAN-TAKOU
CENTRE D'ACHATS JEAN-TAKOU

MAISONNEUVE
CENTRE D'ACHATS
MAISONNEUVE

CINEMA
V
130, OUEST
RUE SHERBROOKE

FLEUR DE LYS
856 STE CATHERINE, EST

CINEMA DE PARIS
108 STE CATHERINE, OUEST

10e SEMAINE TRIOMPHALE !

18 ANS
Adultes

**WR: MYSTERIES
OF THE ORGANISM**

Directed by **Dusan Makarenko** in colour
diagnostique en Barfleur-Creval English Sub-titles

FESTIVAL

1206 E. 5^{TE} CATHERINE 529-8600

■ théâtre

LA BUTTE EN VILLE: Alexandre Zelkine
Jacques Blanchet et Marie-Josée 9h.
BOITE CASANOVUS: "Relâche"
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE:
"Le Timide au Palais" de Tirso de Mo-
lina. 8.30
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Les jeunes
c'est tout des fous" de Marc F. Gelinas
8h.30. Tel. 523-1221
THEATRE DE QUATSOUS: "Relâche"
LE PATRIOTE: Danka et Gilles Vigneault.
LE PATRIOTE A CLEMENCE: "Le chemin
de Lacroix" de J. Barbeau
RIDEAU VERT: "Libres sont les papillons"
de L. Gersbie. 19h

PLACE DES ARTS

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

Studio B **ANNE PAUZÉ** **POUR TOUS**
AMOUR...
ALBERT MILLAIRE
 2e Sem. *LIBERTÉ!* Couleur

L'EXIL
 de **THOMAS VAMOS**
 Prod.: L'Office national du film
 Studio A **EN COULEUR...** **14 ANS**
Les CAMISARDS
 de **RENÉ ALLIO**
 sur semaine: 730-940

Les Cinémas du Vieux Montréal
 146, rue St-Paul
 (Place Jacques-Cartier) 661-7863

SALLE RESNAIS
PRIX DELLUC
LE MEILLEUR FILM
FRANÇAIS DE L'ANNÉE

Rendez-vous à Bray
un film d'ANDRÉ DELVAUX

elysee
35 MILTON / 842-6053

arts spectacles

Le théâtre à Paris

Rencontre avec Edwige Feuillère

par Madeleine Gobeil

PARIS — Le théâtre, dit-on, tourne le dos à l'histrionisme et au "beau texte". Il est vrai que les réussites les plus remarquables à Paris en 1971 ont été "Le regard du sourd", spectacle américain silencieux et onirique, et le "1789" d'Ariane Mnouchkine du théâtre du Soleil, extraordinaire par le mouvement qui unit comédiens et spectateurs en une immense fête. Que dire des pièces de cette saison?

Il y a près de 57 pièces à l'affiche et les auteurs les plus connus s'appellent Wesker, Bond, Herbert, Christie, Pincher, Albee, Coward, Orton, Miller, Williams, Home, Dario Fo, Dostoevsky. Anouilh a beau ne pas vouloir quitter la scène, sa nouvelle pièce "Tu étais si gentil quand tu étais petit" n'apporte rien à sa gloire. Parmi les créations françaises, "Capitaine Schelle, Capitaine Ecco" et "Le Remora" de Rezvani, "Deux femmes pour un fantôme" et "La baby sitter" de Obaldia m'ont paru intéressantes. On passe une soirée inoubliable avec le Suisse Bernard Haller. C'est Pierre Fresnay qui a installé cet homme étrange au théâtre de la Michodière. Haller y interprète vingt personnages de sa composition. C'est un poète.

A l'atelier, sa compatriote Zouc, une drôle de petite bonne femme au visage

d'enfant disgraciée, oppose le monde de l'échec à la Suisse euphorique et bien pensante. Pour ceux qui aiment le théâtre de digestion il y a Monsieur Pompadour, Restons françaises, vos gueules les mouettes, Barbe-Bleue, La souprière, Pauvre France, Boeing-Boeing, O'Calcutta, et j'en passe. On se presse pour voir, ne serait-ce qu'une fois dans sa vie, l'incroyable Louis de Funès qui reprend dans "Oscar" de Claude Magnier son rôle de père de famille grognon. C'est l'acteur le plus populaire d'une saison assez médiocre.

Deux femmes de goût, Yvette Pard et Michelle Lasnier, m'ont demandé de rencontrer pour "Femme d'aujourd'hui" la grande comédienne Edwige Feuillère. Chez les actrices, c'est elle, une fois de plus, qui a triomphé cette année, loin devant Madeleine Robinson, Delphine Seyrig, Maria Casares et Jacqueline Gauthier. Feuillère s'est attachée à un personnage déchirant qu'elle avait refusé il y a dix ans, celui de la star déchue de "Doux oiseau de la jeunesse" de Tennessee Williams. Françoise Sagan en fit l'adaptation pour la scène française. Dans ce rôle impitoyable, Edwige Feuillère fut tour à tour veule, sublime, véhémente, perdue de solitude et de silence, beau fauve qui se défait sous nos yeux.

La petite loge de la comédienne au théâtre de l'Atelier est inondée de lumière. Edwige Feuillère a plus de quarante ans de carrière. Elle me semble vraiment belle, d'une beauté souveraine, le corps généreux, la peau nacrée, les yeux immenses, masque chinois lorsqu'elle baisse les paupières, une manière surtout de se tenir très droite, de bouger les mains, d'enrouler une écharpe diaphane autour de son cou. Une voix toujours merveilleuse, comme picorée par un oiseau, pour égrener des souvenirs ou parler du théâtre d'aujourd'hui. Oui, elle fut l'interprète de Cocteau, Giraudoux et Claudel. Elle aime les beaux textes. S'ils sont rares, les grands auteurs le sont plus encore. Barrault? "On est bien ingrat", dit-elle simplement. Barrault, on le sait, a perdu son théâtre depuis mai 1968; mais Pierre Dux et ses metteurs en scène de la Comédie-Française ne l'ont pas remplacé.

Au mur, deux photos de la comédienne dans son rôle préféré, la "Yse" de "Partage de midi". Elle a discuté du rôle avec Claudel "un homme qui portait le monde en lui". Mais elle ajoute très vite: "Aucun auteur, aucun metteur en scène ne peut donner du talent à une comédienne. C'est en nous qu'il faut tout trouver."

On ne sait rien de la vie privée d'Edwige Feuillère. Aucun écho, jamais la moindre photo. "La femme que je suis, elle est là dans tous mes rôles". Malgré sa vivacité, son naturel, sa curiosité de tout, Edwige Feuillère me semble bien "l'actrice" telle que le mythe la façonne depuis Nerval et Proust jusqu'à Michel Leiris, un mythe fait de magie, de beauté, de distance, un mythe qui se meurt.

Le Conseil des universités recommande:

\$250,000 pour les revues scientifiques

Le Conseil des universités vient de recommander au gouvernement québécois de constituer un fonds spécial d'environ \$250,000 qui servirait à subventionner l'édition des revues scientifiques dans les universités.

A chaque année, les universités intéressées devraient adresser leurs demandes à une sous-commission de la Commission de la recherche uni-

versitaire du Conseil. Ce nouveau organisme permanent aurait alors à étudier les demandes et à faire les recommandations pertinentes au ministre de l'éducation.

L'argent provenant de ce fonds serait inclus sous un poste spécifique du budget annuel de fonctionnement des universités concernées. Ces dernières ne pourraient utiliser ces sommes à d'autres fins. Si elles ont plusieurs revues ou si elles veulent en créer de nouvelles, elles seraient pourtant libres de répartir elles-mêmes cet argent selon les besoins.

Cette recommandation du Conseil des universités veut résoudre les difficultés que traversent présentement de nombreuses revues scientifiques: les universités ayant un budget de plus en plus serré et rien n'étant spécifiquement prévu pour de telles revues, plusieurs risquent de disparaître prochainement. Le plus souvent les presses universitaires avaient à payer les déficits importants même si l'administration était distincte.

3 DERNIERS SOIRS!
Buster Keaton
LE MÉCANO DE LA GÉNÉRALIE
en plus COPS et L'ÉPOUVANTAIL
7:30 9:30 11:30 une présentation ROYALTY
verdi 5380 St-Laurent
277-3233
des le 3 mars:
"STEAMBOAT BILL JR."

V rideau vert
du MARDI au VENDREDI 20 h.
Samedi: 19 h. et 22 h. Dimanche 19 h.
LIBRES SONT LES PAPILLONS
comédie de Leonard Gershe
Mise en scène:
Danièle J. Suissa
avec
Louise Turcot
Jean Faubert
Yvette BRIND'AMOUR
Rés. 844 1793
4664 rue St-Denis
Metro: Laurier, sortie Gifford

AUJOURD'HUI
1 REPRÉSENTATION À 8:00 P.M.
BILLETS RÉSERVÉS
EN VENTE TOUTS LES JOURS
de 12.30 p.m. à 9.30 p.m.
MATINÉES Mer. 2:00 P.M. - Sam. 1:30 P.M. \$4.00
Dimanche: Jours fériés 2:00 P.M. \$4.00
PRÉ-SOIRÉES
Vendredi 5:30 P.M. - Samedi 5:00 P.M. \$4.00
SOIRÉES Lundi & Jeudi 8:00 P.M.
Vendredi: Samedi 9:00 P.M.
Dimanche 7:30 P.M. \$4.00

8 PROPOSÉ POUR PRIX DE L'ACADÉMIE

REUNIS POUR LA PREMIERE FOIS
2 FILMS EXCEPTIONNELS
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
STEFANIA SANDRELLI
"CONFORMISTE"
6.00 - 10.00 P.M.
Yves Montand Simone Signoret
L'aveu
8.00 P.M.
MONTROSE 722-0302
3180 BELANGER EST

LE FESTIVAL DES FILMS à 99c
CE SOIR MARDI 29 FÉVRIER
de Gérard Corbin (en français)
7:00 LE GRAND SECRET
avec Jean Rostand
de Dusan Makavejev
9:30 UNE AFFAIRE DE COEUR
(Love Affair - v.o.s.t.-a.)
Eva Ras, Siobhán Algrudic
DEMAIN SOIR MERCREDI 1er MARS
7:00 ALPHAVILLE (de J.-L. Godard)
9:30 THE PRESIDENT'S ANALYST
OUTREMONT
1248 Bernard 277-3233

"Fiddler on the Roof"
A L'ÉCRAN
PLACE DU CANADA
681-1431
VIA CHATEAU CHAMPLAIN

POUR TOUS

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE
ADIE DOMESTIQUE, travail à London, Ontario, famille canadienne-française, bonne opportunité pour quelqu'un qui veut perfectionner son anglais. Semaine: 5 jours. Bon salaire. Tél.: jour 487-3030 demandez André Lavigne, soir 670-0305. 1-3-72

AMEUBLEMENTS A VENDRE
MEUBLES NON PEINTS vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux double et triple, bibliothèques). Avons aussi matériel toutes grandeurs à prix d'au-baine. 212 Beaubien est. Tél.: 276-9067. 6-3-72

ANIMAUX A VENDRE
ST-BERNARD: chiots enregistrés, garantis, lignée de champions dont le plus beau St-Bernard au Canada en 1970-71, intelligents, attachants. Excellent tempérament. Tél.: 622-5696 après 6 p.m., fin semaine. 8-3-72

ANTIQUITES DEMANDEES
ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251, soir: 667-0774 20-3-72

ABSOLUMENT besoin toutes sortes de meubles anciens: salle à manger, lustre, horloge, porcelaine, piano, lit-cuir, etc. 374-1224 3-3-72

PARENTS
Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités. Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du DEVOIR le matin. En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquies de l'initiative et le sens des affaires. Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant 844-3361 poste 68

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Horizontalement
1-Avec haine.
2- Langue judéo-allemande.
3- Confession.
4- Portion inclinée d'une rue, d'une route. - Autre nom du hotu.
5- Tenter avec audace. - Canal qui amène l'eau de mer dans les marais salants.
6- De l'éolée. - Transpire.
7- Eminence. - Avoir du rapport avec.
8- Vase sacré. - Qui a peu d'épaisseur.
9- Mercure. - Exprimeriez par le moyen de la parole.
10- Organe du vol. - Etain.
11- Unité monétaire roumaine. - De la nature du test.
12- Blanchi par la vieillesse. - Indubitable.

Verticalement
1- Atteint d'hydrocéphalie.
2- Fis ton nid, en parlant d'un oiseau de proie. - Art prétendu de produire par certaines pratiques des effets contraires aux lois naturelles.
3- Pays qui comprenait le sud de la Judée et une partie

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

du nord de l'Arabie Pétrée. Évangéliste.
4- Notre-Dame. - Manière d'agir.
5- Irlande. - Celui qui, à Rome, achetait, formait ou vendait des gladiateurs.
6- Utilise. - Sorte de canard.
7- Dans.
8- Munir d'un shunt. - Né de.
9- Gros marteau saine.
10- On y lave la vaisselle (plur). - Ancien bouclier.
11- Propre. - Produire un ulcère.
12- Carnage, massacre. - Anneau de cordage.

AMBAISSADE
BORDIERE PUE
SOUTIENS ZRS
LITERAIRE EMU
NO MAIN LEVEE
FAIRE LA LOU
HEIN ROMAIN
NET SIRE
NOE RATION RO
ASSIGNER LEZ
BLETTE RUSSE

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES - 844-3361
• Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 75 mots.
• Tout mot supplémentaire est de 0.05.
• L'heure de l'annonce est indiquée pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENTS A LOUER
COTE-DES-NEIGES: 3740 Edouard Montpetit, 5½, équipé, chauffé, 1er mai. Près Université de Montréal. 3-3-72

A BAS PRIX: 2763 Rouen, 2 pièces modernes, frais peint, près église et toutes commodités, électricité et chauffage payés. Près métro Frontenac. Tél.: 274-9773 ou 521-2779. 1-3-72

ADJACENT OUTREMONT: 5462 avenue du Parc, angle St-Viateur. 3½-884, 4½-894. Meubles \$6. supplémentaires 3 fenêtres. Compris: taxes d'eau, chauffage, eau chaude courante. Vacances actuellement. 13-3-72

domaine d'iberville
Chez soi, plus près, plus vite, **PAR MÉTRO**
Taxes d'eau, électricité payées. Chauffage tout électrique. A l'épreuve du feu. Insonorisé. Piscine à l'année. Sonos. Tennis. Boudoirs. Antenne TV toutes chaînes.
3, 3½, 4½ pièces prix très étudiés
Heures de visites: semaine: 10 a.m. à 6 p.m. fin de semaine: 10 a.m. à 6 p.m.
300 rue JOLIETTE LONGUEUIL
Tél.: 679-1330 1-3-72

KENT 2780: 3½, façade, propre, ascenseur, chauffé, complètement équipé, balcon, intercom. Meublé si désiré, près centre d'achats et transport. Raisonnable. Tél.: 738-4593 ou 731-2189. 3-3-72

OUTREMONT 809 Bloomfield près Van Home, luxueux 4½, aussi 3, meubles, ascenseur, sun-deck, garage. Tél.: 270-3938. 6-3-72

ARTICLES A VENDRE
COFFRE-FORT: hauteur environ 4', pour hommes d'affaires ou professionnels. Tél.: 572-4518 entre 9 - 4 p.m. 2-3-72

AUTOS A VENDRE
BUICK 1969, GS California Sport, équipement complet, 38,000 milles. "tune-up" complet, excellente condition, un propriétaire. \$1,900 ou meilleure offre, valeur actuelle neuve: \$5,300. à vendre début mars. Tél.: bureau (Université de Montréal) 343-6604, résidence: 733-4359 1-3-72

VOLVO 144S. 1969, automatique, pneus Michelin, 23,000 milles. \$1,800. Tél.: 322-0142 4-3-72

VOLVO-FIAT, 1972, prix défiant toute compétition. ventes - pièces, service après-vente, livraison immédiate. Acceptons échange toutes marques: FORD CHAMBLEY, AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chambly. 658-6623 28-3-72

APPARTEMENTS A LOUER
3 Chambres à \$202.50
4½ Chambres à \$247.50
5½ Chambres à \$330.00
6½ Chambres à \$345.00

OCCUPATION IMMEDIATE ENTIEREMENT EQUE ET TOUTES TAXES PAYEES.

S'ADRESSER AU SURINTENDANT 844-1659 WESTMOUNT REALTIES
Administrateur d'édifice - Courtier agréé 1-3-72

DIVERS
Enseignez le Français ou autres sujets. Hauts salaires. Connaissiez vos possibilités. Succès assuré avec:
LE GUIDE DE L'ENSEIGNEMENT CANADIEN
Nouvelle édition adressée franco contre \$3.
Veritas Educational Centre, P.O. Box 929, Station "Q", Toronto 7, Ontario 2-3-72

HOMMES DEMANDES
COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONT-ROYAL
DIRECTEUR
POSTE:
d'une école élémentaire d'environ 800 élèves (garçons et filles)½, de 4 ans à 12 ans inclusivement, pour l'année scolaire 1972-1973.
École progressive aux méthodes actives.
ENDROIT:
École St-Clément, 1560 boulevard Laird, Ville Mont-Royal, Qué.
Prière de faire parvenir votre "curriculum vitae", avant le 15 mars 1972 au secrétaire trésorier,
Monsieur Jaque Masson, 1560 boulevard Laird, Ville Mont-Royal, Qué. 731-3487. 1-3-72

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne rend responsable d'aucune insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADREES - 844-3361
• Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.25 le premier jour de l'annonce.
• L'heure de l'annonce est indiquée pour l'édition du lendemain.

BUREAU A LOUER
2 PAS PLACE D'ARMES: Locaux prestigieux, différentes dimensions. Prix attractifs. Rénovation fantastique dans Vieux Montréal. Chaleureuse atmosphère créée par poutres, colonnes géantes, murailles-pierre. Tél.: 844-4420 1-3-72

CHALET A LOUER
Pour professionnel ou homme d'affaires. 2 ou 3 pièces. 45 rue St-Antoine, angle rue St-Donat. STE AGATHE DES MONTS. Téléphone à Pierre Hamel. Montréal 861-0297 ou Ste-Agathe 326-1515 13-3-72

CHALET A VENDRE
STE-AGATHE: luxueux Bava-rois, près pentes, 5½ chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, séminaires ski. (Aussi location été, piscine, écuries). Tél.: 256-6825 ou 254-6728 4-3-72

CHAMBRES ET PENSIONS
N.D.G.: Avenue Melrose, chambre ou chambre et pension, tranquille, atmosphère agréable, téléphone, air climatisé, lavage in-situ. Autobus 104-105. Tél.: 484-5321. 1-3-72

COMMERCE A LOUER
USINE bien établie et équipée pour industrie légère. Travail du bois, du métal et de la peinture. 5,000 pieds carrés. Tél.: 435-4661. 1-3-72

DEMANDES D'EMPLOI
DACTYLOGRAPHIE, 15 ans d'expérience, bonne éducation (13ème année P.r.) recherche travail à domicile. Livres, thèses, traductions. 0.30 la page, double interligne. S.V.P. écrire à: Case 249, Le Devoir. 1-3-72

HOMME RESPONSABLE, expérience: gérance de coopérative de consommation et succursale de magasin à chaînes. Relations Industrielles. Tél.: 324-6705 3-3-72

DUPLIX A LOUER
COTE DES NEIGES: Rue Louis Collin, près Université de Montréal, haut-duplex, 6 pièces, fermes, chauffées, garage, libre 1er mai. Tél.: 738-2951. 24-3-72

TRANS-ISLAND: près Chemin Ste-Catherine, 6 pièces haut chauffé, eau chaude fournie, équipé, garage. \$160. Tél.: 731-6303 ou 844-8674. 1-3-72

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES - 844-3361
• Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 75 mots.
• Tout mot supplémentaire est de 0.05.
• L'heure de l'annonce est indiquée pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENTS A LOUER
COTE-DES-NEIGES: 3740 Edouard Montpetit, 5½, équipé, chauffé, 1er mai. Près Université de Montréal. 3-3-72

A BAS PRIX: 2763 Rouen, 2 pièces modernes, frais peint, près église et toutes commodités, électricité et chauffage payés. Près métro Frontenac. Tél.: 274-9773 ou 521-2779. 1-3-72

ADJACENT OUTREMONT: 5462 avenue du Parc, angle St-Viateur. 3½-884, 4½-894. Meubles \$6. supplémentaires 3 fenêtres. Compris: taxes d'eau, chauffage, eau chaude courante. Vacances actuellement. 13-3-72

domaine d'iberville
Chez soi, plus près, plus vite, **PAR MÉTRO**
Taxes d'eau, électricité payées. Chauffage tout électrique. A l'épreuve du feu. Insonorisé. Piscine à l'année. Sonos. Tennis. Boudoirs. Antenne TV toutes chaînes.
3, 3½, 4½ pièces prix très étudiés
Heures de visites: semaine: 10 a.m. à 6 p.m. fin de semaine: 10 a.m. à 6 p.m.
300 rue JOLIETTE LONGUEUIL
Tél.: 679-1330 1-3-72

KENT 2780: 3½, façade, propre, ascenseur, chauffé, complètement équipé, balcon, intercom. Meublé si désiré, près centre d'achats et transport. Raisonnable. Tél.: 738-4593 ou 731-2189. 3-3-72

OUTREMONT 809 Bloomfield près Van Home, luxueux 4½, aussi 3, meubles, ascenseur, sun-deck, garage. Tél.: 270-3938. 6-3-72

ARTICLES A VENDRE
COFFRE-FORT: hauteur environ 4', pour hommes d'affaires ou professionnels. Tél.: 572-4518 entre 9 - 4 p.m. 2-3-72

AUTOS A VENDRE
BUICK 1969, GS California Sport, équipement complet, 38,000 milles. "tune-up" complet, excellente condition, un propriétaire. \$1,900 ou meilleure offre, valeur actuelle neuve: \$5,300. à vendre début mars. Tél.: bureau (Université de Montréal) 343-6604, résidence: 733-4359 1-3-72

VOLVO 144S. 1969, automatique, pneus Michelin, 23,000 milles. \$1,800. Tél.: 322-0142 4-3-72

VOLVO-FIAT, 1972, prix défiant toute compétition. ventes - pièces, service après-vente, livraison immédiate. Acceptons échange toutes marques: FORD CHAMBLEY, AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chambly. 658-6623 28-3-72

APPARTEMENTS A LOUER
3 Chambres à \$202.50
4½ Chambres à \$247.50
5½ Chambres à \$330.00
6½ Chambres à \$345.00

OCCUPATION IMMEDIATE ENTIEREMENT EQUE ET TOUTES TAXES PAYEES.

S'ADRESSER AU SURINTENDANT 844-1659 WESTMOUNT REALTIES
Administrateur d'édifice - Courtier agréé 1-3-72

DIVERS
Enseignez le Français ou autres sujets. Hauts salaires. Connaissiez vos possibilités. Succès assuré avec:
LE GUIDE DE L'ENSEIGNEMENT CANADIEN
Nouvelle édition adressée franco contre \$3.
Veritas Educational Centre, P.O. Box 929, Station "Q", Toronto 7, Ontario 2-3-72

HOMMES DEMANDES
COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONT-ROYAL
DIRECTEUR
POSTE:
d'une école élémentaire d'environ 800 élèves (garçons et filles)½, de 4 ans à 12 ans inclusivement, pour l'année scolaire 1972-1973.
École progressive aux méthodes actives.
ENDROIT:
École St-Clément, 1560 boulevard Laird, Ville Mont-Royal, Qué.
Prière de faire parvenir votre "curriculum vitae", avant le 15 mars 1972 au secrétaire trésorier,
Monsieur Jaque Masson, 1560 boulevard Laird, Ville Mont-Royal, Qué. 731-3487. 1-3-72

PETITES ANNONCES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne rend responsable d'aucune insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

PETITES ANNONCES ENCADREES - 844-3361
• Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.25 le premier jour de l'annonce.
• L'heure de l'annonce est indiquée pour l'édition du lendemain.

BUREAU A LOUER
2 PAS PLACE D'ARMES: Locaux prestigieux, différentes dimensions. Prix attractifs. Rénovation fantastique dans Vieux Montréal. Chaleureuse atmosphère créée par poutres, colonnes géantes, murailles-pierre. Tél.: 844-4420 1-3-72

CHALET A LOUER
Pour professionnel ou homme d'affaires. 2 ou 3 pièces. 45 rue St-Antoine, angle rue St-Donat. STE AGATHE DES MONTS. Téléphone à Pierre Hamel. Montréal 861-0297 ou Ste-Agathe 326-1515 13-3-72

CHALET A VENDRE
STE-AGATHE: luxueux Bava-rois, près pentes, 5½ chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV, séminaires ski. (Aussi location été, piscine, écuries). Tél.: 256-6825 ou 254-6728 4-3-72

CHAMBRES ET PENSIONS
N.D.G.: Avenue Melrose, chambre ou chambre et pension, tranquille, atmosphère agréable, téléphone, air climatisé, lavage in-situ. Autobus 104-105. Tél.: 484-5321. 1-3-72

COMMERCE A LOUER
USINE bien établie et équipée pour industrie légère. Travail du bois, du métal et de la peinture. 5,000 pieds carrés. Tél.: 435-4661. 1-3-72

DEMANDES D'EMPLOI
DACTYLOGRAPHIE, 15 ans d'expérience, bonne éducation (13ème année P.r.) recherche travail à domicile. Livres, thèses, traductions. 0.30 la page, double interligne. S.V.P. écrire à: Case 249, Le Devoir. 1-3-72

HOMME RESPONSABLE, expérience: gérance de coopérative de consommation et succursale de magasin à chaînes. Relations Industrielles. Tél.: 324-6705 3-3-72

DUPLIX A LOUER
COTE DES NEIGES: Rue Louis Collin, près Université de Montréal, haut-duplex, 6 pièces, fermes, chauffées, garage, libre 1er mai. Tél.: 738-2951. 24-3-72

TRANS-ISLAND: près Chemin Ste-Catherine, 6 pièces haut chauffé, eau chaude fournie, équipé, garage. \$160. Tél.: 731-6303 ou 844-8674. 1-3-72

PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES - 844-3361
• Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 75 mots.
• Tout mot supplémentaire est de 0.05.
• L'heure de l'annonce est indiquée pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENTS A LOUER
COTE-DES-NEIGES: 3740 Edouard Montpetit, 5½, équipé, chauffé, 1er mai. Près Université de Montréal. 3-3-72

A BAS PRIX: 2763 Rouen, 2 pièces modernes, frais peint, près église et toutes commodités, électricité et chauffage payés. Près métro Frontenac. Tél.: 274-9773 ou 521-2779. 1-3-72

ADJACENT OUTREMONT: 5462 avenue du Parc, angle St-Viateur. 3½-884, 4½-894. Meubles \$6. supplémentaires 3 fenêtres. Compris: taxes d'eau, chauffage, eau chaude courante. Vacances actuellement. 13-3-72

domaine d'iberville
Chez soi, plus près, plus vite, **PAR MÉTRO**
Taxes d'eau, électricité payées. Chauffage tout électrique. A l'épreuve du feu. Insonorisé. Piscine à l'année. Sonos. Tennis. Boudoirs. Antenne TV toutes chaînes.
3, 3½, 4½ pièces prix très étudiés
Heures de visites: semaine: 10 a.m. à 6 p.m. fin de semaine: 10 a.m. à 6 p.m.
300 rue JOLIETTE LONGUEUIL
Tél.: 679-1330 1-3-72

KENT 2780: 3½, façade, propre, ascenseur, chauffé, complètement équipé, balcon, intercom. Meublé si désiré, près centre d'achats et transport. Raisonnable. Tél.: 738-4593 ou 731-2189. 3-3-72

OUTREMONT 809 Bloomfield près Van Home, luxueux 4½, aussi 3, meubles, ascenseur, sun-deck, garage. Tél.: 270-3938. 6-3-72

l'actualité

Comme membres à part entière

Québec forcerait les bourses à admettre certaines maisons de courtage étrangères

par Denis Giroux

S'il le faut, le gouvernement québécois n'hésitera pas à utiliser les pouvoirs accrus que lui confère la Loi 63 sur le commerce des valeurs mobilières pour forcer les milieux boursiers à admettre dans leurs rangs certaines maisons de courtage que Québec considère comme indispensables au développement à Montréal d'un marché de capitaux d'envergure internationale.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR le ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley, lors d'une entrevue faisant suite à une cause prononcée devant les membres du Canadian Club de Montréal.

Fort heureusement cependant, M. Tetley ne croit pas qu'il faudra en arriver à cette extrémité. Reprenant la déclaration qu'il avait faite la semaine dernière concernant la venue au Québec d'une filiale de la maison newyorkaise Morgan Stanley & Co., le ministre a dit que "c'était avec plaisir que nous apprenions que les bourses sont présentement à modifier leur politique, leurs règlements, leurs tarifs et leurs structures afin d'exercer une plus grande compétition et d'être plus efficaces sur le

marché international des valeurs mobilières."

Le ministre Tetley ne cache pas son désir de voir des maisons comme White, Weld & Co., Morgan Stanley Canada et la First Boston Corp. être admises comme membre à part entière des bourses montréalaises et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (IDA).

M. Tetley admet cependant que les récentes nominations aux comités des gouverneurs des deux bourses montréalaises peuvent être interprétées comme un durcissement apparent de la position des bourses.

Aussi une personne très proche de M. Tetley a-t-elle souligné que les déclarations du ministre quant au changement d'attitude des bourses devaient être comprises comme une incitation pour celles-ci plutôt que comme le reflet d'événements réels.

Toutefois, fort du bill 63, loi modifiant la Loi des valeurs mobilières qui a été sanctionnée le 7 juillet 1971, M. Tetley a rappelé que le gouvernement pouvait influencer les directives de la Commission des valeurs mobilières du Québec et que celle-ci à son tour pouvait dicter leur conduite aux bourses montréalaises.

montréalaises.

Toujours lors de l'entrevue qui a suivi sa causerie, le ministre Tetley a confirmé que Québec préparait un amendement à sa loi des compagnies, amendement calqué sur celui que prépare Ottawa dans ce domaine, et qui facilitera l'incorporation de nouvelles entreprises par un individu, M. Tetley espère soumettre un projet de loi en ce sens d'ici la fin de la présente session.

Dans un autre ordre d'idées, le ministre croit que le Québec pourra se doter d'ici la fin de 1972 d'une loi permettant à n'importe quel de porter plainte en cour sans utiliser forcément les services souvent onéreux des avocats "privés." Ce nouveau service s'inspirant de la loi des "small claims" en Ontario ne serait valable que pour le cas où l'enjeu est trop faible pour que les individus fassent appel à un avocat dont les honoraires coûteraient plus cher que la somme en cause. Selon le ministre Tetley, ce qui se passerait c'est que l'on créerait des postes, occupés par des avocats, dont le rôle sera d'aider les individus à porter eux-mêmes leur cause devant les tribunaux. Ce service serait à la disposition de celui qui est

accusé tout comme à celle du plaignant dans une cause où moins de \$300 environ sont en jeu.

Enfin, le ministre Tetley a convenu que les récents événements survenus aux bourses montréalaises démontrent qu'il faudra être plus vigilants concernant la divulgation des renseignements portant sur les transactions boursières et "l'insider trading". M. Tetley est d'avis qu'il ne sera pas nécessaire de présenter de nouvelles législations pour ce faire. "Il suffira simplement d'édicter de nouveaux règlements plus sévères, et c'est ce à quoi la Commission des valeurs mobilières s'emploie présentement".

En ce qui concerne sa cause d'hier devant la Canadian Club, disons que le ministre Tetley s'est contenté de répéter certaines de ses déclarations concernant la venue de Morgan Stanley (voir Le Devoir de vendredi dernier), la nécessité d'avoir un important marché des capitaux à Montréal et l'enquête en cours présente concernant certains événements survenus à la Bourse Canadienne (l'affaire Pan American Mines en particulier).

par Michel Lefèvre

Aujourd'hui aux HEC

Croissance de l'entreprise privée au Québec: mythe ou réalité?

par Michel Lefèvre

Sous le thème: "Croissance de l'entreprise privée au Québec: mythe ou réalité?" se tiendra aujourd'hui à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal ce qu'il est convenu d'appeler une journée MBA.

Cet événement annuel qui met en présence étudiants en administration et hommes d'affaires sur une même base de dialogue dans le but d'engager des discussions d'intérêt commun aura lieu entre 3 heures 30 et 10 heures du soir sous la présidence d'honneur de M. Eric Kierans.

Cette année aux HEC, la journée MBA revêt l'allure d'un colloque et soulève plusieurs problèmes d'actualité directement reliés à la gestion "pratique" de la moyenne et grande entreprise au Québec.

Pour la première fois, cette journée a été entièrement organisée par les étudiants inscrits au programme de la maîtrise en administration d'affaires (MBA) de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et se veut être un véritable trait d'union entre le monde étudiant et les milieux d'affaires.

On a beaucoup dit et écrit sur la nécessité pour le mon-

de du travail et de l'entreprise et pour le secteur de l'éducation, à ses différents paliers, d'établir entre eux des relations humaines sur des sujets d'intérêt commun.

Les étudiants, après avoir revendiqué à l'Ecole la complète responsabilité de la journée, ont consacré bon nombre d'efforts à la réalisation de cet objectif. Comme l'a expliqué un étudiant chargé de l'organisation de la journée MBA'72: "Nous désirons faire de cette journée un grand spectacle étudiant."

Les sujets qui seront traités dans les ateliers de discussions se divisent en quatre groupes et comprennent:

● La notion de compétence distinctive comme facteur de croissance de la moyenne entreprise

Monsieur Roland Hallé, président L'UNIGESCO

Monsieur Jacques Lefèvre, directeur Service de la recherche et de la planification commerciale Bombardier Limitée

Un étudiant

Le conseil d'administration: aide ou entrave au dynamisme de l'entreprise québécoise

Monsieur Guy Godbout, président J.C.N. Wire Industries Limited

Roger Charbonneau directeur de l'Ecole des HEC

Un étudiant

La capacité d'attirer des ressources compétentes comme facteur essentiel de la croissance

Monsieur Jean Marie Couture, directeur général Société de Fiducie du Québec

Monsieur Robert Després, président Régie de l'Assurance-Maladie du Québec

Un étudiant

Les marchés financiers sont-ils une entrave à l'essor des entreprises québécoises

Monsieur René Provost, président Provigo Inc.

Monsieur Gaston A. Bédard, gérant Ernst & Ernst, C.A.

Un étudiant

Par la suite vers 7 heures 15, M. Eric Kierans prononcera une conférence au cours de laquelle il abordera divers problèmes fondamentaux que doit surmonter la moyenne entreprise au Québec.

Le tout se terminera par un spectacle audio-visuel à la suite duquel pourront avoir lieu des rencontres informelles entre étudiants et hommes d'affaires.

Nul doute qu'avec l'acharnement et la détermination qu'ont mis les étudiants à l'é-

laboration de cette journée MBA '72, cette dernière sera à la mesure des multiples efforts qui ont été déployés.

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Acrolfund	136	150
Adanac	229	250
A.G.F. Special Fund	347	
All-Canadian Compound	824	975
All-Canadian Dividend	975	1066
All-Canadian Revenue	786	859
All-Canadian Venture	407	445
Am. Growth Fund	685	751
Andreas Equity	492	538
Asse. Investor	530	597
Canada Growth Fund	609	669
Cdn. Scudder	2147	
Cdn. S.A. Gold Fund	584	616
Cdn. Sec. Growth	533	586
Canada Security	347	
Cdn. Gas & Energy Fld.	1489	1614
Cdn. Invest. Fund	510	559
Cdn. Trust Income	508	558
Canagex	1052	1148
Canagex Pension "C"	11137	
Champion of Canada	860	940
Collective Mutual Fund	680	747
Commonwealth Inter.	1524	1598
C.I. Leverage	387	425
Commonwealth Venture	728	800
Corporate Investors	612	689
Corp. Inv. Stock Fund	522	571
CSM Japan Fund	989	1087
Dom. Compound	603	655
Dom. Equity	779	810
Dreyfus Fund	1511	1437
Dynama	832	857
Exec. Fund of Can. Ltd.	642	704
Eaton Viking	564	613
Fonds Collectif "A"	685	740
Fonds Collectif "B"	583	601
Fonds Collectif "C"	941	1028
Fonds Desjardins "A"	438	
Fonds Desjardins "B"	442	
GIS (Compound)	1120	1231
GIS (Income)	409	443
Growth Equity	633	805
Growth Oil & Gas	3019	
Guardian Equity	721	792
Guardian Growth	957	
Guardian Savings	1095	1200
Industrial Growth	657	722
Invest Int'l Mutual	794	858
Invest Mutual of Canada	584	639
Invest Growth	1223	1337
Invest Retirement Mutual	517	565
Invest	1857	2030
Japanese	673	
Keystone Canada	847	929
Keystone Polaris Fund	544	594
Le Fonds P.E.P.	498	444
Mutual Accumulating	593	652
Mutual Bond Fund	1098	1207
Mutual Growth Fund	585	645
Mutual Income Fund	534	587
Nat. Resources	752	822
Nat. Resources	1492	1550
Pembroke	762	770
Pension Mutual	894	936
Performance Plus	148	
Planned Resources	485	511
Principal	477	525
Provest Stock	533	692
Radiation R.I.	251	
Regent Growth	289	1087
Regent Pension	615	676
Regent Venture c	466	512
RoyFund Ltd.	696	765
Sav. & Inv. Amer.	562	740
Spec	1030	1132
Taurus	1132	1207
Utd. Accumulative	338	371
Utd. American	545	599
Utd. Horizon	250	280
Utd. Venture	552	590
Universal Sav. Equity	459	504
	818	899

Les marchés boursiers

Le mouvement à la hausse ralentit

Une partie de l'élan observé vendredi à la Bourse de Montréal par suite de certaines découvertes pétrolières dans l'Arctique s'est éteinte lundi.

TEXACO
CANADA TEXACO LIMITED

ACTIONS PRIVILEGIÉES
DIVIDENDE NO. 103

AVIS EST PAR LE PRÉSENTS DONNE qu'un dividende régulier trimestriel, pour le trimestre se terminant le 31 mars 1972 de \$1.00 par action, étant au taux de 4% par année, sur les actions privilégiées, 4% cumulatif, de Texaco Canada Limited, a été déclaré payable le 20 avril 1972, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 31 mars 1972.

Par ordre du Conseil
J.R.C. BOYCE
Secrétaire

Montréal, Québec
18 février 1972

Aux détenteurs des obligations 5 1/4%, Première hypothèque, série "A", datée du 2 juillet 1957

de

LA LITHOGRAPHIE DU ST. LAURENT LIMITEE THE ST. LAWRENCE LITHOGRAPHING LIMITED

AVIS DE RACHAT TOTAL PAR ANTICIPATION

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Convention de Fiducie intervenue en date du 16 juillet 1957 entre la Lithographie du St-Laurent Limited - The St-Laurence Lithographing Limited (ci-après appelée la "Compagnie") et Trust Général du Canada, ex-qualité de fiduciaire, toutes les obligations 5 1/4%, première hypothèque, série "A", de la Compagnie actuellement en cours et émises en vertu de ladite Convention de Fiducie seront rachetées le 1er avril 1972 à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Nationale, au choix du détenteur, au prix de rachat suivant, à savoir, leur valeur nominale plus une prime de 1% de ladite valeur nominale plus les intérêts courus au 1er juillet 1972.

AVIS EST DE PLUS DONNE que toutes lesdites obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1er juillet 1972 et tous les coupons d'intérêt échéant après cette date seront nuls et sans effet.

Alors d'obtenir paiement du prix de rachat, toutes les obligations doivent être remises avec, dans le cas des obligations au porteur, les coupons d'intérêt échéant après le 1er janvier 1972.

DATE à Montréal, Québec, ce vingt-huitième jour de février 1972.

Par ordre et pour le compte de

LA LITHOGRAPHIE DU ST-LAURENT LIMITEE THE ST. LAWRENCE LITHOGRAPHING LIMITED

TRUST GENERAL DU CANADA Fiduciaire.

Les investisseurs attendaient d'en savoir davantage sur les découvertes faites dans l'île Ellesmere et qui ont suscité une vague d'achats au cours de la semaine dernière.

Au total, à Montréal et à la Bourse canadienne, 1.18 million d'actions ont été échangées, au regard de 1.87 million vendues.

Toronto

De fortes ventes vers la fin de la séance ont provoqué l'effacement des pétroles de l'Ouest à la Bourse de Toronto

lundi tandis que les autres secteurs finissaient pour la plupart à la hausse.

Le volume des transactions a été de 4.34 millions d'actions valant \$39.95 millions contre 6.06 millions et \$52.97 millions.

Les valeurs lun. ven.

Hausses 241 328

Baisses 285 218

Inchangées 267 232

Totaux 793 778

New York

La tendance a été irrégulière à Wall Street lundi. Les cours

ont progressé modérément en début de séance après l'annonce d'une nette progression de l'indice des principaux indicateurs économiques en janvier.

Des prises de bénéfices ont ensuite pesé sur les blue chips qui se sont cependant redressés au cours de la dernière demi-heure de transactions. Les affaires ont été modérément actives.

Les grands magasins ont été soutenus de même que les sidérurgiques et les pétroles parmi lesquels Bethlehem Steel et Atlantic Richfield se sont mis en évidence. McDonnell Douglas a gagné plus de \$2 parmi les aérospatiales mais Litton Industries en a cédé trois parmi les électroniques qui se sont par ailleurs effritées, à l'exception de General Electric.

Les ordinateurs, notamment IBM, ont cédé du terrain et les cuprifères, les chemins de fer, les tabacs et les transports aériens ont clôturé en repli.

ÉPARGNEZ SUR L'IMPÔT...

Grâce à une police enregistrée d'épargne-retraite.

ÉMILE FRÉGEAU

Le gérant de la succursale Montréal-Décarie est à votre disposition Bureau 404, 5850, Chemin de la Côte de Liesse

Téléphone 731-3461 631-0350

SUN LIFE OF CANADA

Àux détenteurs des Débentures 7%, à fonds d'amortissement, série "A"

de

LABORATOIRES BIO - MILLET INC.

AVIS DE RACHAT

AVIS, par les présentes est donné que, conformément aux dispositions de la convention de fiducie datée du 15 mars 1966, passée sous seing privé par Laboratoires Bio-Millet Inc., (ci-après appelée la "Compagnie") en faveur du Trust Général du Canada, ex-qualité de fiduciaire, les débentures 7% série "A" suivantes de la compagnie, actuellement en cours et émises en vertu de la convention de fiducie, seront rachetées pour le fonds d'amortissement le 15 mars 1972 à toute succursale au Canada de la Banque Canadienne Nationale ou prix de 100% du montant en principal ainsi appelé pour rachat, plus les intérêts courus et payés à la date fixée pour le rachat soit le 15 mars 1972:

AM - 21 - 32 - 78 - 79 - 85 - 86 - 98 - 100 - 137 - 142 - 155 - 162 - 169 - 183 - 218 - 220 - 267 - 290 - 312 - 325 -

AD - 59 - 61 - 93 - 95 - 103 - 119 - 121 - 147 - 166 - 168 - 187 - 196 -

AVIS, est de plus donné que les susdites débentures 7% série "A" cesseront de porter intérêt à partir du 15 mars 1972.

Les susdites débentures 7% série "A" doivent être remises avec, y attachés, les coupons d'intérêt échéant le 15 septembre 1972 et suivants.

Donc, à Montréal, Province de Québec, ce 14 février 1972.

POUR LE COMPTE ET AU NOM DE:

LABORATOIRES BIO-MILLET INC.,

TRUST GENERAL DU CANADA fiduciaire 10 ouest, rue St-Jacques, Montréal (Québec)

Hausse du dollar

MONTREAL (PC) - Le dollar américain était à la baisse de 1-32 hier et valait \$1.00 7-32 en valeurs canadiennes.

La livre sterling était à la baisse de 1-16 et valait \$2.61 3-16.

NEW YORK (PC) - Le dollar canadien était à la hausse hier de 1-32 et valait 99 51-64 en valeurs américaines.

La livre sterling était à la baisse de 1-64 et valait \$2.60 21-32.

les indices

MONTREAL

	65	13	7	8	85
	Industr.	Serv publ.	Banques	Papiers	Comb.
Changement	+1.17	+0.06	-0.75	-0.40	+0.76
Clôture	206.98	166.16	270.12	91.08	205.89
Semaine dern.	198.75	166.91	270.26	89.13	200.28
Mois dernier	200.27	163.25	268.67	87.89	200.44
1972 haut	205.81	167.08	272.52	92.28	205.13
1972 bas	187.56	156.26	227.56	81.71	185.12

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	+0.48	-0.64	+0.82	-1.94
Clôture	203.76	176.67	91.74	226.35
Semaine dern.	200.05	174.14	88.25	212.89
Mois dernier	197.25	175.34	86.08	220.15
1972 haut	203.53	188.39	90.92	232.38
1972 bas	181.66	140.58	79.15	211.23

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	924.29	930.31	917.14	924.29	+1.50
Transport	256.12	258.39	254.16	255.69	-0.36
Services publics	113.46	114.17	112.51	112.99	-0.60
Ensemble	319.40	321.70	316.90	319.02	-0.13

POUR MOINS DE 65¢ PAR JOUR NE JAMAIS PERDRE UN APPEL TÉLÉPHONIQUE

LES APPELS TÉLÉPHONIQUE QUE L'ON MANQUE PEUVENT ÊTRE TRÈS ONÉREUX POUR VOTRE COMMERCE OU VOTRE PROFESSION



● Répond dès la première sonnerie avec le message ● Les messages s'enregistrent mot à mot ● Discretion assurée ● Enregistreuse 24 heures par jour ● Les messages peuvent être repris par tout téléphone.

CODE-A-PHONE® NE MANQUE JAMAIS. COÛTE MOINS DE 65¢ PAR JOUR POUR LOCATION OU ACHAT

FORD INDUSTRIES, INC.

POUR DÉMONSTRATION APPELEZ 861-9401

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE
Office Equipment Company of Canada Limited
600 ouest, LaGauchetière, Montréal

GE

UN ACTIF DE 29 MILLIONS

La Solidarité
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

au service du Québec

Le député André Ouellette de retour de Sapporo...

Les JO ne sont pas démocratiques

par ANDRÉ TARDIF

En ce 20ème siècle, une année bissextile est invariablement marquée du sceau de l'olympisme. En sera-t-il ainsi jusqu'en 1996? A la lumière des déclarations qui émanent d'un peu partout, à la suite des récents Jeux d'hiver de Sapporo, à la veille des Jeux d'été de Munich et à l'approche des Olympiques de Montréal et de Denver en 1976, des doutes sérieux persistent. Chose certaine, à moins d'un adoucissement à son règlement actuel sur l'amateurisme par le Comité international olympique, avec ou sans l'assentiment du président Avery Brundage, les J.O. sont voués à la disparition.

Selon André Ouellette, député de Papineau et adjoint parlementaire du ministre John Munro, à la santé nationale et bien-être, les Jeux, ceux d'hiver surtout, risquent de devenir l'apanage d'une minorité riche si l'on s'en tient à l'interprétation rigide de M. Brundage sur l'amateurisme.

"Ou les Jeux deviendront un refuge des hypocrites, ou il faudra redéfinir ce fameux règlement et le rendre plus souple", de commenter M. Ouellette, à peine de retour du Japon où il agissait comme principal observateur du gouvernement canadien.

"Nous sommes à un tournant", dit-il. Et il explique que les tenants de l'amateurisme pur risquent, par leur rigidité, de compromettre l'existence même des Jeux d'hiver, déjà pas très démocratiques parce qu'ils ne groupent que quelque 40 nations et n'offrent de compétition que dans tout au plus une demi-douzaine de disciplines sportives dont certaines, comme la luge, le bobsleigh et le biathlon, ne groupent qu'une infime minorité d'adeptes.

Une distinction s'impose

Selon le jeune député montréalais, les recommandations faites par l'UNESCO il y a quatre ans, à la suite d'une étude sérieuse, devraient prévaloir.

"On y préconise une distinction entre les athlètes amateurs répondant aux exigences de l'amateurisme pur (ce sont

des exceptions) et les non professionnels, qui ne gagnent pas leur vie par le sport mais sont subventionnés par l'état afin qu'ils puissent consacrer tout le temps nécessaire pour parfaire leur entraînement. Cette seconde catégorie d'athlètes serait évidemment admise aux Jeux."

Il importe, selon M. Ouellette, qu'un mouvement soit lancé avant les Jeux de Montréal, qui forcerait la révision d'un protocole rédigé au 19ème siècle et qui ne répond plus aux exigences du 20ème.

"Il faut moderniser les règlements et faire cesser l'ypocrisie, ou les pays communistes seront encore davantage favorisés."

Le skieur autrichien Karl Schranz aurait été tout simplement immolé, selon l'adjoint parlementaire. Et en ne disqualifiant que lui seul à la veille des Jeux, le CIO a tout simplement sauvé la face.

"Parce que les Japonais y sont allés d'un immense effort dans la réalisation des Jeux, le CIO n'a pas voulu les punir en disqualifiant plusieurs autres skieurs qui, pas plus que Schranz, ne répondaient aux exigences de l'amateurisme".

Economie de \$ 1/2 million

Dans ce contexte, le Canada aurait fait une économie d'un demi million de dollars en décidant, par l'entremise de Hockey Canada, de ne pas envoyer d'équipe de hockey à Sapporo.

"Il faut être logique", commente M. Ouellette. "Nos

600 meilleurs joueurs de hockey sont des professionnels et n'étaient donc pas éligibles pour la compétition olympique. Qu'arriverait-il si une situation semblable prévalait en Russie?"

Et il explique que ce n'est pas dans nos moeurs d'intégrer dans l'armée un athlète exceptionnel, question de lui permettre de poursuivre son entraînement à volonté, ou encore qu'une grande entreprise embauche ce même athlète à titre de représentant en absentia, une rémunération en somme indirecte pour ses exploits.

"Il faut repenser le statut d'amateur dans un contexte moderne. Et je ne crois pas que ce soit le CIO, en quelque sorte un club pour personnages riches où la démocratie y perd des plumes, qui prendra l'initiative du renouveau. C'est d'ailleurs une situation qui plait aux pays communistes et leur représentants au sein de ce comité, les seuls nommés par l'état et non arrivés là par toutes sortes d'influences, sont pleinement satisfaits du statu quo."

Dans la situation actuelle, M. Ouellette croit que le gouvernement fédéral doit axer sa politique vers les jeunes et le conditionnement physique de la majorité des citoyens.

"Le présent système olympique est vicieux. Est-ce vraiment plus important d'accorder la priorité à quelques athlètes afin qu'ils nous rapportent des médailles, ou mettre tout en branle afin d'amener la masse à la pratique des sports?"



VIVE LE KAYAK ! Les amateurs qui se rendront cette semaine au Salon nautique, à la Place Bonaventure, y feront plusieurs découvertes, entre autres celle de Jocelyne Bergeron, hôte du kiosque de la boutique André Jac. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé)

Le combat Foster-Rondon sera présenté à l'échelle mondiale

NEW YORK (AFP) — Bob Foster et Vicente Rondon, qui se rencontreront le 7 avril à Miami Beach pour le titre absolu de champion du monde des poids mi-lourds, ont admis publiquement hier devant la presse newyorkaise qu'ils se haïssaient. Tous deux ont prétendu par ailleurs, qu'en aucun cas, leur confrontation ne pouvait durer jusqu'à la limite des 15 reprises et que le combat n'irait d'ailleurs même pas jusqu'à la 10ème ronde.

"Il me suffira de six ou sept rondes pour mettre Foster K.O.", a déclaré le Vénézuélien, reconnu champion du monde par la World Boxing Association. "Ca n'ira jamais jusque-là. Rondon sera K.O. en quatre ou cinq rondes", rétorqua le Noir américain, tenant du titre pour le Conseil mondial (WBC).

Les deux boxeurs, avant de se retrouver dans l'arène de Miami, se sont rencontrés pour la première fois probablement hier lundi à New York, sur l'initiative de la société de télévision TVS qui a acquis les droits de retransmission du match. Elle a déjà conclu un accord avec 150 stations des Etats-Unis qui présenteront la rencontre en direct, et loué un satellite qui lui permettra de la téléviser à l'étranger.

Les sports à la pige

TOM WEISKOPF, pour avoir gagné le premier prix de \$52,000 dans le tournoi de golf Gleason-Innervary, a, en fait, touché \$187,05 pour chacun des 278 coups qu'il a joués durant les quatre jours de l'événement! Malgré sa riche victoire, Weiskopf n'est pas le meneur, jusqu'ici cette saison, au classement des pros ayant gagné le plus d'argent. Ses cachets 1972 atteignent maintenant \$62,817 mais Jack Nicklaus, bon 2ème avant-hier, est premier avec \$63,866. Le même Nicklaus se rapproche incidemment du meneur de tous les temps, Arnold Palmer, pour les bourses gagnées en cours de carrière. Palmer, qui ne toucha que \$400 au tournoi de Gleason, a un total de \$1,471,226. Nicklaus, grâce à son 2ème prix de \$29,640 de dimanche, a maintenant atteint un grand total de \$1,447,093, soit seulement \$24,187 de moins que celui de Palmer.

CARL MORTON, qui a connu une saison 10-18 l'été dernier à comparer à 18-11 l'année précédente alors qu'il fut choisi "recrue de l'année" dans la ligue de baseball Nationale, n'a toujours pas signé son contrat avec les Expos de Montréal, actuellement à l'entraînement à West Palm Beach, Floride. Quant à Rusty Staub, le seul autre joueur montréalais à ne pas avoir encore signé son contrat 1972, il est encore à Houston. Il doit se reporter demain à West Palm Beach. Soit dit en passant, les billets pour toutes les parties des Expos au parc Jarry cette saison seront mis en vente dès demain matin, plus précisément au parc Jarry, à l'édifice du carré Dominion et à tous les centres de vente TRS au Québec, en Ontario et dans le nord-est des Etats-Unis.

Les ALOUETTES de Montréal ont fait signer des contrats à leurs deux premiers choix lors du repêchage des joueurs collégiaux canadiens, soit le centre-arrière Larry Smith, 21 ans, 6'1" et 210 livres, de l'université Bishop de Lenoxxville, et Peter Palotti, 22 ans, 6'1" et 175 livres, un ailier éloigné du collège Loyola de la métropole.

BILLY WILLIAMS, le dangereux frappeur des Cubs de Chicago, a été le dernier joueur de cette équipe à signer son contrat 1972, hier. Il aurait obtenu un salaire de \$115,000, ce qui en fait le deuxième Cub à dépasser les \$100,000, le lanceur Ferguson Jenkins ayant déjà signé une entente de deux ans à \$125,000 par saison. Williams en sera à sa 12ème année avec les Cubs. L'été dernier, il eut une moyenne de .301, fit compter 93 points et frappa 28 circuits. Il avait eu un dossier de .322-129-42 en 1970.

STAN SMITH, le jeune géant qui s'affirme de plus en plus sur la scène internationale du tennis, vient d'être choisi, en compagnie de Tom Gorman, Erik Van Dillen et Jim Connors, pour faire partie de l'équipe américaine de la coupe Davis. Celle-ci, tenante de la coupe, doit dorénavant participer aux éliminatoires, comme toutes les autres nations participantes. Les Américains rencontreront d'abord les joueurs des Antilles britanniques, à Kingston, en Jamaïque, du 18 au 20 mars prochain, au premier tour de la zone américaine.

JEAN HEBERT, adjoint de Larry Desjardins, ministre de la Récréation du Manitoba, a révélé, hier, que les trois membres de la Commission de boxe et de lutte de cette province avaient démissionné. Il s'agit du président Don Rowand, du secrétaire Norm Coston et de Ray Dorey. On sait qu'ils étaient pris dans la controverse entourant le programme de boxe offert à Winnipeg il y a une semaine alors que le poids mi-lourd Stewart Gray, 27 ans, perdit la vie.

ED CHADWICK, ancien gardien de but des Maple Leafs de Toronto et des Bruins de Boston, de la ligue de hockey Nationale, vient d'être nommé chef-dépêcheur des nouveaux Islanders de New York. C'est ce qu'a révélé le directeur général Bill Torrey, ancien Montréalais, hier. Chadwick, 38 ans, était dépêcheur depuis 3 ans pour le club Californien dont Torrey était le directeur général avant sa nomination avec la nouvelle équipe expansionniste de la LHN.

LE BASEBALL MAJEUR récoltera une somme-record de \$41,100,000 pour les droits de radio-TV en 1972, soit une augmentation de \$734,000 sur l'an dernier. Les clubs de la ligue Américaine recevront \$10,000,000 et ceux de la ligue Nationale \$12,500,000. Les 24 clubs majeurs se partageront aussi \$11,000,000 pour les droits de la Série Mondiale, les éliminatoires, la Joute des As et "la partie de la semaine" diffusée le samedi. Les quelque \$8,000,000 qui restent iront au bureau du Commissaire du baseball et au fonds de pension des joueurs.

GILLES GENDRON, lorsqu'il a paradé dans le cercle du vainqueur à l'issue de la 10ème course du programme d'avant-hier à la piste Blue Bonnets, venait d'enregistrer sa 400ème victoire sur le circuit montréalais au cours des six dernières années. Malgré tout, Gendron, un Montréalais de 26 ans, n'a jamais remporté le titre pour le plus grand nombre de victoires au cours d'une saison.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 02-019511-72
DAME KALLOPE (Carol) Kalamia, coiffeuse, du 6988, rue Wieman, dans le Cité et District de Montréal, requérante vs. GEORGE KASOUKAS, autrefois des Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue, intimé. L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à son intention au Bureau d'Enregistrement des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. Jacques Perron, registraire, Mr. Bernard Shakh, Procureur, 1 Place Westmount, Suite 1247, Montréal 118, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 14-465
SALVATORE BARBARO, époux commun de bien de MARIA TAZZARA, résident dans le Cité et District de Montréal, requérant vs. DAME MARIA TAZZARA, d'adresse inconnue, intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimée, MARIA TAZZARA, est par les présentes requise de comparaître dans cette cause, dans un délai de soixante (60) jours, et qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à son intention au Bureau de la Cour Supérieure de Montréal. Ce ordre était accordé par Jacques Perron, Registraire, le 17 février 1972.
MONTREAL, 23 février 1972.
HARRY BLANK
Procureur du Requêteur,
1235 rue Université,
Chambre 30,
Montréal 118, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. ex-parte No. 18-000133-72
DANS L'AFFAIRE DE: Les Conventions Matrimoniales, entre M. Pierre A. Baril et Dame Lisa Lamarche-Baril, et
Ledit M. Pierre A. Baril résident au 812 rue Jacques Cartier, Ouest, Cité de Longueuil, district de Montréal, Requête vs. DAME LISA LAMARCHE-BARIL, Requête vs. PRENEZ AVIS que le requérant présentera devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal, à 10 h 00 heures de l'après-midi, le 1er mars 1972, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête demandant l'homologation d'un contrat de mariage modifiant un régime matrimonial en vertu de l'article 1296 C.C. entre le requérant et son conjoint Lisa Lamarche-Baril, passé le 14 décembre 1971 devant Me Georges Brossard notaire, sous les minutes 3749, changeant leur régime matrimonial afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu de communauté de biens.
MONTREAL, ce 23 février 1972
Mes Poulin & Dulude, avocats
2201 Lapière,
Ville Brossard, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 05-01917-72
ABE LUXEMBERG, résident et domicilié à Chomedey, Ville Laval, district de Montréal, demandeur vs. DAME ETHEL KERR, autrefois des Cité et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse DAME ETHEL KERR, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 23 février 1972
MARIUS D'AMOURS P.C.S.M.
Mes Tansey, DeGrandpré & Ass. avocats
360 St-Jacques
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Division des Divorces

No. 12-010125-72
DAME KATHLEEN GREEN RYAN, de la ville de Longueuil, District de Montréal, et résident à 51 Sacré Coeur, Requête vs. NORMAN JOSEPH RYAN, de domicile inconnu, Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé NORMAN JOSEPH RYAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera déclarée en défaut et, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le vingt-cinqième jour de février 1972.
Jacques Perron
Registraire
Avocats de la requérante
Mmes. Lapin & May
615, boul. Dorchester ouest
Suite 630
Montréal 101, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL</

L'association Mondiale de hockey: des retraités...et des juniors!

par MARC THIBEAULT

Au jour le jour, les nouvelles entourant la future association Mondiale de hockey deviennent de plus en plus comiques ou ridicules... dans le contexte qu'il s'agit d'une nouvelle ligue voulant rivaliser avec la ligue Nationale, entendons-nous.

Sauf, peut-être, pour Bernard Parent elle va, dans cet optique-là, faire drôlement groupe de parents pauvres, si nous parlons du calibre de hockey qui sera offert aux publics, sinon aux poires, de 10 à 12 villes, dont cinq canadiennes (Québec, Ottawa, Edmonton, Winnipeg et Calgary).

Qu'on en juge par les récentes déclarations d'un Phil Watson, ex-enfant terrible des Rangers de New York et des Canadiens de Montréal, qui est le directeur du personnel des futurs Screaming Eagles (leurs joueurs vont crier en patinant!) de Miami.

Il a tout d'abord annoncé qu'il avait fait signer des contrats à sept joueurs de calibre junior "A" du Québec (qui sont moins forts, en principe et en groupe, que ceux de l'Ontario). Et il n'hésite pas à les nommer... et à laisser entendre que leur moyenne de salaire serait probablement de "plus de" \$25,000 par saison! Le lendemain, trois d'entre eux, Claude St-Sauveur (Sherbrooke), René Villeneuve (Shawinigan) et Frank Vowles (Cornwall), s'empresaient d'annoncer qu'ils n'avaient pas du tout signé de tels contrats!

Watson, qui ne manque pas de pittoresque (et les journalistes l'ont toujours adoré pour cela même si "la bonne copie" qu'il leur donne est parfois discutable), poursuivait ses propos d'un intérêt irrésistible en annonçant qu'il avait l'intention, pour équilibrer la forte présence de jeunes joueurs sur l'équipe, de réunir sur une même ligne d'attaque trois bons copains et trois bons vétérans. Et vous allez sourire en apprenant leurs noms: Andy Bathgate (actuellement instructeur en Suisse, retiré de la ligue Nationale et qui aura 40 ans le 28 août prochain), Andy Heberton (actuellement avec le club Portland, 42 ans et retiré de la ligue Nationale depuis 1963-64) et Dean Prentice (Minnesota, 39 ans, qui a déjà dit qu'il en était à sa dernière saison dans la Nationale).

Et attendez-vous à ce qu'un club de la Mondiale nous annonce bientôt qu'il réunira la ligne Provost-Goyette-Prinovost (vous vous souvenez de l'élegant patineur qu'était André?). Ce qui nous surprend le plus dans tout cela c'est qu'on n'a pas (encore!) pensé à repêcher la ligne Richard-Lach-Blake. Pour un soir au moins, on remplirait un amphithéâtre quelque part.

Pour le bien de certains joueurs (vieux de la vieille et jeunes ne pouvant encore atteindre la ligue Nationale), nous souhaitons que l'association Mondiale démarre. Elle s'élèvera, alors, à un pouce et demi de glace avant, après une ou deux saisons, perdre toute cette impressionnante élévation... et s'écroulera.

Mais revenons au club Miami qui, à lui seul, nous fournit une foule de nouvelles fascinantes. Ainsi, avant-hier, on avait fait venir le gardien Bernard Parent de Toronto pour qu'il signe, devant les journalistes, un contrat lui assurant des revenus "de plus de \$100,000 par année" durant 5 ans. Parent était là... mais il ne signa pas de contrat pour la bonne raison qu'on ne lui en offrait pas un! Pourquoi? Mystère et boule de gomme.

Parent, en cours d'entretien, fit néanmoins une déclaration assez révélatrice à propos de ce que sera le calibre de hockey de l'association Mondiale: "Chaque équipe du nouveau circuit comprendra environ 4 anciens joueurs de la ligue Nationale à l'ouverture de la saison".

Autrement dit et exception faite d'un Parent qui n'a toujours pas signé, 3 ou 4 retraités de la LNH et 17 ou 16 juniors par équipe! Cela, à 75 cents ou \$1.50 (pour les loges évidemment) du billet, devrait attirer au moins 3,999 amateurs par match, à moins que ce ne soit 1,999. Mais avez-vous remarqué que la Mondiale n'a pas encore annoncé la future liste de ses futurs prix d'admission... et on aura vite compris pourquoi.

Déjà, un représentant du Colisée de Québec a dit qu'il doutait que les amateurs de hockey de la Vieille Capitale paient \$4.00 pour voir

du hockey de ce calibre. A Ottawa, le secrétaire-administrateur du futur club Ontario (qui jouerait au Centre Civique de 9,127 sièges) Phil Page a dit qu'il en coûtera \$1,750,000 pour lancer la future équipe ontarienne et qu'on devrait équilibrer le budget saisonnier avec une moyenne de prix d'admission de \$4.00. S'il consulte les moyennes d'assistance à Oakland et Los Angeles, qui ont de fortes et riches populations, M. Page devra admettre que la moyenne qu'il vise (avec 4 retraités ou vétérans de la Nationale et 16 juniors) ne sera pas trop facile à atteindre.

Nous avons déjà exprimé l'opinion, sans aucune réserve, que l'association Mondiale ne pourra pas rivaliser avec la ligue Nationale sur le plan du calibre de hockey qu'elle offrira (à plusieurs autres sujets aussi: prix d'admission, moyenne des salaires, bonis pour les séries éliminatoires, fonds de pension).

La Mondiale, d'ailleurs, commence à l'admettre... par la voix de personnes pourtant très intéressées. Ainsi, l'avocat Robert Woolf, qui représente déjà plusieurs joueurs de la ligue Nationale dont un Derek Sanderson qui, d'après les rumeurs, recevrait un contrat de \$1,250,000 couvrant une période de 10 ans (de Miami, toujours), déclarait dernièrement: "Des 12 clubs de l'association Mondiale, 8 ou 10 devraient réussir". Ce qui revient à dire que Me Woolf prévoit déjà que 2 ou 4 équipes feront bientôt banqueroute! Puis il ajoutait: "Evidemment que le calibre de hockey offert ne sera pas celui de la ligue Nationale mais certaines villes verront du bon hockey pour la toute première fois".

Me Woolf, que nous sachions, est le premier à franchement admettre l'évident, soit que la Mondiale ne sera pas du même calibre que la Nationale (contrairement à ce que tous les représentants de la Mondiale ont prétendu et prétendent encore).

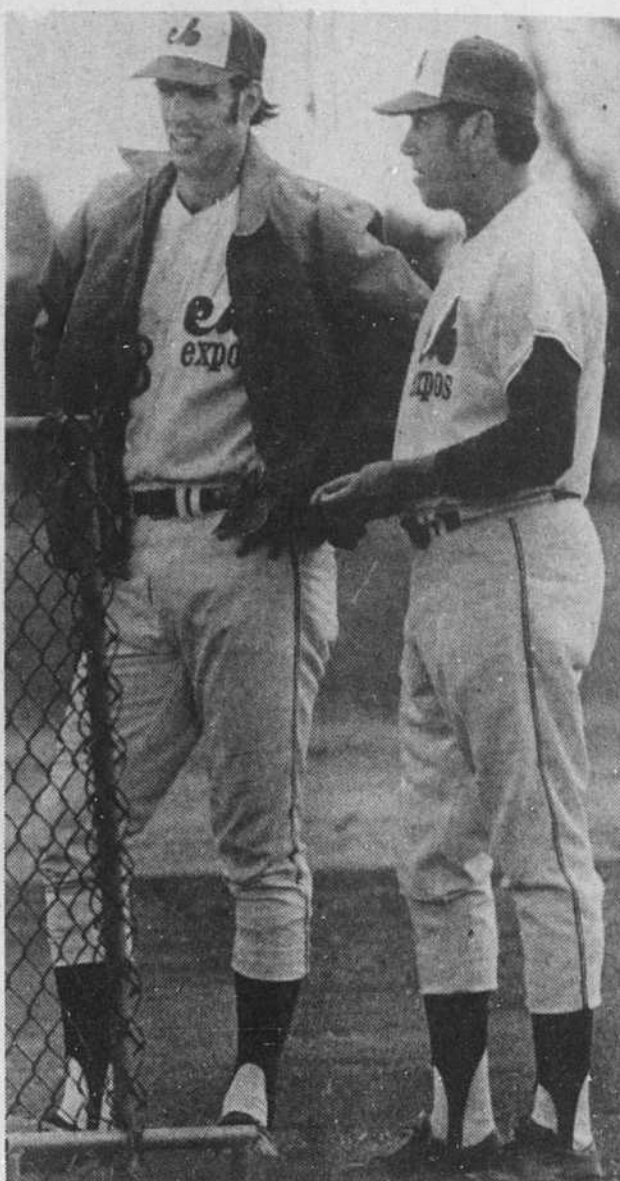
La deuxième partie de sa phrase met en évidence ce qu'il est convenu d'appeler "un succès de curiosité"... qui dure ce que durent les roses pour la bonne raison que tous les publics veulent une équipe gagnante. Comme, pour en avoir une ou deux, il faudra que d'autres perdent...

Nous ne croyons pas, d'autre part, que des villes connaissant le hockey comme celles canadiennes déjà nommées sans oublier Chicago, Los Angeles et Saint-Paul-Minneapolis (qui ont déjà des équipes dans la ligue Nationale) tombent dans ce panneau de badauds.

L'argument le plus convaincant à propos du faible calibre de hockey que la Mondiale présentera est sans aucun doute le fait que la ligue Nationale elle-même a peine et misère, après deux expansions, à offrir du jeu atteignant un barème pourtant bien désiré. Même après 4 saisons et demie d'existence, Californie, Los Angeles, Pittsburgh et Philadelphie arrivent difficilement à nous offrir du bon hockey. Seuls, dans le même laps de temps, St-Louis et Minnesota ont réussi à présenter des équipes assez fortes. Et en consultant le classement de la Nationale, on verra que les deux derniers clubs expansionnistes, Vancouver et Buffalo, se livrent une lutte titanesque pour finir... en dernière place!

Et qu'est-ce que ce sera, l'hiver prochain, alors que Long Island et Atlanta feront leurs débuts dans le circuit Campbell? Le réservoir de nouveaux joueurs pouvant jouer dans la Nationale est limité, très limité. Il est même évident qu'il faudra bientôt se tourner vers l'Europe, surtout la Russie, pour entreprendre toute autre expansion. Et que vient faire la Mondiale dans cette galère?

Un autre petit fait, dans toute cette affaire, nous a impressionné: pourquoi le prochain club Long Island a-t-il préféré payer \$6,000,000 à la ligue Nationale pour en faire partie, plus une indemnité aux Rangers de New York qui pourrait atteindre les \$5,000,000 plutôt que d'entrer gratuitement dans l'association Mondiale qui a tout fait pour installer une équipe dans la riche région newyorkaise? On ne saurait tout de même prétendre, en réponse, que des hommes d'affaires lancent 10 ou 11 millions de dollars en l'air pour le simple plaisir de la chose et sans réfléchir! Ce serait bien la première fois dans l'histoire économique du monde entier.



CAL McLISH, à d., instructeur des lanceurs des Expos de Montréal, fait presque petit gras, malgré ses 6 pieds et 1 pouce, à côté du droitier STEVE RENKO, un gaillard de 6 pieds et 6 pouces, au camp d'entraînement du club montréalais à West Palm Beach, Floride... et plus que 38 jours à attendre avant qu'on ait du baseball au parc Jarry!

Le duo Bourbeau-Cloutier domine la série Pontiac

Arthur Bourbeau, de Montréal, fait presque petit gras, malgré ses 6 pieds et 1 pouce, à côté du droitier STEVE RENKO, un gaillard de 6 pieds et 6 pouces, au camp d'entraînement du club montréalais à West Palm Beach, Floride... et plus que 38 jours à attendre avant qu'on ait du baseball au parc Jarry!

La série s'est disputée séparément dans l'Est et l'Ouest pendant toute la saison, comprenant le même nombre de points pour les concurrents des deux parties du pays. Bourbeau domine le classement masculin avec un total de 151 points, et Karen, âgée de 14 ans seulement, le classement féminin avec 111. Bourbeau détient une avance de 16 points sur Gary Aiken, de Rossland, C.B., mais Karen n'a qu'une marge de deux points sur Andrea Esson, de Toronto.

Chez les skieurs, suivent dans l'ordre Pierre Savoie, de Québec, 110; Rick Todd, de Calgary, 75; Marc Perreault, de Montréal, et Terry Howe, de Thunder Bay, 72.

Chez les skieuses, on retrouve Chris Parsons, 91 pts; Janet Mason, 90 et Marlene Joseph, 80.

Victoire américaine

LAKE PLACID (AFP et AP) — L'Américaine Jennie Walsh a enlevé hier l'épreuve féminine de patinage artistique de l'Universiade, en devançant la Tchèque Ludmila Bezakova. Une autre américaine, Julia Jean Johnson, se classait 3ème. Ces trois patineuses avaient terminé dans cet ordre les figures imposées.

Au hockey tard dimanche soir, l'équipe canadienne, vaincue 4-1 la veille par l'URSS, à son tour n'a fait qu'une bouchée de l'équipe des États-Unis, l'emportant au compte de 9-4. Hier soir, Russes et Américains en venaient aux prises, dans ce tournoi à trois nations où chacune affrontera l'autre à trois reprises.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

DEMAIN à 8 HRES P.M.

BUFFALO

VS

CANADIENS

Billets maintenant en vente au

FORUM

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
c/o Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Yves Bélanger

Denturologiste

Réhabilitation faciale prothétique - Ex-technicien à l'université de Montréal.

4806, Saint-Kevin, app. 1 (coin Victoria)
Montréal Tél.: 342-1781

À l'Universiade de Lake Placid

Étonnant triomphe d'une Canadienne

LAKE PLACID, N.Y. (AFP) — Un français, Eric Stahl, avec plus de deux secondes d'avance, et une Canadienne, Lisa Richardson, 19 ans, de Vancouver et partant avec le dernier dossier, ont remporté hier les descentes de l'Universiade d'hiver qui se déroule à Lake Placid, dans l'Etat de New York. Les deux descentes, masculine et féminine, se sont déroulées à quelques minutes d'intervalle sur la même piste du mont White Face, et toutes deux ont consacré des descendeurs modernes, dotés d'un fort gabarit.

Stahl, 19 ans, est un étudiant en médecine à Grenoble qui s'était révélé voici deux ans aux championnats de France. Ancien recordman de France cadet au lancer du disque, c'est un athlète complet très à l'aise dans les descentes, où la "glisse" joue un grand rôle. Et c'était le cas à White Face où, en tête des premiers mètres, il n'a laissé aucune chance à ses rivaux. Jean-Pierre Puthod, un autre Français, termine à 2:37, Bill Farrel, et l'Américain qui s'était montré excellent dans la descente d'exercice, à plus de trois secondes.

Mais la surprise est venue de la modeste 7ème place de l'Allemand Franz Vogler, que le jury avait autorisé à partir sans qu'il ait couru la "non-stop". Vogler, encore fatigué par ses courses de Coupe du Monde, ce ne connaissant pas assez la piste, s'est trouvé relégué à plus de quatre secondes de Stahl, ce qui prouve toute la valeur du Français qui préfère se consacrer à ses études de médecine plutôt qu'au ski de haute compétition.

L'équipe de France a d'ailleurs nettement dominé cette course puisqu'elle a placé ses quatre hommes dans les sept premiers. Mais en revanche, quelques minutes plus tôt, elle avait enregistré une terrible déception alors qu'il ne restait plus qu'une seule concurrente, la Canadienne Richardson. La Française Caroline Rebattu était nettement en tête, précédant de plus d'une seconde l'Autrichienne Anita Heiddcher et une autre Française, Claire Grandjean. Mais, profitant d'un léger rafraîchissement de la température qui durcit légèrement la neige, utilisant aussi ses énormes qualités physiques, Mlle Richardson, une étudiante en art à l'Université de Vancouver, dont c'était la première grande course internationale, s'en vint, pour trois centièmes de seconde, soulever la médaille d'or à la Française, réalisant ainsi un exploit rarissime dans une grande course internationale.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND
BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR
& CIE

Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
J. Lefleur, C.A.
Rogée Archambault, I.S.C., C.A.
Jacques Brunette, C.A.

240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

BASTIEN, BARRIÈRE
& ASSOCIÉS

Comptables agréés
F. Bastien, C.A.
R. Barrière, C.A.
G. Baril, C.A.
J. G. Beaulieu, C.A.
J.M. Duvall, C.A.

Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1504
Montréal 126, Qué. - 844-4445

LORENZO BELANGER ET
ASSOCIÉS

Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et
d'Expertise Comptable (Société
d'Expertise Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables
(Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)

Holmes, Howard & Co.
(Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande Bretagne

Suite 360, 1980 ouest,
rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

BESNER, TREMBLAY,
RICHARD & CIE

Comptables Agréés
Narcisse Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Richard, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.

ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUÉBEC
Edmond Richard, C.A.
MONTREAL

222 est, Henri-Bourassa
Montréal 157, Qué.
Tél.: (514) 389-5995

150 ouest, 73ème Rue,
Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON

Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.

60 St-Jacques, Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER

Comptable agréé
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 3, Qué.
861-5741

CAZELAIS, POUPART,
PRIVÉ & ASSOCIÉS

Charles Cazela, B.A., B.Sc., I.A., C.A.
Gaston Poupart, B.A., B.Sc., C.A.
Gérard Privé, B.Sc., C.A.

3737, Montclair, Mt.-Nord,
Montréal 157, Qué.
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés
R.V. Barnett, C.A.
J.C. Bonnyville, C.A.
H.M. Caron, C.A.
M. Denegre, C.A.
H.R. German, C.A.
A.W. Gilmour, C.A.
J.P. Gravelle, C.A.
G.P. Keeping, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A.
R.A. Sinclair, C.A.

H.E. Bell, C.A.
M. Camrand, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
W.A. Farlinger, C.A.
J.B. Glick, C.A.
G. Gingras, C.A.
D.C. Hoover, C.A.
G. Limoges, C.A.
R. Peat, C.A.
W.J. Smith, C.A.

Associés - résidents
Montréal - Québec

Hollicox - Saint-Jean, Québec.
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Thunder
Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN
ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
700 Ouest,
Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE
CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine, C.A.
Guy Croteau, C.A.
Claude Croteau, C.A.
Yvon Sanguin, C.A.

306 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE,
CHARETTE & CIE

Comptables Agrés
Florion Fredette, C.A.
Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A.
Martin Lajeunesse, C.A.
Hubert Mercier, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
Jean-Paul Berth, C.A.

507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARIS, HOULE,
MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.Sc., I.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., I.S.C., C.A.
Germain Desmaris, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Oliver Sasseville, B.A., I.S.C., C.A.

60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL
& L'ESPERANCE

Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tel. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS
ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.

561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT
GOULD & CIE

Comptables Agrés
715 Carré Victoria 844-3307
Montréal, Québec, Toronto, Brandon,
Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary,
Kamloops, Vancouver
et représentants dans le monde

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROSSEAU,
ALLARD & CIE

Comptables agréés
R.F. Lachance, C.A.
D. Allard, C.A.
P. L. Legault, C.A.
P. Poirier, C.A.
L. Boudreau, C.A.

110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LLOYD, COUREY, WHALEN
& BRUNEAU

Comptables Agréés
MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331

Montréal, Toronto, Hamilton,
Brampton, St. Catharines,
Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON,
VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande Bretagne et
aux États-Unis d'Amérique

507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE

Comptables agréés
T. Normandin, C.A.
G.R. Normandin, C.A.
B. Dumas, C.A.
J.J. Lecavalier, C.A.
J. LeClerc, C.A.
J. Blouin, C.A.
M. Jollier, C.A.

A. P. Mallette, C.A.
A. Roussel, C.A.
G. Choquette, C.A.
D.R. Gosselin, C.A.
R. Chénier, C.A.
C. Cloutier, C.A.
A. Bédard, C.A.

1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal - 866-2891
Ottawa, Québec, Trois-Rivières,
St-Jérôme, Hull, Hawkesbury

MCDONALD, CURRIE & CIE

Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS,
HOULE, OUMET,
DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.

Comptables Agréés
Jacques Bourgeois, I.S.C., C.A.
Jacques Desmaris, I.S.C., C.A.
Robert Houle, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, I.S.C., C.A.
André Montgrain, I.S.C., C.A.
Guy Oumet, C.A.

50 Place Crémazie
Montréal 351

Suite 422
387-6422

NADÉAU, PAQUET & CIE

Comptables agréés
Paul Nadeau, C.A.
Gilles Paquet, C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan, C.A.
Gilles Mayhew, C.A.

1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS,
GASCON, BÉDARD, LUSSIER,
SÉNÉCAL & ASSOCIÉS

Incorporés
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE

Comptables Agrés
Membres de
THE MANN JUDG
INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg,
Calgary, Vancouver,
États-Unis, France, Grande Bretagne,
Belgique et autres pays.

Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE

Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa,
Toronto, Hamilton, London, Windsor,
Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria

PÉTRIE, RAYMOND & CIE,
PROUX, D'ORSOINNET & CIE,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ & CIE

Associés de la firme nationale
RAYMOND CAMPBELL, BELANGER
WALTON, CHABOT & WILLETTS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec

Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic,
Rouyn, Toronto, London, Sarnia,
Edmonton, Vancouver, Victoria,
Penticton

RIODELL, STEAD
& CIE

McIntosh
Main Laurents & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351

Calgary, Corner Brook, Edmonton,
Halifax, Hamilton, London, Montreal,
New Westminster, Ottawa, Québec,
Regina, St. Jean T.N., Toronto,
Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE

Comptables agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
Eddy Chabot, C.A.
Magella Girard, C.A.
Jacques G. Hébert, C.A.
Guy St-Georges, C.A.
Kimoko Nakashima, C.A.
Renon Paillet, C.A.
Jean-Claude Legault, C.A.

Du 16 au 20 juin

Montréal, rendez-vous de la gastronomie mondiale

La chaîne internationale des rôtisseurs, qui compte des milliers de membres à travers le monde, tiendra son 7e congrès mondial de la gastronomie à Montréal, du 16 au 20 juin prochain.

Cet événement réunira dans la métropole les plus grands spécialistes en gastronomie des États-Unis, de l'Europe et du Canada.

Fondée en 1248, la Confrérie de la chaîne des rôtisseurs qui

avait interrompu ses activités pendant plusieurs centaines d'années revit le jour en 1950 sous la présidence d'honneur de Curnonsky, prince élu des gastronomes. Son président actuel est M. Jean Valby, de Paris, alors que la chaîne est représentée au Canada par son bailli d'honneur, le gouverneur général Roland Michener, et son bailli délégué, M. Fulgence Charpentier.

Un comité met actuellement au point le menu des huit manifestations gastronomiques qui auront lieu à cette occasion. L'aspect éducatif et culturel du congrès ne sera pas négligé: d'importants symposiums permettront aux experts d'exposer leur point de vue sur l'art du bien boire et du bien manger.

En plus des membres des différents baillages de la chaîne qui se recrutent à Montréal, Verdun, LaSalle, Québec, Sherbrooke, Abitibi, Laurentides et Hull, tous les membres accrédités des grandes confréries professionnelles et semi-professionnelles québécoises seront invités à assister au congrès.

Les délégués de l'extérieur auront en outre l'occasion de participer à une tournée canadienne qui les amènera à Québec, Ottawa, Toronto, Edmonton, Calgary et Vancouver.

Le bailliage de chacune de ces villes agira comme hôte de la délégation.

Hôtels, restaurants et pouvoirs publics ont assuré les organisateurs de leur collaboration.

M. Gérard Delage, directeur de la Revue de l'hôtellerie, préside le comité d'organisation du congrès, tandis que M. Jean Phisel, directeur de l'Office du tourisme du gouvernement français, en est le directeur général. Tous les deux sont des gastronomes reconnus.

Le IIIe festival de Pâques d'Intra-cité

A travers les rues et les places intérieures de l'Intra-cité, comprenant Place Ville-Marie, Place Bonaventure et Place du Canada, le troisième festival annuel de Pâques offrira aux Montréalais un programme varié d'attractions gratuites à partir de jeudi, le 23 mars.

Plus de 200 boutiques, banques, restaurants et entreprises diverses participent aux préparatifs des festivités pascales. Parmi les organisateurs de ce festival nouvelle vague, on retrouve de nombreux organismes du centre-ville.

Des spectacles gratuits et des décorations florales accueilleront les visiteurs dans les trois édifices principaux ainsi que dans les gares Cen-

trale, Windsor et métro Bonaventure, les hôtels Reine-Elizabeth, Bonaventure et Château-Champlain.

Il y aura des concerts gratuits de chorales classiques et folkloriques, d'orgues et d'orchestres pop ainsi que des spectacles de marionnettes dans les halls. Des parades musicales parcourront les rues intérieures. Des dessins d'enfants infirmes et des oeufs de Pâques folkloriques seront exposés en divers endroits.

Toutes ces attractions seront gratuites et seront annoncées dans les programmes disponibles aux comptoirs d'information des principaux édifices de l'Intra-cité à partir du 23 mars.

Les défis à relever par la Canadienne

(OTTAWA) - Une brochure publiée par le Bureau de la main-d'oeuvre féminine du ministère du travail du Canada examine les défis et la discrimination auxquels font face les femmes canadiennes impliquées dans un climat de changement social et économique.

La publication, "Bureau de la main-d'oeuvre féminine '71", comprend quatre textes rédigés par Sylvia Gelber, directrice du Bureau de la main-d'oeuvre féminine.

Le premier texte, intitulé

"Un tiers de la population active mal rémunéré et mal utilisé", expose, données statistiques à l'appui, la situation des femmes au travail au Canada et démontre que la ségrégation professionnelle et la discrimination salariale prévalent encore.

Le deuxième texte, "La persévérance, partout et toujours" invite les femmes à redresser les injustices qui règnent dans la société canadienne.

Le troisième texte, "Le rapport, un an après: où en sommes-nous?" traite du

rapport de la commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Il expose les principales mesures législatives que les gouvernements fédéral et provinciaux ont adoptées en vue de supprimer la discrimination dans l'emploi fondée sur le sexe; il invite les femmes au travail ainsi que leurs syndicats à recourir pleinement à ces nouvelles mesures législatives.

Le quatrième texte, "Le rôle international du Canada concernant la situation de la femme", met en lumière les deux organismes internationaux auxquels le Bureau de la main-d'oeuvre féminine est intimement lié: l'Organisation internationale du travail et la Commission de la condition de la femme des Nations unies.

On peut obtenir "Bureau de la main-d'oeuvre féminine '71", une publication bilingue, en s'adressant au Bureau de la main-d'oeuvre féminine, ministère du travail du Canada, Ottawa.

La taxe foncière augmente à Québec

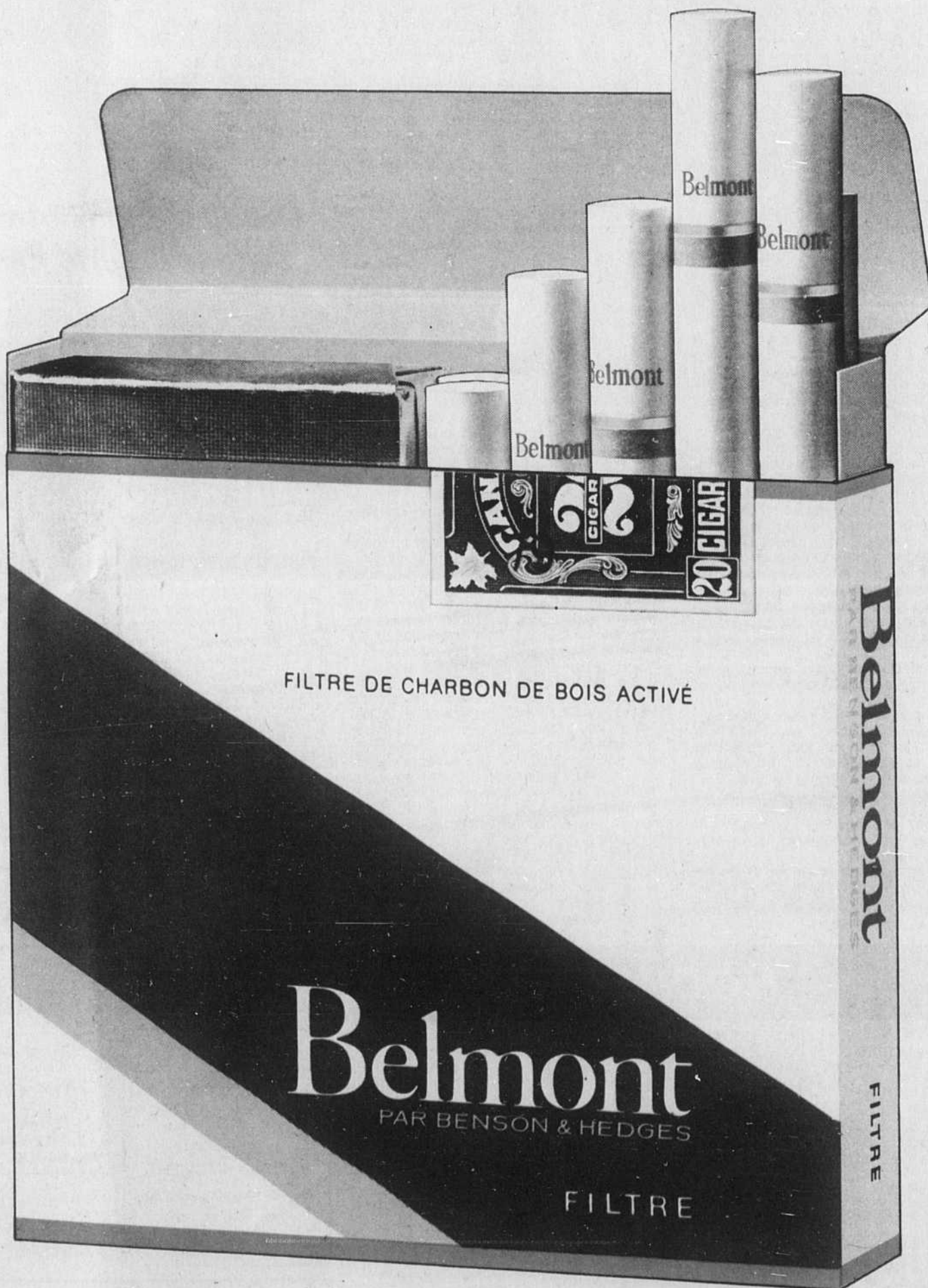
QUÉBEC (PC) - Pour faire face à des dépenses de \$50.-269.433, les citoyens de Québec devront délier les cordons de leur bourse et subir 11 pour cent d'augmentation de la taxe foncière le taux passant de \$1.30 à \$1.45 du \$100 d'évaluation.

C'est ce qu'a révélé le maire de Québec, M. Gilles La-

montagne, lors de la présentation du budget pour l'année fiscale 1972-73.

Malgré cette hausse de taxe, la ville prévoit un déficit de \$6.815.135, et selon le gérant municipal il aurait fallu augmenter la taxe foncière d'environ \$1 du \$100 d'évaluation pour effacer complètement tout déficit.

la nouvelle Belmont



la vraie douceur

Investir...
Ça nous connaît!

\$45,000,000

d'actifs

25,000

participants

100

représentants licenciés au Québec

4

fonds mutuels

Pour plus de renseignements:

LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC.

152 Est rue Notre-Dame, Montréal 127
(514) 861-4721

Une institution du Mouvement des Caisses Populaires Desjardins.